

COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROCESSUS DE
NOMINATION DES JUGES

DEVANT : Me MICHEL BASTARACHE, Commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE
DU 23 SEPTEMBRE 2010 - VOLUME 17

COMPARUTIONS :

Me GIUSEPPE BATTISTA
procureur en chef

Me ÉRIC DOWNS
procureur en chef associé

Me SIMON RUEL
procureur en chef associé

Piché Olivier Benoit

sténographes officiels

400, boul. Jean-Lesage, bureau 240, Québec, Qc G1K 8W1
tél. : 418 648-1199 Télécopieur : 418 648-8985

23 septembre 2010

Volume 17

- 2 -

TÉMOINS :

FRANCO FAVA

Contre-interrogé (Me Bourque)	8
Contre-interrogé (Me Bertrand)	45

JEAN CHAREST

Interrogé (Me Battista)	184
-----------------------------------	-----

LISTE DES PIÈCES

56-C	«Post-it» indiquant le numéro de téléphone de monsieur Fava à la maison	17
57-S	Numéro de téléphone du cellulaire (en 2003) du témoin Franco Fava.	24
58-S	Liste des numéros de téléphone de monsieur Fava à sa maison	25
59-P	Coupure de presse du journal Le Soleil du 1er mai 2010 écrit par François Bourque	56
60-P	Article de LCN - TVA Nouvelles, 13 avril 2010	138
61-P	Coupure de presse du Journal de Montréal du 17 septembre 2010 de Mathieu Turbide	152
62-P	Coupure de presse du 17 septembre 2010 du Journal de Québec d'un article de Geneviève Lajoie	159
63-P	Documents au soutien des témoignages de Chantal Landry, Stéphane Bertrand et du Premier ministre Jean Charest . . .	184

- - - - -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -
9 h 30 - DÉBUT DE L'AUDITION
- - - - -

M. DANIEL LEGAULT

secrétaire :

Mesdames, messieurs, veuillez vous lever, s'il vous plaît. La Commission d'enquête sur le processus de nomination des juges présidée par l'Honorable Michel Bastarache est maintenant ouverte.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Bonjour. Veuillez vous asseoir.
Alors, avant qu'on ne poursuive les travaux, maître Bertrand, si vous voulez vous lever, je voudrais simplement vous donner la décision concernant votre demande d'hier.
D'abord, je vais accepter votre demande et ce que je me propose de faire, c'est de demander tous les registres pour la période durant laquelle monsieur Marcoux était ministre.
Alors, j'explique ma décision comme ceci.
D'abord, comme vous savez, immédiatement après le terme de maître Bellemare, il y a eu monsieur Jacques Dupuis, mais seulement pendant une période

23 septembre 2010

Volume 17

- 4 -

1 de neuf (9) ou dix (10) mois et, à ma
2 connaissance, pratiquement toutes les nominations
3 qui se sont faites ont été concentrées dans la
4 période qui a suivi, qui était la période durant
5 laquelle monsieur Yvon Marcoux était ministre.
6 Alors, je pense que c'est le choix le plus
7 judicieux pour la période en question.
8 Maintenant, je sais que madame Côté et d'autres
9 s'étaient opposé à la demande, alors je veux
10 simplement expliquer ce sur quoi je me fonde.
11 Alors, si j'ai bien compris, ce que vous dites
12 c'est que le témoin en question était une personne
13 influente au sein du parti et il participait à
14 former des listes et à donner des avis concernant
15 des candidats possibles pour différentes
16 nominations. Il a témoigné, évidemment, qu'il ne
17 le faisait pas dans le cas de juges ou de membres
18 de tribunaux administratifs et qu'il n'avait
19 jamais discuté de ces choses-là avec madame
20 Landry.
21 Mais si je comprends bien, vous, ce que vous
22 voulez -- ah, il a dit aussi que c'est vrai qu'il
23 avait eu une intervention intensive, mais que
24 c'était parce que c'était après une élection, un
25 changement de gouvernement, et qu'il y avait

23 septembre 2010

Volume 17

- 5 -

1 énormément de gens à nommer et que ça s'était
2 concentré sur cinq (5) ou six (6) mois et
3 qu'ensuite ça avait tombé.

4 Ce que vous voulez établir, si je comprends bien,
5 c'est que cette personne-là était à tout moment
6 influente dans le parti, qu'elle pouvait et
7 qu'elle était vue comme pouvant faire des
8 représentations pour des nominations et que si
9 cela était vrai, quelles que soient les paroles
10 qu'elle aurait pu dire à monsieur Bellemare, le
11 fait qu'il aurait senti une plus grande pression
12 viendrait de son statut et de la façon qu'il est
13 vu dans le parti et tout ça.

14 Donc, ce que vous voulez établir, c'est
15 essentiellement si, en dehors de cette période,
16 dans le temps normal, il y avait, disons, ces
17 caractéristiques dans les yeux des gens du parti,
18 et par conséquent je crois que votre demande a
19 trait plutôt à une analyse, votre analyse de sa
20 crédibilité et, évidemment, c'est un témoin très
21 important, vous avez parfaitement le droit de
22 questionner sa crédibilité. Alors, c'est ça qui
23 explique ma décision.

24 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

25 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

Piché Olivier Benoit

23 septembre 2010

Volume 17

- 6 -

1 Bien.

2 **Me SUZANNE CÔTÉ**

3 pour le Gouvernement du Québec :

4 Alors, Monsieur le commissaire, pour plus de
5 clarté, donc c'est la période pendant laquelle
6 monsieur Marcoux a été ministre de la Justice?

7 **Me MICHEL BASTARACHE**

8 commissaire :

9 Oui.

10 **Me SUZANNE CÔTÉ**

11 pour le Gouvernement du Québec :

12 Et ça concerne seulement monsieur Charles Rondeau
13 et Franco Fava, n'est-ce pas?

14 **Me MICHEL BASTARACHE**

15 commissaire :

16 Oui.

17 **Me SUZANNE CÔTÉ**

18 pour le Gouvernement du Québec :

19 Merci.

20 **Me MICHEL BASTARACHE**

21 commissaire :

22 Alors, monsieur Battista.

23 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

24 procureur en chef :

25 Donc, monsieur Fava, pouvez-vous prendre place?

1 journaux ce matin, je me suis aperçu que j'ai
2 peut-être laissé échapper une couple de mots que
3 je n'aurais peut-être pas dû, et je m'en excuse.
4 Vous pouvez être sûr que c'est à cause du
5 tempérament italien plutôt que d'autres choses, et
6 ce n'est pas par manque de respect envers qui que
7 ce soit.

8 Je vous remercie.

9 **CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE BOURQUE**

10 pour le Barreau du Québec :

11 Monsieur le commissaire.

12 Q. Bonjour, monsieur Fava, mon nom est Pierre
13 Bourque, je représente le Barreau du Québec.

14 Vous êtes un membre du Barreau, n'est-ce pas?

15 R. Absolument, oui.

16 Q. O.K. Le Barreau du Québec, comme vous le pensez
17 sûrement, a pour mission d'assurer le respect et
18 l'autorité des tribunaux et de garder un oeil
19 vigilant sur l'administration de la justice. On
20 est d'accord là-dessus?

21 R. Absolument.

22 Q. Très bien.

23 Et le Barreau du Québec, vous le comprendrez,
24 fronce les sourcils lorsque des allégations
25 d'influence indue pour la nomination des juges

- 1 planent dans l'opinion publique.
- 2 Alors, je vais vous interroger ce matin
- 3 sereinement, moi aussi je vais tenter de ne pas
- 4 utiliser de gros mots, même si je n'ai pas un
- 5 tempérament latin, et vous demander quelques
- 6 éclaircissements. Alors, ça va?
- 7 R. Oui, absolument.
- 8 Q. O.K. Première question, question préliminaire,
- 9 l'expression : «il/elle a passé le concours»,
- 10 qu'est-ce que ça signifie pour vous, Franco Fava?
- 11 R. Bien, ce que ça signifie, c'est que c'est une
- 12 personne qui a fait application et que sa
- 13 candidature a été retenue. En gros c'est ça,
- 14 maître Bourque.
- 15 Q. Est-ce que vous avez déjà utilisé cette
- 16 expression?
- 17 R. Pas à ma connaissance.
- 18 Q. Vous n'avez jamais -- et la question est peut-être
- 19 inutile -- vous n'avez jamais dit à maître
- 20 Bellemare, à titre d'exemple, et je cite...
- 21 R. Hum hum.
- 22 Q. ... «Marc Bisson, c'est un libéral, il a passé le
- 23 concours, il faut le nommer à la Cour du Québec»?
- 24 R. Jamais.
- 25 Q. Jamais.

1 Autre question inutile avant d'entrer dans un
2 autre sujet, vous n'avez pas non plus dit à maître
3 Bellemare : «La cousine de Michel a passé le
4 concours, c'est une bonne nomination à faire et
5 puis on va la nommer»?

6 R. Jamais. Comme je vous ai expliqué hier, maître
7 Bourque, c'est une personne que je ne connais pas
8 du tout.

9 Q. O.K. J'aimerais vous signaler, parce que vous
10 l'avez claironné hier à plusieurs reprises, que le
11 fait de ne pas connaître les juges, ça n'a pas
12 «rap», comme diraient mes petits-enfants, car il
13 y a une preuve devant cette Commission que les
14 deux (2) juges en question auraient été pistonnés
15 par quelqu'un d'autre. Alors, le fait que vous ne
16 les connaissiez pas, quant à moi -- je laisse ça
17 aux autres -- n'a aucune importance.

18 Alors, tombons...

19 **Me DONALD BÉCHARD**

20 pour le Gouvernement du Québec :

21 Monsieur le commissaire, permettez-moi
22 d'intervenir, c'est moi qui contre-interrogerai
23 monsieur Fava.

24 J'aimerais que mon confrère, maître Bourque, s'en
25 tienne à des questions. Il est en contre-

1 interrogatoire, mais il n'est pas là pour faire
2 des commentaires ou apprécier la preuve, ce qui
3 vous revient de droit. Vous êtes le seul ici qui
4 peut apprécier la preuve.

5 Alors, j'aimerais ça, et je le dis
6 respectueusement, avec égards pour mon confrère,
7 qu'il s'en tienne à des questions spécifiques. Je
8 vous remercie.

9 **Me PIERRE BOURQUE**

10 pour le Barreau du Québec :

11 Avec une telle politesse, ça laisse absolument
12 sans parole. Écoutez, le témoin, hier, a répété
13 six (6), sept (7) fois, d'un ton à chaque fois
14 plus élevé, puis il vient de me le dire à une
15 réponse à ma question, et je ne lui avais pas
16 posée. J'ai certainement le droit de lui faire
17 part de mon état d'âme et c'était sous forme de
18 question.

19 Alors, je ne vois absolument rien de mal, je
20 vais... j'ai appris, dans mes quelques années de
21 pratique, qu'on interroge un témoin et on ne
22 lui... on n'argumente pas, c'est ce que je vais
23 tenter de faire et je vais tenter d'écouter les
24 sages paroles de mon... de l'avocat du
25 gouvernement.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND

avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

Si vous me permettez, Monsieur le commissaire...

Me DONALD BÉCHARD

pour le Gouvernement du Québec :

Merci, confrère.

Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND

avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

Si vous me permettez, Monsieur le commissaire, j'en ai d'ailleurs glissé un mot à maître Béchard avant de commencer, maître Béchard, et maître Dugas hier, pour monsieur Rondeau, ont agi comme s'ils étaient les avocats de monsieur Rondeau et de monsieur Fava.

Je sais que maître Dugas en se levant a dit : Écoutez, je ne suis pas vraiment l'avocat, mais c'est comme si je l'étais, puis... bon. Écoutez, on est l'avocat d'une partie ou on ne l'est pas. Or, les deux (2) témoins que vous aviez devant vous hier et aujourd'hui, en l'occurrence Rondeau et monsieur Fava, ne sont pas des employés du Parti libéral d'aucune façon. Monsieur Rondeau l'a dit clairement, là, ce sont, entre guillemets, des militants bénévoles, entre guillemets.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Ni des représentants du gouvernement.

Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND

avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

Ni des représentants du gouvernement.

Alors, est-ce que je comprends que du côté de maître Dugas, qui représente le Parti libéral, on s'est donné un mandat pro bono, un mandat appelons ça comme on veut, pour agir au nom des témoins? Je soulève la question, je pense qu'elle mérite d'être soulevée.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Je ne peux pas empêcher quelqu'un de se lever et de dire quelque chose, mais on donnera suite.

Me ANDRÉ DUGAS

pour le Parti libéral du Québec :

Si mon confrère veut que je clarifie mon statut, je représente effectivement le Parti libéral et j'ai aussi assisté les témoins relevant du Parti libéral, par exemple madame Trépanier, monsieur Fava, et c'est pour ça que j'ai demandé tout à l'heure, pour monsieur Rondeau, d'être en dernier pour avoir le plus de recul pour que tout le

1 chemin soit déblayé avant qu'éventuellement je
2 puisse décider si je pose ou non des questions.
3 Puis je pense que maître Bertrand...

4 **Me MICHEL BASTARACHE**

5 commissaire :

6 Oui.

7 **Me ANDRÉ DUGAS**

8 pour le Parti libéral du Québec :

9 ... le savait aussi.

10 **Me MICHEL BASTARACHE**

11 commissaire :

12 La procédure est claire, procédons aux questions.

13 **Me PIERRE BOURQUE**

14 pour le Barreau du Québec :

15 Oui, j'étais pour dire, vous vous rappelez le mot
16 du Cid : «Que voulez-vous qu'il fasse contre trois
17 (3)? Qu'il mourût.» Alors, je vais tenter de me
18 débattre avec toutes ces objections.

19 On recommence?

20 Q. Monsieur Fava, vous avez fait part à cette
21 Commission hier, et corrigez-moi si je me trompe,
22 que vos relations avec maître Marc Bellemare
23 étaient au strict minimum?

24 R. Moi, comme je vous ai dit, après la rencontre pour
25 le financement de Vision Québec, je n'ai pas eu

- 1 d'autre contact avec monsieur Bellemare.
- 2 Q. Vous ne l'avez jamais appelé au téléphone?
- 3 R. Non.
- 4 Q. À la maison?
- 5 R. Non plus.
- 6 Q. Ni au bureau?
- 7 R. Non.
- 8 Q. Vous connaissiez sûrement son numéro de téléphone
- 9 au bureau?
- 10 R. Absolument pas.
- 11 Q. À son bureau de ministre? O.K. Est-ce que vous
- 12 connaissiez son numéro de téléphone à la maison?
- 13 R. Non.
- 14 Q. En deux mille trois (2003), est-ce que vous aviez
- 15 chez vous le même téléphone dur que vous avez
- 16 aujourd'hui?
- 17 R. Oui.
- 18 Q. Est-ce qu'on pourrait remettre au témoin un «post-
- 19 it» vu qu'on est dans le... dans l'actualité.
- 20 J'aimerais que vous écriviez sur un «post-it»
- 21 votre numéro de téléphone à la maison, s'il vous
- 22 plaît. Parce que je ne voudrais pas que vous
- 23 soyez harcelé par qui que ce soit comme ça
- 24 m'arrive fréquemment chez moi.
- 25

1 **Me ANDRÉ DUGAS**

2 pour le Parti libéral du Québec :

3 Monsieur le commissaire, je vais faire une
4 objection, c'est quoi cette question-là? Un
5 «post-it» des numéros de téléphone, mon confrère
6 a juste à prendre l'annuaire.

7 **Me MICHEL BASTARACHE**

8 commissaire :

9 Mais je pense qu'il va l'expliquer, là, j'imagine.

10 **Me PIERRE BOURQUE**

11 pour le Barreau du Québec :

12 Ça me semble tellement évident, ça me semble
13 tellement évident. Je ne veux pas minimiser
14 l'intellect de mon confrère, mais je vais demander
15 à ce que la liste des téléphones qui ont émané de
16 la maison de monsieur Fava en deux mille trois
17 (2003) soit exigée et regardée. Écoutez, c'est
18 d'une pertinence absolue puis c'est d'une évidence
19 aussi absolue.

20 Alors, quelle est votre décision?

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 Je vais y réfléchir.

24 **Me PIERRE BOURQUE**

25 pour le Barreau du Québec :

1 Ça veut dire que vous la prenez sous réserve?

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 Oui.

5 **Me PIERRE BOURQUE**

6 pour le Barreau du Québec :

7 Très bien.

8 Q. Alors, pourriez-vous... quelle cote sommes-nous,
9 madame?

10 **LA GREFFIÈRE :**

11 Pardon?

12 **Me PIERRE BOURQUE**

13 pour le Barreau du Québec :

14 La cote des documents confidentiels?

15 **LA GREFFIÈRE :**

16 Oui, un moment s'il vous plaît. 56.

17 **Me PIERRE BOURQUE**

18 pour le Barreau du Québec :

19 Pourriez-vous produire sous la cote 56-C votre
20 numéro de téléphone à la maison.

21 - - - - -

22 **PIÈCE 56-C**

23 - - - - -

24 Q. Et, deuxièmement, je présume que, en deux mille
25 trois (2003), vous aviez un téléphone mobile, un

1 téléphone cellulaire?

2 R. Oui.

3 Q. Oui. Est-ce que le numéro de ce téléphone
4 cellulaire est le même aujourd'hui qu'en deux
5 mille trois (2003)?

6 R. Non.

7 Q. Est-ce que vous pourriez retracer le numéro de
8 téléphone de votre cellulaire, là, au cours de
9 l'année deux mille trois (2003)?

10 R. Je n'en suis pas sûr, maître Bourque.

11 Q. Alors, je vais vous demander...

12 R. Comme vous savez, à l'époque, c'était des
13 téléphones que l'entreprise nous fournissait et
14 j'ai vendu mes intérêts dans l'entreprise en deux
15 mille sept (2007) et j'ai changé de compagnie de
16 téléphone plusieurs fois depuis ce temps-là,
17 alors...

18 Q. O.K. Mais en deux mille sept (2007) vous avez
19 vendu votre entreprise à quelqu'un de votre
20 famille?

21 R. Oui, à un de mes frères qui a racheté les deux (2)
22 autres, oui.

23 Q. O.K. Alors, pourriez-vous vous engager à demander
24 à l'un de vos frères de vérifier quel était votre
25 numéro de téléphone mobile au cours de l'année

1 deux mille trois (2003), s'il vous plaît?

2 R. Absolument.

3 **Me ANDRÉ DUGAS**

4 pour le Parti libéral du Québec :

5 Ça va être la même objection, Votre Seigneurie,

6 puis... Monsieur le commissaire -- pardon -- puis

7 il va y avoir deux poids deux mesures. Ou je vais

8 vous faire la demande, moi, pour les registres

9 téléphoniques identiques de maître Lalande, de

10 maître Bellemare, pour cette année, et pour maître

11 Bellemare deux mille trois, deux mille quatre

12 (2003-2004). Alors...

13 **Me MICHEL BASTARACHE**

14 commissaire :

15 Mais c'est...

16 **Me ANDRÉ DUGAS**

17 pour le Parti libéral du Québec :

18 ... si c'est ça, on va le demander des deux (2)

19 côtés.

20 **Me MICHEL BASTARACHE**

21 commissaire :

22 Bien, c'est pour ça que j'ai pris ça sous réserve,

23 là, parce que vraiment ce n'est pas une enquête

24 judiciaire sur monsieur Fava, c'est une enquête

25 judiciaire sur des allégations. Je comprends

1 qu'on essaie d'obtenir toute la preuve, de mettre
2 en question la crédibilité des témoins, mais je ne
3 pense pas non plus que, si on se lance dans cette
4 direction-là, comme l'indique monsieur Dugas, là,
5 qu'il y aura une fin à ça, là.

6 **Me PIERRE BOURQUE**

7 pour le Barreau du Québec :

8 Bien, écoutez, c'est... avec beaucoup de respect,
9 vous avez une mission extrêmement délicate et
10 difficile à remplir, vous avez à décider de la
11 crédibilité de témoins, monsieur Fava est un --
12 d'après ce que j'ai vu avec la réaction des
13 journalistes et des journaux -- est un témoin
14 vedette qui a vécu ces épisodes. Il a nié
15 catégoriquement tous les propos de maître Legendre
16 et les propos de Marc Bellemare. Alors, pour vous
17 aider dans votre quête de la vérité, et je répète
18 «pour vous aider», c'est essentiel que ces
19 éléments-là soient. Ce n'est pas la fin du monde,
20 là.

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 Non non, je comprends ça, pas... je ne comprends
24 pas, par exemple, pourquoi vous ne les avez pas
25 demandé pour monsieur Lalonde, pour monsieur...

1 tous les autres témoins?

2 **Me PIERRE BOURQUE**

3 pour le Barreau du Québec :

4 Monsieur Lalande, vous aviez son agenda. Monsieur
5 n'a aucune note.

6 **Me MICHEL BASTARACHE**

7 commissaire :

8 Non, les appels téléphoniques que vous parlez.

9 **Me PIERRE BOURQUE**

10 pour le Barreau du Québec :

11 Écoutez, qu'on leur demande. Moi, je n'ai aucune
12 objection à ce que les téléphones de maître
13 Lalande... il n'a jamais dit qu'il avait refusé
14 de... qu'il n'avait pas téléphoné à qui que ce
15 soit. Où j'en suis, voici un témoin qui affirme
16 catégoriquement : «Je n'ai jamais appelé Marc
17 Bellemare.» Je pense que c'est de votre devoir de
18 vérifier si tel est le cas.

19 **Me MICHEL BASTARACHE**

20 commissaire :

21 Je vous ai compris. Continuez.

22 **Me PIERRE BOURQUE**

23 pour le Barreau du Québec :

24 Très bien.

25 Q. Alors...

1 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

2 procureur en chef :

3 Excusez-moi, maître Bourque, juste avant que vous
4 continuez. Est-ce que je peux suggérer que la
5 pièce soit déposer sous la cote S au lieu de la
6 cote C?

7 **Me PIERRE BOURQUE**

8 pour le Barreau du Québec :

9 Alors, c'est ça, confidentiel, S?

10 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

11 procureur en chef :

12 Non, c'est scellé, c'est-à-dire que...

13 **Me PIERRE BOURQUE**

14 pour le Barreau du Québec :

15 O.K.

16 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

17 procureur en chef :

18 ... nous allons avoir accès au numéro, mais on ne
19 rendra pas public...

20 **Me PIERRE BOURQUE**

21 pour le Barreau du Québec :

22 Absolument.

23 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

24 procureur en chef :

25 ... le numéro de maison...

1

Me PIERRE BOURQUE

2

pour le Barreau du Québec :

3

Justement, c'est par délicatesse...

4

Me GIUSEPPE BATTISTA

5

procureur en chef :

6

Oui.

7

Me PIERRE BOURQUE

8

pour le Barreau du Québec :

9

... pour le témoin que...

10

Me GIUSEPPE BATTISTA

11

procureur en chef :

12

Oui. Non, je... je l'avais compris.

13

Me PIERRE BOURQUE

14

pour le Barreau du Québec :

15

Vous aviez compris. Merci.

16

Q. On revient à nos moutons. Ça va?

17

R. Je suis à votre disposition, maître Bourque.

18

Q. Ah, c'est... vous êtes trop gentil.

19

Alors, je comprends que vous allez demander à

20

votre frère de faire des recherches pour

21

déterminer le numéro de téléphone mobile en... que

22

vous aviez en deux mille trois (2003)?

23

R. Dans la mesure du possible, je vais essayer de

24

retracer ça.

25

Q. Et j'aimerais que vous le produisiez sous la

1 cote...?

2 **LA GREFFIÈRE :**

3 Prochaine cote, 57.

4 **Me PIERRE BOURQUE**

5 pour le Barreau du Québec :

6 57-S.

7 - - - - -

8 **PIÈCE 57-S**

9 - - - - -

10 Q. Un homme comme vous, important membre, comme vous
11 avez dit hier, d'un triumvirat, vous devez
12 posséder une liste de numéros de téléphone ou un
13 registre de tous vos contacts?

14 R. Absolument pas, maître Bourque.

15 Q. Non?

16 R. Non. Je vous ai expliqué hier que quand on
17 faisait du financement, on partait avec les listes
18 de donateurs du parti et on travaillait à partir
19 de ces listes-là. Alors, je n'ai pas de liste
20 particulière, là, pour contact ou pas contact.

21 Q. Vous n'avez pas un carnet, quelle que soit la
22 couleur, avec des numéros de téléphone à
23 l'intérieur, vous n'avez pas de registre de
24 contacts avec des numéros de téléphone, c'est ce
25 que vous dites au commissaire?

1 R. Bien, écoutez, j'ai mon annuaire téléphonique à la
2 maison qu'on utilise pour nos amis, comme tout le
3 monde, là, je garde des numéros de téléphone là,
4 mais je n'ai pas de liste de contacts...

5 Q. Votre annuaire téléphonique, c'est une liste de
6 numéros de téléphone d'amis et autres?

7 R. Oui.

8 Q. Alors, j'aimerais que vous le produisiez sous la
9 cote...?

10 **LA GREFFIÈRE :**

11 La prochaine...

12 **Me PIERRE BOURQUE**

13 pour le Barreau du Québec :

14 Confidentielle, là?

15 **LA GREFFIÈRE :**

16 La prochaine cote...

17 **Me PIERRE BOURQUE**

18 pour le Barreau du Québec :

19 Oui.

20 **LA GREFFIÈRE :**

21 ... monsieur, c'est 58.

22 - - - - -

23 **PIÈCE 58-S**

24 - - - - -

25 Pourriez-vous me donner le titre?

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me PIERRE BOURQUE

pour le Barreau du Québec :
Scellé, 58-S.

Me ANDRÉ DUGAS

pour le partie Libéral du Québec :
C'est la même objection, Monsieur le commissaire.

LA GREFFIÈRE :

Moi, je veux avoir le titre de cette pièce-là.

Me PIERRE BOURQUE

pour le Barreau du Québec :
Cette pièce-là, c'est liste de numéros de
téléphone de monsieur Fava à sa maison.

LA GREFFIÈRE :

Et la précédente, s'il vous plaît?

Me PIERRE BOURQUE

pour le Barreau du Québec :
La précédente, c'est numéro de téléphone du
cellulaire deux mille trois (2003) du témoin
Franco Fava.

LA GREFFIÈRE :

Et ce qui... la 56, c'était le «post-it»,
téléphone de monsieur Fava à la maison?

Me PIERRE BOURQUE

pour le Barreau du Québec :
Oui.

1 **LA GREFFIÈRE :**

2 Parfait. Merci.

3 **Me PIERRE BOURQUE**

4 pour le Barreau du Québec :

5 Q. Je suis sûr que vous n'avez aucune objection,
6 monsieur Fava, à ce que les procureurs de la
7 Commission fassent les vérifications nécessaires
8 concernant vos...?

9 R. Je n'ai rien à cacher, maître Bourque.

10 Q. Bon, c'est parfait. Alors, c'est ce que je
11 présumais, alors...

12 R. Oui.

13 Q. ... ils pourront considérer votre réponse comme
14 une autorisation.

15 **Me DONALD BÉCHARD**

16 pour le Gouvernement du Québec :

17 C'est toujours sous réserve de la décision du
18 commissaire, évidemment, qui, actuellement, est en
19 délibéré.

20 **Me PIERRE BOURQUE**

21 pour le Barreau du Québec :

22 Absolument.

23 **Me DONALD BÉCHARD**

24 pour le Gouvernement du Québec :

25 Alors, merci.

- 1 **Me PIERRE BOURQUE**
2 pour le Barreau du Québec :
3 On avance dans le temps, ce ne sera pas encore
4 très long, là, c'est...
5 R. Oui.
6 Q. ... soyez patient même...
7 R. Je suis à la retraite, maître Bourque, j'ai tout
8 le temps.
9 Q. Oui oui, mais je vous disais, soyez patient, comme
10 j'essaie de l'être.
11 R. Absolument.
12 Q. O.K. Maître Georges Lalande.
13 R. Oui.
14 Q. Avant la rencontre du huit (8) juillet deux mille
15 trois (2003), depuis combien de temps connaissiez-
16 vous maître Lalande?
17 R. Ah, mon Dieu, exactement, je ne peux pas vous le
18 confirmer. Georges est quelqu'un qui était plus
19 ou moins proche du parti depuis déjà belle
20 lurette, là, mais je l'ai rencontré peut-être un
21 peu plus souvent lorsqu'il était président de la
22 CLP.
23 Q. Ça, c'est avant deux mille trois (2003)?
24 R. Oui.
25 Q. Vous aviez une bonne relation avec lui?

- 1 R. Bien, oui, écoutez, je n'ai pas... je n'ai jamais
2 eu de problème avec monsieur Lalande, là, c'était
3 toujours des relations assez professionnelles,
4 puis on discutait de dossiers qui nous
5 concernaient, soit des listes d'attente à la CLP,
6 soit notre souci à la Commission de vouloir faire
7 avancer les dossiers un peu plus rapidement.
8 Monsieur Lalande, comme je vous disais hier, se
9 plaignait souvent que les dossiers qui lui
10 arrivaient de la CSST n'étaient pas tout à fait à
11 l'ordre, puis effectivement, là...
12 Q. Vous n'aviez aucune raison, je vous suggère,
13 d'être sur vos gardes avec monsieur...?
14 R. Absolument pas.
15 Q. Absolument pas. C'est un homme convivial,
16 agréable...
17 R. Absolument.
18 Q. ... sincère?
19 R. Absolument.
20 Q. Merci. Lors des rencontres d'affaires, j'exclus le
21 huit (8) juillet, on va arriver à ce moment-là
22 bientôt, est-il exact -- et corrigez-moi si je me
23 trompe -- que maître Lalande prenait beaucoup de
24 notes?
25 R. Moi, comme je vous ai dit hier, maître Bourque, je

1 n'ai aucun souvenir ça. À ma connaissance,
2 monsieur Lalande n'a pris aucune note en ma
3 présence. Maintenant, écoutez, je vous dis à ma
4 connaissance, puis à mon souvenir.

5 Q. À quelque réunion que ce soit?

6 R. Bien, écoutez, à quelque réunion que ce soit, je
7 vous ai expliqué hier que j'ai rencontré monsieur
8 Lalande dans cette période-là à trois (3)
9 reprises.

10 Q. Oui?

11 R. Une fois au restaurant Michelangelo, une autre
12 fois au c.a. de la Commission le dix-neuf (19)
13 septembre et une autre fois au ministère de la
14 Justice le douze (12) décembre. Je n'ai eu aucune
15 autre rencontre avec monsieur Lalande durant cette
16 période-là.

17 Q. D'accord. Et au cours de ces rencontres, vous
18 n'avez aucun souvenir s'il prenait des notes ou
19 non?

20 R. Ah, bien là, écoutez, là, monsieur Lalande est
21 venu à la Commission pour nous expliquer les
22 grands principes de son projet de loi qui devait
23 être déposé pas longtemps après.

24 Alors, la réunion, comme je l'expliquais hier,
25 était convoquée à la demande de monsieur Lalande

1 qui voulait, lui, venir rencontrer les membres du
2 conseil d'administration de la CSST pour expliquer
3 son projet de loi.

4 Maintenant, est-ce que durant les explications
5 qu'il nous a fournies, est-ce qu'il a pris des
6 notes? Ça...

7 Q. Alors, c'était ça ma question.

8 R. ... je ne peux pas vous le confirmer, là. C'est
9 possible.

10 Q. O.K. Vous avez répondu dans la dernière partie de
11 votre réponse.

12 Huit (8) juillet deux mille trois (2003), déjeuner
13 au Michelangelo?

14 R. oui.

15 Q. Ça a été un déjeuner agréable?

16 R. Absolument.

17 Q. Est-ce que monsieur Lalande est arrivé avec un
18 attaché-case? Vous rappelez-vous?

19 R. Écoutez, c'était un dîner, moi je n'ai aucun
20 souvenir de ça, là, mais ce n'est pas impossible,
21 là, maître Bourque. Vous savez, quelqu'un nous
22 appelle, on va dîner ensemble au Michelangelo, je
23 ne fais pas attention s'il amène une serviette ou
24 pas ou...

25 Q. O.K.

- 1 R. ... qu'est-ce qu'il a dans ses poches, hein?
- 2 Q. O.K. Quand vous êtes assis et que vous partagez le
- 3 déjeuner, est-ce que maître Lalande prenait des
- 4 notes?
- 5 R. Je n'ai aucun souvenir de ça, maître Bourque, je
- 6 vous ai répondu à cette question-là il y a
- 7 quelques secondes, là. Moi, je n'ai pas vu
- 8 monsieur Lalande prendre des notes durant le
- 9 dîner.
- 10 Q. O.K. Mes questions antérieures s'appliquaient aux
- 11 réunions en dehors du huit (8)...
- 12 R. Ah, je m'excuse...
- 13 Q. ... juillet...
- 14 R. ... j'avais mal compris.
- 15 Q. Non, non, il n'y a pas de problème. Moi aussi,
- 16 souvent je ne comprends pas.
- 17 Mais le huit (8) juillet, vous dites que vous
- 18 n'avez aucun souvenir s'il a pris des notes ou
- 19 non?
- 20 R. Non, absolument pas.
- 21 Q. Avez-vous un souvenir quelconque qu'il vous aurait
- 22 fait répéter des noms?
- 23 R. Ça, je suis absolument sûr qu'il n'a jamais été
- 24 question de noms à ce dîner-là, maître Bourque.
- 25 Q. Le nom de qui que ce soit?

1 R. De qui que ce soit. On parlait du projet de loi
2 et son arrivée au ministère et il me faisait part
3 qu'il était responsable de ce projet de loi là et
4 il savait très bien que j'étais sur le conseil
5 d'administration de la CSST, et moi j'ai compris
6 que c'était à ce titre-là que la rencontre se
7 tenait.

8 Q. Est-ce qu'on pourrait remettre au témoin la pièce
9 45-P, onglet 3, à la page 16. Je ne sais pas si
10 j'ai la bonne... Ce sont les documents au soutien
11 de maître Georges Lalande.

12 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

13 44.

14 **Me PIERRE BOURQUE**

15 pour le Barreau du Québec :

16 Ah bon, je me suis trompé d'un chiffre.

17 R. Pouvez-vous m'indiquer à quel endroit dans le
18 cartable?

19 Q. Ah, absolument. Page 16.

20 R. Oui.

21 Q. Est-ce que la partie... maître, est-ce que la
22 partie que le témoin a est parfaitement lisible?
23 La mienne ne l'est pas, là, mais...

24 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

25 procureur en chef :

1 Elle est identique à la vôtre.

2 **Me PIERRE BOURQUE**

3 pour le Barreau du Québec :

4 Pardon?

5 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

6 procureur en chef :

7 Elle est identique à la vôtre.

8 **Me PIERRE BOURQUE**

9 pour le Barreau du Québec :

10 Q. Ce que je vais faire, c'est que je vais lire...

11 R. Oui.

12 Q. ... les notes à l'aide du témoignage de maître
13 Georges Lalonde qui, lui, pouvait lire son
14 écriture.

15 **Me ANDRÉ DUGAS**

16 pour le Parti libéral du Québec :

17 À ce moment-là, ça ne serait pas avantageux au
18 témoin que vous le référiez à la transcription
19 plutôt qu'à ce que vous dites?

20 **Me PIERRE BOURQUE**

21 pour le Barreau du Québec :

22 C'est une intervention...

23 **Me ANDRÉ DUGAS**

24 pour le Parti libéral du Québec :

25 Ce serait peut-être une copie que... intéressant

1 que le témoin ait le même document que lit maître
2 Bourque.

3 **Me PIERRE BOURQUE**

4 pour le Barreau du Québec :

5 Une intervention très intelligente, confrère, je
6 vous remercie. Alors, est-ce qu'on...

7 **Me ANDRÉ DUGAS**

8 pour le Parti libéral du Québec :

9 (...)

10 **Me PIERRE BOURQUE**

11 pour le Barreau du Québec :

12 Alors, c'est le livre numéro 14, volume numéro 14,
13 à la page 109, lignes 22 et suivantes.

14 **UNE INTRVENANTE NON IDENTIFIÉE :**

15 Quelle date, maître Bourque?

16 **Me PIERRE BOURQUE**

17 pour le Barreau du Québec :

18 Vingt (20) septembre deux mille dix (2010).

19 R. Merci.

20 Q. La note... un instant, un instant.

21

22 Alors, si on voit en bas de la page :

23 **«Mais il y en a d'autres à la Cour**
24 **du Québec, au TAQ ou à la CLP qu'on**
25 **va nommer.**

- 1 **Régulièrement, je rencontre...»**
- 2 Oh! On efface, monsieur Fava, on efface puis on
- 3 recommence.
- 4 En haut de la page 108.
- 5 R. En haut de la page 108? Oui... oui.
- 6 Q. Voici ce qui est écrit :
- 7 **«Marc Bellemare ne comprend pas**
- 8 **qu'on a...»**
- 9 En vous citant, là.
- 10 R. Hum hum.
- 11 Q. Maître Lalande écrit :
- 12 **«Marc Bellemare ne comprend pas**
- 13 **qu'on a besoin de nommer nos amis à**
- 14 **la Justice comme ailleurs, ça foule**
- 15 **aux portes après neuf (9) ans**
- 16 **d'opposition, on va lui laisser**
- 17 **quelques nominations.»**
- 18 Vous n'avez pas dit ça?
- 19 R. Non, non.
- 20 Q. À ce moment-là, le huit (8) juillet deux mille
- 21 trois (2003), il n'y a pas de tempête ni de
- 22 cyclone à l'horizon?
- 23 R. Pas que je sache, non.
- 24 Q. Puis il n'y a personne qui a été nommé?
- 25 R. Pas que je sache.

1 Q. Que ce soit Marc Bisson ou madame Després...

2 R. Pas que je sache.

3 Q. ... ou monsieur Simard?

4 Pourquoi est-ce que, selon vous, est-ce que maître
5 Bellemare aurait écrit cette note?

6 **Me RÉNALD BEAUDRY**

7 pour Me Marc Bellemare :

8 Maître Lalande.

9 **Me PIERRE BOURQUE**

10 pour le Barreau du Québec :

11 Q. Maître Lalande?

12 R. Il faudrait lui poser la question.

13 Q. O.K. Il continue à la note 2, et vous verrez en
14 bas de la page 109 :

15 **«Il y en a d'autres à la Cour du**
16 **Québec, ou au TAQ, ou à la CLP**
17 **qu'on va nommer. Régulièrement, je**
18 **rencontre Chantal Landry.»**

19 Alors, il recommence :

20 **«Régulièrement, je...»**

21 Il cite... il vous cite :

22 **«Régulièrement, je rencontre**
23 **Chantal pour aligner nos listes de**
24 **personnes et Jean est d'accord avec**
25 **ça, je m'entends bien avec lui,**

1 syndicaux qui siégeaient à la CLP, qui sont
2 choisis par les partis. C'est les seules
3 nominations dont il a été question.

4 Q. O.K. J'aimerais que vous preniez toujours
5 l'onglet 3, à la page 12, de l'agenda de monsieur
6 Lalande, et c'est écrit dans l'agenda :

7 **«Franco me revient avec ses**
8 **histoires de nominations.»**

9 R. Je vous ai dit dans mon témoignage que la seule
10 fois que j'ai rencontré Georges Lalande, c'est le
11 huit (8), le dix-neuf (19) septembre et le douze
12 (12). Alors, qu'est-ce qu'il a écrit le jeudi le
13 sept (7), d'abord posez-lui la question, maître
14 Bourque, là, moi je ne peux pas vous répondre là-
15 dessus, là.

16 Q. Alors, ce qu'il a écrit est faux?

17 R. Bien, posez-lui la question.

18 Q. Non non, je vous demande à vous, là?

19 R. Bien moi, à mon avis, je n'ai jamais dit ça.

20 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

21 procureur en chef :

22 Monsieur le commissaire, avec beaucoup d'humilité,
23 je ne crois pas qu'on puisse demander à un témoin
24 de commenter le témoignage d'un autre et je pense
25 que, jusqu'à présent, tout le monde ici s'est

1 quand même assez bien gardé de faire ça, c'est-à-
2 dire on peut confronter un témoin à un fait et on
3 peut demander à un témoin de s'expliquer, mais je
4 ne crois pas qu'il soit acceptable de demander à
5 un témoin de commenter le témoignage d'une autre
6 personne, avec respect.

7 **Me DONALD BÉCHARD**

8 pour le Gouvernement du Québec :

9 Permettez-moi, permettez-moi...

10 **Me PIERRE BOURQUE**

11 pour le Barreau du Québec :

12 Oui.

13 **Me DONALD BÉCHARD**

14 pour le Gouvernement du Québec :

15 ... de seconder cette objection en vous disant
16 ceci, Monsieur le commissaire

17 Je pense que vous pouvez vous inspirer de
18 l'article 2843 du Code civil du Québec qui dit que
19 seul l'expert donne son avis. Or, de savoir si un
20 document est un faux ou pas, c'est une pure, pure
21 pure question de droit et il n'appartient pas à un
22 témoin de fait de statuer là-dessus. Le seul ici
23 présent qui peut le faire, c'est vous.

24 Alors, objection formelle, question de droit et
25 d'opinion.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Merci. Alors, les objections sont retenues,
monsieur Bourque.

Me PIERRE BOURQUE

pour le Barreau du Québec :

Vous ne voulez pas écouter mes explications,
d'accord.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Vous pouvez me les donner, si vous voulez.

Me PIERRE BOURQUE

pour le Barreau du Québec :

Bien non, mais c'est... si c'est inutile, je vais
garder ma salive, mais ce n'est pas le témoignage,
c'est un écrit, et je demande si cet écrit
contient la vérité.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Bien, je crois que vous avez eu votre réponse, il
a dit : «Je n'ai jamais dit ça.»

Me PIERRE BOURQUE

pour le Barreau du Québec :

O.K.

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Que ce soit écrit ou pas, il ne l'a pas dit, selon
4 lui.

5 **Me PIERRE BOURQUE**

6 pour le Barreau du Québec :

7 Q. Avez-vous déjà dit, Franco Fava : «Le ministre
8 s'entête à jouer au pur»?

9 R. Absolument pas.

10 Q. Alors, vous n'avez pas dit grand-chose comme ça?

11 R. Écoutez, maître Bourque, je vous ai dit que j'ai
12 rencontré monsieur Lalonde à trois (3) reprises,
13 toujours dans des situations assez formelles.
14 Alors, quand on est en groupe, avec vingt-cinq
15 (25) personnes autour d'une table, là, on est à un
16 Conseil d'administration de la CSST ou on est
17 au... à une rencontre au ministère convoquée par
18 maître Bellemare pour discuter du projet de loi,
19 alors vous comprendrez que ce n'est pas le genre
20 de propos qu'on tient à ces rencontres-là, devant
21 vingt-cinq (25) personnes. Et je ne l'ai pas dit
22 ni là, ni ailleurs.

23 Q. C'était ma question.

24 Je n'ai pas d'autres questions pour le témoin,
25 Monsieur le commissaire.

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Merci.

4 R. Merci, monsieur Bourque.

5 **Me PIERRE BOURQUE**

6 pour le Barreau du Québec :

7 Q. Je vous remercie.

8 **Me MICHEL BASTARACHE**

9 commissaire :

10 Madame Chatelain?

11 **Me CHANTAL CHATELAIN**

12 pour la Conférence des juges :

13 Excusez-moi, Monsieur le commissaire. Non, pas de
14 questions.

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 Alors, maître Bertrand.

18 **Me DONALD BÉCHARD**

19 pour le Gouvernement du Québec :

20 Peut-être simplement une précision, Monsieur le
21 commissaire.

22 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

23 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

24 Pas déjà une objection!

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me DONALD BÉCHARD

pour le Gouvernement du Québec :

Monsieur... non, pas du tout, mon confrère, maître Bertrand. J'ai convenu... j'ai discuté tout à l'heure avec maître Bertrand que j'attendrais la fin, avec, évidemment, la permission... votre permission pour contre-interroger, s'il y a lieu.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Oui.

Me DONALD BÉCHARD

pour le Gouvernement du Québec :

Alors, voilà, je voulais simplement le dire.
Merci.

Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND

avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

Évidemment, avec la remarque que je vous ai faite tantôt quant au statut du Parti libéral, là, qui n'est pas l'avocat, selon moi, de... ni de monsieur Fava, ni de monsieur Rondeau, mais qui joue ce rôle-là devant vous.

Me DONALD BÉCHARD

pour le Gouvernement du Québec :

Oui. Mais moi, je ne suis pas pour le Parti libéral, c'est le gouvernement du Québec,

1 confrère.

2 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

3 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

4 O.K. Non, je parlais à maître Dugas, hier.

5 **Me DONALD BÉCHARD**

6 pour le Gouvernement du Québec :

7 Ça va.

8 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

9 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

10 O.K.

11 **Me MICHEL BASTARACHE**

12 commissaire :

13 Tout le monde se bat pour la dernière place!

14 **CONTRE-INT. PAR Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

15 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

16 O.K. Est-ce que je dois comprendre que c'est la
17 meilleure ou...

18 Q. Alors, monsieur Fava, Jean-François Bertrand,
19 pour...

20 R. Bonjour.

21 Q. ... monsieur Marc Bellemare. Alors, je vais vous
22 demander, monsieur Fava, vous êtes... vous êtes ce
23 qu'on peut appeler un grand argentier du Parti
24 libéral?

25 R. Bien, c'est le qualificatif que, vous, vous

- 1 utilisez et moi je vous dis je suis un solliciteur
2 de fonds du Parti libéral.
- 3 Q. O.K.
- 4 R. Grand argentier, c'est... c'est assez fort, je
5 trouve, comme...
- 6 Q. O.K. C'est des qualificatifs quand même que vous
7 avez déjà utilisés, vous?
- 8 R. Bien, écoutez, je n'ai jamais nié que j'étais
9 solliciteur de fonds pour le Parti libéral. Est-
10 ce que... de là à me qualifier comme grand
11 argentier, là, ça, c'est... je pense c'est vos
12 mots à vous et non pas les miens, là.
- 13 Q. O.K. C'est des mots qui sont déjà venus à votre
14 connaissance, ça, qu'on vous qualifiait comme ça?
- 15 R. Oui, je l'ai... je l'ai lu dans les journaux comme
16 tout le monde, là, «grand argentier du Parti
17 libéral», ainsi de suite, mais c'est...
- 18 Q. O.K.
- 19 R. ... ça n'a jamais été mes propos à moi.
- 20 Q. Donc, ce ne sont pas juste mes mots à moi, là,
21 vous l'avez lu également dans le journal
22 antérieurement?
- 23 R. Bien, vos mots à vous et ceux de certains
24 journalistes, oui.
- 25 Q. O.K. Vous êtes ce qu'on peut appeler, monsieur

- 1 Fava, un homme influent?
- 2 R. Moi, je ne crois pas avoir tant d'influence que
- 3 ça, là, mais si vous le dites, je présume que je
- 4 dois...
- 5 Q. O.K.
- 6 R. ... en avoir.
- 7 Q. O.K. Donc... c'est parce que je le dis que vous
- 8 présumez que vous devez en avoir?
- 9 R. Bien, vous le dites...
- 10 Q. O.K.
- 11 R. ... «un homme très influent», ça...
- 12 Q. Vous faites semblant, là...
- 13 R. ... vous savez, le «très», là, c'est sans... il
- 14 faudrait définir c'est quoi le «très influent».
- 15 Q. O.K. Donc, c'est... vous faites semblant qu'on
- 16 est... avant que je vous parle, là...
- 17 R. Oui oui.
- 18 Q. ... c'est déjà... vous vous êtes déjà targué
- 19 souvent, monsieur Fava, d'être un homme influent?
- 20 R. C'est vous qui le dites, maître Bertrand.
- 21 Q. Non, c'est... ce n'est pas ça... ma question,
- 22 c'est vous, là. Vous vous êtes souvent attribué
- 23 cette étiquette-là d'homme influent lorsque vous
- 24 faisiez vos sollicitations pour obtenir des fonds
- 25 pour le Parti libéral?

- 1 R. Aucunement besoin de faire ça...
- 2 Q. Parce que...
- 3 R. ... les gens savent qu'on est des sollicitateurs du
4 parti...
- 5 Q. Oui.
- 6 R. ... puis depuis longtemps. Alors, s'ils nous
7 attribuent des influences, c'est leur décision à
8 eux et leur... leur perception à eux.
- 9 Q. O.K.
- 10 R. Comment les gens nous perçoivent, maître
11 Bertrand...
- 12 Q. Mais ce n'est pas...
- 13 R. ... ce n'est pas nécessairement notre perception
14 à nous.
- 15 Q. O.K. Mais c'est déjà venu à vos oreilles que les
16 gens vous percevaient comme étant un homme
17 influent?
- 18 R. Oui, j'ai lu ça souvent dans les journaux depuis
19 six (6) mois.
- 20 Q. O.K. Puis avant ça, même, monsieur, avant de lire
21 ça dans les journaux, vous l'aviez déjà entendu?
- 22 R. Moi, ce n'est jamais un qualificatif que j'ai
23 utilisé, puis...
- 24 Q. Non, je ne parle pas de vous, là, je parle de
25 l'avoir entendu?

- 1 R. Ah, c'est fort possible, là, écoutez...
- 2 Q. C'est fort possible? O.K.
- 3 Je n'ai pas raison de dire, justement, que vous
- 4 vous servez de ce statut-là d'homme fort influent,
- 5 d'argentier du Parti libéral, notamment pour
- 6 solliciter des fonds pour le Parti libéral?
- 7 R. Écoutez, ça fait vingt... depuis mil neuf cent
- 8 quatre-vingt-trois (1983) qu'on sollicite des
- 9 fonds dans la région de Québec et ailleurs, parce
- 10 qu'il a été un certain temps où, comme je vous ai
- 11 expliqué hier dans mon témoignage, où on avait une
- 12 responsabilité un peu plus grande que strictement
- 13 la région de Québec. Alors, les gens savent très
- 14 bien qu'on connaît les gens dans les instances du
- 15 parti et ceux qu'on collecte savent très bien
- 16 qu'on est des sollicitateurs de fonds pour le parti.
- 17 Q. O.K.
- 18 R. Alors, si c'est ça que vous prétendez de
- 19 l'influence, bien là, regardez, ou grand
- 20 argentier, je dois dire que si c'est ça votre
- 21 définition, je vous dis oui.
- 22 Q. O.K. Dites-moi... mais j'y viendrai plus
- 23 amplement, monsieur Fava.
- 24 Alors, vous avez beaucoup de contacts avec des
- 25 politiciens?

- 1 R. «Beaucoup de contacts», écoutez, si vous dites que
2 j'en connais plusieurs parce que, comme je vous
3 l'ai mentionné hier, c'est des gens qu'on
4 rencontre et qui viennent à nos activités, le
5 cocktail du premier ministre, il y a une bonne
6 fourchette de députés, de ministres qui viennent,
7 alors oui, dans ce sens-là j'en connais plusieurs.
8 Q. Donc, tous ceux qui sont dans la région de Québec,
9 si on commence par ça, vous les connaissez très
10 bien?
11 R. Bien, on les connaît mieux que ceux d'ailleurs.
12 Q. O.K.
13 R. Parce qu'on...
14 Q. Mais vous les connaissez...
15 R. ... les fréquente un peu plus souvent.
16 Q. Vous les connaissez plus que vous me connaissez?
17 R. Oui, sûrement, moi...
18 Q. O.K.
19 R. ... je pense que physiquement, c'est la première
20 fois ou la deuxième fois que je vous rencontre,
21 là, durant les travaux de la Commission.
22 Q. Parfait.
23 R. Je ne pense pas vous avoir rencontré ailleurs,
24 mais comme tout le monde je vois votre photo dans
25 les journaux à l'occasion.

- 1 Q. O.K., tout comme je vois la vôtre aussi, ça m'a
2 permis de mettre...
- 3 R. Oui, absolument.
- 4 Q. ... un visage.
- 5 R. Vous devez voir la mienne plus souvent que la
6 vôtre...
- 7 Q. Oui.
- 8 R. ... depuis un certain temps.
- 9 Q. Oui, c'est vrai.
- 10 R. Oui.
- 11 Q. C'est vrai, j'ai vu la vôtre...
12 Alors, dites-moi, donc, est-il vrai, monsieur, que
13 vous avez des amis au plus haut niveau politique?
- 14 R. Définissez votre terme «ami», maître Bertrand.
- 15 Q. O.K. Bien, comment vous comprenez ça quand on dit
16 «ami», vous?
- 17 R. Bien, pour moi, un ami, c'est quelqu'un qui vient
18 souper chez moi le samedi soir, c'est quelqu'un
19 qu'on voit régulièrement, on dîne, on soupe, on va
20 à la pêche, on va à la chasse. Moi, là, des amis,
21 là, c'est des amis proches.
- 22 Q. Quelqu'un qui vous rend des services...
- 23 R. Des connaissances, c'est une autre chose.
- 24 Q. O.K. Quelqu'un qui vous rend des services, est-ce
25 que c'est un ami ou c'est une connaissance?

1 R. C'est une connaissance.

2 Q. C'est une connaissance?

3 R. Oui.

4 Q. O.K. Et que vous avez également vos entrées et des
5 amis au plus haut niveau de la fonction publique?

6 R. J'ai des connaissances au plus haut niveau de la
7 fonction publique, oui.

8 Q. O.K. Donc, des connaissances, ça, c'est quelqu'un
9 qui vous rend des services, c'est ça?

10 R. Bien, pas nécessairement, c'est des connaissances.

11 Q. O.K. Je vais juste vous montrer... juste vous
12 montrer une entrevue, monsieur, que vous avez
13 donnée à... -- j'en ai des copies pour...

14 **Me DONALD BÉCHARD**

15 pour le Gouvernement du Québec :

16 Est-ce que c'est un nouveau document, maître
17 Bertrand?

18 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

19 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

20 Je pense que oui.

21 **Me DONALD BÉCHARD**

22 pour le Gouvernement du Québec :

23 Un nouveau document? Puis-je suggérer, confrère,
24 que nous ayons le temps d'en prendre connaissance
25 avant que vous interrogiez le témoin là-dessus?

1 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

2 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

3 Pas de problème.

4 **Me MICHEL BASTARACHE**

5 commissaire :

6 Je ne sais pas si c'est vraiment nécessaire, là,
7 qu'est-ce que c'est?

8 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

9 procureur en chef :

10 Si je peux me permettre peut-être, Monsieur le
11 commissaire, je vais en donner une copie à
12 monsieur Fava pour qu'il puisse en prendre
13 connaissance.

14 **Me MICHEL BASTARACHE**

15 commissaire :

16 Oui.

17 R. Merci.

18 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

19 procureur en chef :

20 Alors, il y a juste trois (3) copies, je vais
21 demander qu'on en fasse pour qu'au moins les
22 participants puissent...

23 **Me MICHEL BASTARACHE**

24 commissaire :

25 Mais peut-être pendant que monsieur Fava...

1 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

2 procureur en chef :

3 Oui.

4 **Me MICHEL BASTARACHE**

5 commissaire :

6 ... le lit, on peut faire ces copies-là...

7 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

8 procureur en chef :

9 Très bien. Alors...

10 **Me MICHEL BASTARACHE**

11 commissaire :

12 ... ça va prendre quelques secondes.

13 Je peux vous demander, monsieur Bertrand, à
14 l'avenir de, s'il vous plaît, fournir les copies
15 à monsieur Battista avant le début des audiences?

16 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

17 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

18 C'est parce que je ne peux pas présumer,
19 évidemment, des réponses du témoin, alors... là,
20 je vais les remettre, mais ce n'est pas sûr que je
21 les dépose toutes.

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :

24 Non, mais si...

25 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

1 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :
2 J'y vais en fonction des réponses du témoin,
3 Monsieur le commissaire. Mais je comprends votre
4 demande, là, pour faire...
5 Alors, ce sera sous 59-C, Monsieur le commissaire.

6 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

7 procureur en chef :

8 C?

9 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

10 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

11 P.

12 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

13 procureur en chef :

14 C, c'est confidentiel et P, c'est public.

15 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

16 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

17 O.K., alors P pour public.

18 **LA GREFFIÈRE :**

19 Quel est le titre de la pièce, s'il vous plaît?

20 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

21 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

22 C'est coupure de presse, là, du journal Le Soleil,
23 l'article de monsieur François Bourque du premier
24 (1er) mai deux mille dix (2010). Est-ce que j'ai
25 été trop vite, madame?

- 1 Q. Ce que vous nous dites, c'est que vous avez été
2 mal cité par le journaliste par rapport...
- 3 R. Non, non...
- 4 Q. ... au fait...
- 5 R. ... absolument pas, je vous...
- 6 Q. ... que quand il écrit...
- 7 R. Ce que...
- 8 Q. Si vous me permettez de terminer ma question?
- 9 R. Oui.
- 10 Q. Quand il écrit en vous prêtant, là :
- 11 **«Mais il convient avoir des amis et**
12 **ses entrées au plus haut niveau**
13 **politique et au sommet de la**
14 **fonction publique.»**
- 15 **Me ANDRÉ DUGAS**
16 pour le Parti libéral du Québec :
17 Je vais m'objecter, la question...
- 18 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**
19 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :
- 20 Q. Vous êtes...
- 21 **Me ANDRÉ DUGAS**
22 pour le Parti libéral du Québec :
23 ... est trompeuse parce que ce n'est pas entre
24 guillemets, ça semble être un commentaire de la
25 part du journaliste. Regardez bien le texte,

1 maître Bertrand.

2 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

3 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

4 Si je peux terminer ma question, Monsieur le
5 commissaire, là, je pense que...

6 **Me MICHEL BASTARACHE**

7 commissaire :

8 Oui, terminez votre question.

9 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

10 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

11 ... mon confrère n'a pas besoin de se lever comme
12 un ressort, là.

13 Q. Alors, est-ce que vous avez déclaré, monsieur
14 Fava, est-ce que vous avez... -- ça va, monsieur
15 Fava?

16 R. Oui.

17 Q. O.K. Est-ce que vous avez déclaré avoir vos amis
18 et vos entrées au plus haut niveau politique et au
19 sommet de la Fonction publique? C'est ça ma
20 question.

21 R. Mais moi ce que je vous dis, c'est que le terme
22 «amis» est peut-être exagéré, là, moi ce que j'ai
23 dit au journaliste, c'est que j'avais... j'ai des
24 bonnes connaissances que j'avais au niveau de la
25 haute fonction publique, oui.

- 1 Q. O.K. Là, on ne parle pas de la haute fonction
2 publique, monsieur, on parle au plus haut niveau
3 politique. Alors...
- 4 R. Bien, écoutez...
- 5 Q. ... excusez-moi, on va décortiquer.
- 6 R. Oui.
- 7 Q. Donc, vous dites que vous n'avez pas dit au
8 journaliste «des amis», c'est ça?
- 9 R. Oui.
- 10 Q. O.K. Est-ce que vous lui avez dit que vous aviez
11 vos entrées au plus haut niveau politique?
- 12 R. Oui.
- 13 Q. O.K. Alors, c'est qui vos entrées au plus haut
14 niveau politique?
- 15 R. Bien, écoutez, on l'a... je l'ai répété hier à
16 plusieurs reprises, c'est monsieur Bibeau qui
17 occupe aujourd'hui le poste de secrétaire général,
18 que j'avais connu pendant des années à la CSST.
- 19 Q. Secrétaire général du Conseil exécutif?
- 20 R. Aujourd'hui, oui.
- 21 Q. O.K.
- 22 R. Et je faisais référence à Chantal Landry.
- 23 Q. Vous faisiez référence à Chantal Landry?
- 24 R. C'est une personne qu'on connaît bien et je n'ai
25 pas de...

- 1 Q. Qui est responsable des nominations, c'est ça?
- 2 R. Bien, comme je vous dis, maître Bertrand, là, ça
- 3 c'est des choses que, vous, vous déduisez, moi je
- 4 ne sais pas exactement ce que Chantal Landry fait.
- 5 Q. O.K.
- 6 R. Et je vous ai dit hier que les fonctions de madame
- 7 Landry, en autant que je me souvienne, ont évolué
- 8 dans le temps, donc elle est passée
- 9 d'organisatrice adjointe durant une campagne
- 10 électorale, elle a été engagée au bureau du
- 11 premier ministre et, aujourd'hui, je sais comme
- 12 tout le monde qu'elle est adjointe au chef de
- 13 cabinet de monsieur Charest. Maintenant, ses
- 14 fonctions à elle, vous lui demanderez à elle.
- 15 Q. O.K. Alors, mais je vais vous les demander à
- 16 vous, monsieur.
- 17 Premier (1^{er}) mai deux mille dix (2010), au moment
- 18 où vous faites cette déclaration-là au
- 19 journaliste...
- 20 R. Oui.
- 21 Q. ... où vous venez de reconnaître effectivement
- 22 avoir dit que vous aviez vos entrées au plus haut
- 23 niveau politique, et vous nous dites «Mes entrées,
- 24 c'est Bibeau, monsieur Bibeau, et madame
- 25 Landry»...

- 1 R. Oui.
- 2 Q. ... c'est ça que vous venez de nous dire?
- 3 R. Oui.
- 4 Q. Corrigez-moi si je reformule mal votre réponse.
- 5 R. Bien, en tout cas...
- 6 Q. Donc, vous le savez qu'est-ce qu'elle fait madame
- 7 Landry au premier (1^{er}) mai deux mille dix (2010)
- 8 quand vous dites ça?
- 9 R. J'ai une bonne idée, oui, mais...
- 10 Q. Oui, puis c'est...
- 11 R. ... je ne suis pas sûr que je connais toutes ses
- 12 fonctions qu'elle fait, là.
- 13 Q. O.K. Puis c'est quoi la bonne idée que vous avez
- 14 du rôle de madame Landry au premier (1^{er}) mai deux
- 15 mille dix (2010)?
- 16 R. Bien, madame Landry s'occupe du renouvellement de
- 17 mandats de gens qui siègent sur des conseils
- 18 d'administration; elle comble les vacances quand
- 19 il y en a; elle s'occupe de renouveler les mandats
- 20 dans les situations où on renouvelle les
- 21 nominations des mêmes personnes. Alors, à ma
- 22 connaissance, c'est ça. Puis elle comble des
- 23 postes vacants dans différentes sociétés d'État,
- 24 dans différents organismes, c'est elle qui est
- 25 l'entonnoir où les candidatures sont acheminées

- 1 puis, après ça, je présume qu'elle fait sa job à
2 partir de là, là.
- 3 Q. O.K. Donc, tout ce que vous venez de nous dire,
4 si on mettait un mot pour résumer ça, c'est
5 «nominations», c'est exact?
- 6 R. Écoutez, ça, c'est votre déduction à vous, là...
- 7 Q. Non, mais je vous le demande?
- 8 R. ... moi ce que je vous dis, moi ce que je vous
9 dis, là, c'est que c'est le véhicule, c'est madame
10 Landry qui voit à combler des vacances dans
11 différents organismes, que ce soit des conseils
12 d'administration ou que ce soit des... des postes
13 dans des sociétés d'État.
- 14 Nous, ce qu'on sait, c'est que c'est elle qui fait
15 le travail préparatoire à la nomination de ce
16 monde-là.
- 17 Q. Quand vous dites «nous, ce qu'on sait», c'est qui
18 vous?
- 19 R. Bien, moi et Charles Rondeau, tout le monde, ceux
20 qui sont dans le parti, on le sait, là, je veux
21 dire.
- 22 Q. O.K. Êtes-vous dans le parti? Vous n'êtes pas
23 dans le parti, vous?
- 24 R. Bien, je pense que je suis membre du parti, oui.
- 25 Q. O.K. O.K., vous êtes membre, là, mais vous

- 1 n'occupez pas de fonction au sein du parti?
- 2 R. Non non, si vous parlez de fonction rémunérée...
- 3 je ne cherche pas d'emploi, maître Bertrand, là.
- 4 Q. O.K. O.K. Donc vos entrées au plus haut niveau
- 5 politique au premier (1^{er}) mai deux mille dix
- 6 (2010), monsieur Bibeau, madame Landry, est-ce
- 7 qu'il y a d'autre monde?
- 8 R. Non, il... je n'en connais pas d'autre.
- 9 Q. O.K.
- 10 R. À part que des connaissances comme ça, là, mais...
- 11 Q. O.K., O.K. Ça vous donne quoi d'avoir des entrées
- 12 au plus haut niveau politique, pourquoi c'est
- 13 important pour vous de le mentionner au
- 14 journaliste que vous aviez vos entrées au plus
- 15 haut niveau politique?
- 16 R. Bien, c'est un commentaire en passant. Quand on me
- 17 dit : «Vous êtes solliciteur de fonds depuis des
- 18 années pour le parti», je dis : «Oui, je suis
- 19 solliciteur de fonds», puis...
- 20 Q. O.K.
- 21 R. ... nous, des instructions qu'on a eues au parti,
- 22 c'est quand on avait des gens qui étaient
- 23 intéressés à occuper certaines fonctions, on
- 24 remettait les c.v. dans la courroie de
- 25 transmission qui était monsieur Leblanc, madame

- 1 Landry, et monsieur Leblanc faisait le tri
2 dépendamment de où il y avait des intérêts qui
3 étaient... qui étaient manifestés. Le... c'est un
4 travail de dispatch finalement, là.
- 5 Q. O.K. Et pourquoi c'est vous qui faites un travail
6 de dispatch, pourquoi vous Franco Fava?
- 7 R. Je ne fais pas le travail de dispatch, moi, moi je
8 remets des c.v. à Marcel Leblanc.
- 9 Q. O.K., bon.
- 10 R. Puis c'est lui qui s'occupe de faire suivre ça
11 dans la machine.
- 12 Q. Pourquoi vous recevez...
- 13 R. C'est des instructions qu'on avait reçues quand
14 on...
- 15 Q. De qui?
- 16 R. ... quand monsieur Charest est arrivé, c'est...
- 17 Q. De qui vous avez reçu ça?
- 18 R. ... de la permanence du parti, ils nous ont dit :
19 «Écoutez, on a un entonnoir, on a une structure,
20 on n'intervient pas directement auprès de qui que
21 ce soit, on achemine les demandes qu'on a via
22 cette courroie de transmission-là.» Puis ce
23 n'était pas juste des c.v. qui étaient acheminés
24 là, c'était des demandes d'informations, c'était
25 toutes sortes de choses.

- 1 Q. O.K. Alors, vous faisiez partie du processus
2 d'acheminement vers le point de chute qui est
3 monsieur Leblanc, c'est ça?
- 4 R. Bien, le processus d'acheminement, oui, dans la
5 mesure où on sollicite des gens puis ils ont une
6 demande quelconque, que ce soit une information ou
7 d'autres, oui.
- 8 Q. O.K.
- 9 R. C'est le véhicule qu'on nous avait indiqué pour
10 faire suivre ces demandes-là.
- 11 Q. O.K. Qui vous avait indiqué ça ce véhicule-là?
- 12 R. C'était la permanence du parti.
- 13 Q. Qui? Qui? Monsieur...
- 14 R. Bien, Benoît Savard, Chantal, on dit : «Regarde,
15 on arrive, on s'installe, on renouvelle les
16 mandats des gens, la période de transition étant
17 passée, une fois que la transition est faite,
18 c'est la courroie qu'on utilise, là, ça passe tout
19 par le même véhicule».
- 20 Q. O.K. Est-ce que vous avez demandé à madame Landry
21 ou monsieur Savard ou quiconque : «Pourquoi vous
22 me demandez ça à moi, moi je suis juste un
23 collecteur de fonds?»?
- 24 R. Bien, ce n'est pas des imbéciles, là, ils savent
25 très bien qu'un collecteur de fonds à l'occasion

1 il a des demandes qui viennent de quelque part.

2 Q. Pourquoi?

3 **Me ANDRÉ RYAN**

4 pour l'Honorable Jean Charest :

5 Monsieur le commissaire, je vais faire un
6 commentaire. Je me demande si on n'est pas rendu
7 à l'heure de la journée où on devrait s'accorder
8 une demi-heure?

9 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

10 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

11 Non.

12 **Me ANDRÉ RYAN**

13 pour l'Honorable Jean Charest :

14 Parce qu'on est carrément encore une fois sur une
15 ligne de questions qui n'est pas du tout concernée
16 par les travaux de cette commission-là. Il y a
17 maintenant environ une demi-heure que maître
18 Bertrand questionne, il n'y a pas eu de questions
19 sur le processus de nomination des juges.

20 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

21 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

22 Monsieur le commissaire, je ne veux... on dirait
23 le jour de la marmotte, ça a recommencé comme ça
24 hier, c'est maître Ryan qui a commencé en essayant
25 de noyer le poisson, vous dire qu'on est... que je

1 pose des questions... écoutez, je vous le dis, je
2 mets la table avec le témoin, je vais faire mon
3 contre-interrogatoire comme j'ai le droit de le
4 faire, comme je l'ai toujours appris que ça se
5 faisait, comme la jurisprudence de la Cour suprême
6 nous l'enseigne.

7 Le contre-interrogatoire, c'est l'outil par
8 excellence -- évidemment, vous vous souvenez de
9 tous ces jugements-là de la Cour suprême -- c'est
10 l'outil par excellence pour permettre à un avocat
11 de tester la crédibilité du témoin, de tester le
12 souvenir du témoin. Moi, je ne suis pas obligé de
13 me contenter de ses réponses qu'il a données hier,
14 puis dire : ah, bien, je vais aller m'asseoir,
15 puis je vais... oui, c'est beau, bravo!, je vous
16 applaudis. Je ne suis pas obligé de me contenter
17 de ça.

18 Je suis en contre-interrogatoire et je demanderais
19 que mes confrères aient le respect, à moins qu'il
20 y ait une question de pertinence ou d'illégalité,
21 qu'ils aient le respect de ne pas... de demander
22 des pauses de... pendant que je suis en plein
23 contre-interrogatoire, vous déciderez quand est-ce
24 que vous voulez tenir la pause, puis de me laisser
25 faire mon travail.

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Non, vous pouvez... vous pouvez continuer, je
4 comprends ce que vous voulez faire. Mais il faut
5 aussi faire un effort pour ne pas dédoubler et
6 avoir six (6), sept (7) personnes qui se lèvent et
7 qui posent exactement les mêmes questions, vous
8 comprenez ça aussi?

9 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

10 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

11 Ça, je le comprends très bien, Monsieur le Juge,
12 mais je vous jure qu'il n'y a pas un de mes
13 confrères qui a posé ces questions-là à monsieur
14 Fava.

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 Alors, continuez.

18 R. Bien, vous êtes le premier à m'interroger, maître
19 Bertrand.

20 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

21 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

22 Bien, ça, c'est vrai, ça. C'est vrai.

23 Q. Alors... donc ça vous donne quoi d'avoir des
24 entrées, là, j'en étais là-dessus, au plus haut
25 niveau politique, vous, là? À vous, Franco Fava?

- 1 R. | Moi, ça ne me donne absolument rien. Si vous
2 | parlez de mon intérêt à moi personnel, là...
- 3 Q. | Oui.
- 4 R. | ... pécunier...
- 5 Q. | Bon. Ça, on y...
- 6 R. | ... absolument rien.
- 7 Q. | O.K. Mais pourquoi vous jugez bon d'indiquer aux
8 | journalistes que : «J'ai mes entrées au plus haut
9 | niveau politique»? Ça vous donne quoi à vous, là,
10 | de dire ça aux journalistes?
- 11 R. | Moi, ce que j'ai dit aux journalistes, c'est que
12 | oui... parce qu'on me posait la question : «Oui,
13 | je connais des gens au plus haut niveau
14 | politique.» Puis n'oubliez pas, monsieur
15 | Bertrand, que cet article-là a été écrit deux (2)
16 | semaines après la tempête du printemps, là...
- 17 Q. | Oui. Puis ça fait quoi, ça?
- 18 R. | ... donc on avait lu tous les articles de journaux
19 | où on me prêtait toutes sortes d'influences, puis
20 | toutes sortes d'attentions, alors c'est pour ça
21 | que je disais à maître Bourque : «Vous savez, on
22 | me prête beaucoup d'influence, puis y compris
23 | celle d'obtenir des retours du premier ministre en
24 | dedans de cinq (5) minutes», parce que c'est ce
25 | que je lisais dans les journaux depuis déjà quinze

- 1 (15) jours.
- 2 Q. O.K. Alors, évidemment, vous voulez dire monsieur
3 Bourque, là?
- 4 R. Bien, c'est évident, là.
- 5 Q. O.K.
- 6 R. Monsieur Bourque, je l'ai vu deux (2) semaines, je
7 crois, après, comme je vous dis, là, les... la
8 première série... la première batterie d'articles
9 dans les journaux, là.
- 10 Q. O.K. Quand vous parlez de quelque chose qui est
11 au sommet, vous parlez de quelque chose qui est
12 le... au plus haut?
- 13 R. Bien, je présume que quand on est secrétaire
14 général du gouvernement, là, c'est assez haut.
- 15 Q. O.K. Donc ça, c'est ça quand vous dites...
- 16 R. Quand on est attaché politique au bureau du
17 premier ministre, bien c'est assez haut aussi.
- 18 Q. O.K. Quand vous dites : «Au sommet de la fonction
19 publique», vous faites référence à monsieur
20 Bibeau?
- 21 R. Et pas juste à monsieur Bibeau...
- 22 Q. À qui?
- 23 R. ... monsieur Bibeau, Chantal, c'est ça que je vous
24 dis, Ben Savard qui était l'organisateur en chef,
25 bon.

- 1 Q. O.K. Donc, ce sont des gens que vous pouvez
2 appeler, puis qui vont vous retourner l'appel
3 immédiatement, c'est ça?
- 4 R. Bien, «immédiatement», on s'entend, là...
- 5 Q. Non, mais qui vont retourner votre appel?
- 6 R. Qui vont retourner mon appel, probablement...
- 7 Q. O.K.
- 8 R. ... pas nécessairement dans la journée ou les
9 jours qui suivent, mais des fois, ça peut prendre
10 un certain temps, oui.
- 11 Q. O.K. Ce sont des gens de qui vous aviez le numéro
12 de téléphone, ça?
- 13 R. C'est des gens que quand j'avais à les appeler...
14 monsieur Bibeau, oui, j'ai son numéro de
15 téléphone, mais Chantal, je sais que c'est le
16 numéro du gouvernement. Souvent, on était au
17 parti, puis on... «Marcel, peux-tu appeler au
18 bureau de Chantal?» On... au parti, on a une
19 liste de tous les numéros de téléphone, de tous
20 les ministères, de tous les attachés et de tous
21 les cabinets. Alors, c'est un genre d'annuaire du
22 gouvernement qu'on a, puis on se sert de cette
23 liste-là pour faire nos appels.
- 24 Q. O.K. Avez-vous le numéro de téléphone de monsieur
25 Charest?

- 1 R. Absolument pas.
- 2 Q. O.K. Dans votre cellulaire, là, de deux mille...
3 deux mille sept (2007) qui a été demandé... deux
4 mille trois (2003)?
- 5 R. Non.
- 6 Q. Vous ne l'avez pas?
- 7 R. Non.
- 8 Q. O.K. Dites-moi...
- 9 R. Je n'ai pas besoin de l'avoir non plus.
- 10 Q. ... monsieur Charest, il vous appelle sur quel
11 ton?
- 12 R. Monsieur Charest...?
- 13 Q. Il vous parle sur quel ton?
- 14 R. À quelle occasion?
- 15 Q. Peu importe, quand il vous rencontre?
- 16 R. Bien, moi, quand monsieur Charest... quand on est
17 dans des activités de financement puis des
18 activités de... du cocktail du premier ministre,
19 quand il s'adresse à la foule, quand il fait ses
20 commentaires : «Je remercie Charles et Franco du
21 coup de main qu'ils nous donnent pour des
22 sollicitations de fonds pour... pour leur
23 participation au financement du Parti libéral.»
- 24 Q. Puis quand il vous parle personnellement, comment
25 il vous appelle?

- 1 R. Quand il me parle personnellement...
- 2 Q. Oui.
- 3 R. ... il m'appelle Franco.
- 4 Q. Il vous appelle Franco?
- 5 R. Bien oui.
- 6 Q. O.K. Donc, vous le connaissez quand même assez
- 7 bien pour que ce soit Franco et non pas monsieur
- 8 Fava?
- 9 R. Bien, écoutez, il sait le rôle qu'on joue au sein
- 10 du Parti libéral, il sait qu'on... bon, le
- 11 financement du parti, c'est important. Alors, il
- 12 sait qu'on travaille pour lui indirectement...
- 13 Q. O.K.
- 14 R. ... dans le sens qu'on fait du financement pour le
- 15 parti. Alors, quand on se croise à des occasions
- 16 sociales, puis on est entre deux (2) : «Bonjour,
- 17 Franco.»
- 18 Q. O.K.
- 19 R. «Bonjour, monsieur Charest.»
- 20 Q. O.K.
- 21 R. Si c'est ça que vous voulez savoir, c'est ça.
- 22 Q. O.K. Allez un petit peu plus loin dans l'article
- 23 toujours de monsieur Bourque...
- 24 R. Oui.
- 25 Q. ... après «un brasseur»...

- 1 R. Oui.
- 2 Q. ... le paragraphe qui suit le «un brasseur».
- 3 R. ... Oui.
- 4 Q. Ça va?
- 5 R. Oui.
- 6 Q. Alors, c'est l'ex-député Gilles Taillon qui vous
7 a côtoyé, là, alors que vous étiez au c.a. de la
8 CSST, là. Alors, monsieur Taillon...
- 9 R. Excusez, maître Bertrand, vous...
- 10 Q. Oui?
- 11 R. ... je n'ai pas encore trouvé le...
- 12 Q. C'est à la première page de l'article...
- 13 R. Oui.
- 14 Q. ... il y a un titre en caractère gras qui est
15 marqué...
- 16 R. Oui.
- 17 Q. ... «un brasseur»...
- 18 R. Oui.
- 19 Q. ... c'est le paragraphe immédiatement en dessous
20 de celui-là.
- 21 R. Oui.
- 22 **Me ANDRÉ DUGAS**
- 23 pour le Parti libéral du Québec :
- 24 Monsieur le commissaire, on demande... on
25 s'apprête à demander au témoin de commenter ce

1 qu'un tiers, qui n'a pas été appelé à témoigner
2 devant vous, dit de lui.

3 **Me MICHEL BASTARACHE**

4 commissaire :

5 On n'a pas encore la question, là.

6 **Me ANDRÉ DUGAS**

7 pour le Parti libéral du Québec :

8 O.K. Voilà. C'est hautement irrégulier.

9 **Me RÉNALD BEAUDRY**

10 pour Me Marc Bellemare :

11 Et si vous me permettez, c'est ce qu'on a fait
12 avec maître Bellemare, «ad nauseam», de lui
13 produire des articles de journaux, de demander
14 même que des secrets de journalistes soient
15 relevés éventuellement, alors je présume qu'on
16 peut faire la même chose avec l'autre témoin.

17 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

18 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

19 Maître Dugas, vous vous lèverez après ma question,
20 là, c'est... vous êtes précoce un peu.

21 Q. Alors...

22 **Me ANDRÉ DUGAS**

23 pour le Parti libéral du Québec :

24 Je peux peut-être rester debout.

25 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

1 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

2 Oui, restez debout.

3 Q. **«C'est un gars...»**

4 Alors monsieur Taillon dit ça de vous, là :

5 **«C'est un gars qui aimait avoir de**
6 **l'influence, qui aimait s'assurer**
7 **que ses chums aient des**
8 **nominations, il le disait**
9 **clairement.»**

10 Est-ce que vous êtes d'accord avec cette
11 affirmation-là de...

12 **Me ANDRÉ DUGAS**

13 pour le Parti libéral du Québec :

14 Ah, bien...

15 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

16 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

17 Q. ... de monsieur Taillon?

18 **Me ANDRÉ DUGAS**

19 pour le Parti libéral du Québec :

20 Bien, je suis...

21 R. Je suis d'accord que c'est ce que monsieur Taillon
22 a dit, là.

23 Q. Je la fais, l'objection.

24 Commenter ce qu'un tiers dit de lui, un tiers qui
25 n'est même pas appelé. Appelez-le maître Taillon,

1 il vous... monsieur Taillon, il dira ce qu'il
2 voudra, mais, tout de même...

3 **Me MICHEL BASTARACHE**

4 commissaire :

5 Je crois que ce qu'il lui demande, c'est son
6 opinion sur ce sujet-là : «Est-ce que c'est
7 quelque chose qu'il disait clairement?» «Est-ce
8 que vous disiez ces choses-là?», je crois que
9 c'est ça la question.

10 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

11 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

12 Oui. Oui, ça... je peux commencer par ça.

13 R. Moi, tout ce que je peux vous dire, c'est :
14 demandez-le à monsieur Taillon. Si c'était son
15 interprétation, sa vision, je n'ai pas de
16 commentaires à faire là-dessus, moi.

17 Q. O.K. Est-ce que...

18 R. Il pouvait me percevoir comme il voulait, lui.

19 Q. O.K. Je me doutais de votre réponse, alors c'est
20 pour ça, deuxième question, est-ce que vous aimiez
21 avoir de l'influence?

22 R. «Est-ce que vous aimiez avoir de l'influence?»,
23 j'aime connaître les gens, puis j'aime... j'aime,
24 oui, je suis un bonhomme assez social. Je n'ai
25 jamais assez d'amis, puis je n'ai jamais assez de

1 connaissances.

2 Q. O.K.

3 R. Si c'est ça que vous voulez savoir.

4 Q. Est-ce que vous aimez vous assurer que vos chums
5 aient des nominations aussi?

6 R. Ce que j'aime, c'est de me... c'est d'aider mes
7 amis, mes chums, mes contacts le plus possible.
8 C'est normal, on aide des amis...

9 Q. O.K.

10 R. ... et on aide des connaissances.

11 Q. Parmi la façon de les aider, c'est des
12 nominations, c'est exact?

13 R. Ça n'a rien... ça n'a aucun rapport, maître
14 Bertrand, là...

15 Q. Je vous le demande, monsieur Fava.

16 R. ... les nominations, là, comme je vous ai dit,
17 moi, j'ai... je vous ai dit hier dans mon
18 témoignage que les nominations, je rencontre un de
19 mes amis qui est un comptable, qui est à la
20 retraite, il vient de vendre son entreprise :
21 «Franco, je suis à la retraite, j'aimerais
22 m'occuper... j'aimerais rester actif, j'aimerais
23 m'occuper un peu, je serais intéressé à siéger sur
24 un Conseil d'administration à titre strictement
25 bénévole, puis donner un coup de main. Si

- 1 jamais...
- 2 Q. Il dit ça comme ça?
- 3 R. ... vous voyez une ouverture...?» Bon, il me
- 4 donne son c.v., je le mets dans la machine, il est
- 5 nommé à un Conseil d'administration un certain
- 6 temps par la suite. Qu'est-ce que vous voulez que
- 7 je vous dise?
- 8 Q. O.K. Donc, c'est juste des gens retraités que
- 9 vous avez aidés, c'est ça que vous venez de dire?
- 10 R. Bien, pas nécessairement.
- 11 Q. O.K. Alors, oublions...
- 12 R. Je vous donne un exemple...
- 13 Q. ... les gens retraités.
- 14 R. ... maître Bertrand.
- 15 Q. O.K., oublions les gens retraités, là, vous en
- 16 avez placé combien depuis deux mille trois (2003)
- 17 des gens?
- 18 R. J'en ai placé aucun, ce n'est pas moi qui place,
- 19 c'est les...
- 20 Q. O.K.
- 21 R. ... gens qui nomment à l'autre bout, là. Moi, je
- 22 transmets de l'information...
- 23 Q. Je vais...
- 24 R. ... dans une courroie.
- 25 Q. Je vais reformuler ma question. Vous avez servi de

1 courroie de transmission dans combien de cas...

2 **Me ANDRÉ DUGAS**

3 pour le Parti libéral du Québec :

4 Je vais faire une objection...

5 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

6 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

7 Q. ... depuis...

8 **Me ANDRÉ DUGAS**

9 pour le Parti libéral du Québec :

10 ... on retourne dans le même cirque qu'hier...

11 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

12 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

13 Je vais juste finir.

14 Q. ... depuis deux mille trois (2003)?

15 **Me ANDRÉ DUGAS**

16 pour le Parti libéral du Québec :

17 Maître Bertrand. On retourne dans le même cirque
18 qu'hier, finalement. Là, le témoin a dit plusieurs
19 fois, de plusieurs témoins, qu'il n'avait jamais,
20 jamais eu de l'influence ou parlé seulement de
21 nominations de juges.

22 On a nommé trois (3) juges et ce sont les trois
23 (3) qui sont sous enquête, si je comprends bien,
24 dont les noms font qu'il y a une enquête, pardon,
25 de sorte qu'hier j'ai fait une objection, là, là,

1 sur d'autres nominations en dehors du mandat,
2 depuis deux mille trois (2003), avant deux mille
3 trois (2003), puis je pense qu'on recommence la
4 même chose.

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 Oui, mais j'ai accepté hier qu'il essaie
8 d'établir, je crois, monsieur Bertrand, que si
9 monsieur Fava est un homme qui est perçu comme
10 étant influent et pouvant aider certaines
11 personnes à présenter leur candidature de façon
12 efficace pour obtenir des nominations, qu'il est
13 plus susceptible d'influencer un ministre s'il lui
14 parle ultimement d'une question de juge.

15 Alors, je crois que c'est le contexte général et
16 je crois que c'est approprié dans ce sens-là.

17 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

18 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

19 Q. Vos contacts avec les... on a parlé tantôt avec
20 les députés. Avec les ministres, maintenant, si on
21 parle de deux mille trois (2003), au moment où
22 vous avez repris le pouvoir?

23 R. Le contact avec les ministres?

24 Q. Oui?

25 R. La même affaire que les députés.

1 Q. O.K., donc c'est...

2 R. Des gens qu'on rencontre dans des fonctions
3 officielles, puis je n'ai aucun contact privilégié
4 avec aucun ministre à ma connaissance, outre le
5 fait qu'on les rencontre régulièrement dans
6 différentes fonctions.

7 Q. Et vous êtes en mesure de les appeler? Vous savez
8 comment les rejoindre?

9 R. Bien, si je veux appeler le président des États-
10 Unis, maître Bertrand, là, je peux essayer de les
11 appeler, là, tu sais, c'est...

12 Q. O.K.

13 R. ... c'est sûr que je peux appeler n'importe
14 quoi... n'importe qui, je ne suis pas infirme, là,
15 j'ai...

16 Q. Vous connaissez Michel Després très bien, monsieur
17 Fava?

18 R. Bien oui, je le connais, Michel Després, oui.

19 Q. Oui. Vous le connaissez très bien aussi?

20 R. Bien, «très bien», c'est un député de la région de
21 Québec depuis vingt-cinq (25), trente (30) ans,
22 là, je ne me souviens pas exactement des dates,
23 là, mais Michel est arrivé en politique, il était
24 dans le comté de Limoilou en même temps que Jean-
25 Guy Lemieux était député de Vanier à l'époque,

1 puis oui, je les ai connus.

2 Q. Et...

3 R. Ce n'est pas des gens que je fréquente à tous les
4 jours, là.

5 Q. Mais c'est des gens qui, encore une fois, si vous
6 l'appellez il va vous rappeler, c'est exact?

7 R. Bien, j'ose espérer que oui, là, c'est des gens
8 que je connais depuis longtemps.

9 Q. O.K. J'ai raison de dire que lorsque vous faites
10 vos sollicitations, puis vous approchez des gens
11 pour donner de l'argent, contribuer, que vous vous
12 plaisez à dire que vous êtes un proche du premier
13 ministre Charest?

14 R. Bien, les gens ils peuvent penser ce qu'ils
15 veulent, là.

16 Q. Non, ce n'est pas ça, monsieur, vous avez bien
17 compris ma question.

18 R. Bien...

19 Q. Que vous, vous vous plaisez à dire que vous êtes
20 un proche du premier ministre Charest?

21 R. J'ai... je me suis... je ne me suis jamais vanté
22 d'avoir une relation spéciale, amicale, avec
23 monsieur Charest. Comme les gens disent souvent
24 dans les journaux, vous pouvez appeler monsieur
25 Charest à tous les jours, vous pouvez vous rendre

1 à son bureau comme si c'était une porte dans un
2 centre d'achats, alors vous l'avez vu dans les
3 registres du bureau du premier ministre, mon nom
4 apparaît nulle part.

5 Q. O.K.

6 R. Alors, regardez, là!

7 Q. Ça, on va y revenir là-dessus. Pourquoi tout le
8 monde se plaît... pourquoi tout le monde dit ça de
9 vous à ce moment-là?

10 R. Bien, probablement que parce que lors d'activités
11 de financement monsieur Charest nous remercie tout
12 le temps, moi et Charles, pour le coup de main
13 qu'on lui donne.

14 Q. O.K. Donc, uniquement pour ça?

15 R. Bien, «uniquement pour ça!» Ça fait vingt (20)
16 quelques années qu'on ramasse des fonds pour le
17 parti, alors les gens savent très bien qu'on est
18 près du parti et... et c'est ça.

19 Qu'est-ce que vous voulez, ils en déduisent ce
20 qu'ils veulent bien en déduire.

21 Q. O.K. Jacques Champagne, vous connaissez?

22 R. Qui?

23 Q. Jacques Champagne?

24 R. Oui, c'est l'associé de Charles Rondeau.

25 Q. C'est l'associé de Charles Rondeau?

- 1 R. À la retraite aussi.
- 2 Q. O.K. Donc, on a vu hier que Charles Rondeau et
3 vous, là, c'est... ne forment qu'un, hein, c'est
4 probablement un de vos meilleurs chums, Charles
5 Rondeau?
- 6 R. C'est probablement mon meilleur chum, oui.
- 7 Q. Votre meilleur chum, O.K.
- 8 Donc, Jacques Champagne, ça a été l'associé
9 longtemps, comme vous venez de le dire?
- 10 R. Oui.
- 11 Q. Vous avez eu souvent des soupers, des dîners, des
12 goûters avec monsieur Champagne et monsieur
13 Rondeau?
- 14 R. Beaucoup moins proche qu'avec Charles, mais oui,
15 Jacques, à l'occasion, une «game» de golf, à
16 l'occasion un dîner, oui, souvent il est avec
17 Charles, on dîne ensemble.
- 18 Q. O.K. Vous étiez au courant que monsieur Champagne
19 remettait, lui également, des c.v. pour que des
20 gens puissent être nommés à des postes?
- 21 R. ...
- 22 Q. Ça, ça veut dire quoi, ça?
- 23 R. S'il le faisait, il le faisait probablement via
24 monsieur Rondeau, là, mais ou il le faisait
25 directement.

1 Vous savez, Jacques Champagne a été l'organisateur
2 en chef de Marc-Yvan Côté...

3 Q. O.K.

4 R. ... dans le comté pendant plusieurs années, alors
5 lui aussi il avait ses propres entrées, là...

6 Q. O.K. Alors...

7 R. ... et ses propres connaissances.

8 Q. ... est-ce que monsieur Rondeau vous l'a déjà dit?

9 R. Non.

10 Q. Il ne vous a jamais parlé de ça?

11 R. Parlé de quoi?

12 Q. Que monsieur Champagne voulait faire nommer Untel,
13 avait remis un c.v., puis et cetera?

14 R. Il n'a pas besoin de m'en parler, Jacques
15 Champagne, il pouvait remettre le c.v. directement
16 à monsieur Rondeau s'il avait à le faire, il
17 n'avait pas besoin de venir me voir pour ça, là.

18 Q. O.K.

19 R. Ils étaient associés dans le même bureau.

20 Q. O.K. Est-ce que c'était à votre connaissance que
21 monsieur Champagne avait déjà siégé ou siégeait
22 sur des comités de sélection, de juges entre
23 autres?

24 R. C'est... je l'ai appris séance tenante à la
25 Commission.

- 1 Q. Vous l'avez appris séance...
- 2 R. Oui.
- 3 Q. Monsieur Rondeau ne vous a jamais mentionné ça?
- 4 R. Non, puis monsieur Champagne non plus.
- 5 Q. Monsieur Champagne non plus. O.K. Monsieur
- 6 Rondeau, je comprends, donc, qu'il ne vous dit pas
- 7 tout, c'est ça que je peux comprendre?
- 8 R. Non...
- 9 Q. Tout ce qui se passe à l'intérieur du parti?
- 10 R. ... il ne me dit pas tout, mais il m'en dit pas
- 11 mal.
- 12 Q. Il vous en dit pas mal. O.K. Puis ça, il ne vous
- 13 a jamais mentionné ça?
- 14 R. Bien, écoutez, pourquoi qu'il m'aurait
- 15 mentionné...
- 16 Q. Je vous le demande?
- 17 R. ... que Jacques Champagne siégeait sur un comité
- 18 de nomination de juges? Encore aurait-il fallu que
- 19 monsieur Rondeau soit au courant.
- 20 Q. Alors, comment ça vous savez qu'il est au courant
- 21 ou pas?
- 22 R. J'ai dit : encore aurait-il fallu qu'il soit au
- 23 courant.
- 24 Q. O.K.
- 25 R. Je ne le sais pas si monsieur Rondeau était au

1 courant lui-même.

2 Q. O.K. Vous avez parlé également hier que vous
3 faisiez du financement sectoriel, puis qu'il y
4 avait plusieurs définitions au financement
5 sectoriel?

6 R. Oui.

7 Q. O.K. Vous avez donné une définition du financement
8 sectoriel ici, devant la Commission; est-ce que je
9 n'ai pas raison de dire qu'il y a une définition
10 aussi qui veut que le financement sectoriel, c'est
11 le financement par entreprises?

12 R. Il y a... maître Bertrand, là, je sais à quoi vous
13 voulez en venir, là.

14 Tout le financement qu'on fait au niveau du Parti
15 libéral est fait dans la plus stricte conformité
16 de la Loi sur le financement de partis politiques
17 et, à ce que je sache, les entreprises, ce n'est
18 pas la même situation que ça a été au fédéral où
19 les entreprises avaient le droit de contribuer
20 directement, au provincial, il n'y a aucune
21 contribution qui vient d'entreprises, d'ailleurs
22 c'est probablement la vérification la plus
23 rigoureuse qu'on fait au niveau de dons qu'on
24 reçoit, on s'assure que c'est des dons qui
25 viennent d'individus et non pas d'entreprises.

1 Maintenant, si les gens qui donnent possèdent ou
2 sont propriétaires d'entreprises, ça, j'ai... vous
3 leur demanderez à eux, là.

4 Q. O.K. Ce n'était pas ça ma question.
5 Ma question, c'était : est-ce que vous êtes
6 d'accord avec moi qu'il y a une autre définition
7 du financement sectoriel qui est le financement
8 par entreprises?

9 R. Absolument pas.

10 Q. Vous niez ça?

11 R. Bien, «vous niez ça»!

12 Q. Non, je vous le demande, monsieur Fava?

13 R. Je n'ai rien à nier, il n'y en a pas de
14 financement d'entreprises.

15 Q. O.K.

16 R. Bon!

17 Q. Financement sectoriel, est-ce que ça veut aussi
18 vouloir dire financement par entreprises, c'est ça
19 ma question?

20 R. Non, pas à ma connaissance.

21 Q. Pas à votre connaissance, O.K.

22 Vous avez dit tantôt également que vous ne
23 retiriez aucune... aucun avantage personnel, aucun
24 avantage «pécunier», je reprends votre terme
25 précis...

1 R. Exact.

2 Q. ... du travail de militant bénévole que vous avez
3 fait depuis trente (30) ans?

4 R. C'est exact.

5 Q. C'est exact? Vous avez vu le reportage à TVA la
6 semaine dernière?

7 R. Ah oui! J'avais hâte que vous en veniez à ça,
8 monsieur Bertrand.

9 Q. O.K. Alors, j'ai raison de dire que la compagnie
10 que vous possédiez à l'époque, Nelson...

11 R. Oui.

12 Q. ... a touché sept cent quatre-vingts millions
13 (780 000 000) de contrats, dont cent quatre-vingt-
14 dix millions (190 000 000)...

15 **Me DONALD BÉCHARD**

16 pour le Gouvernement du Québec :

17 Monsieur le juge...

18 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

19 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

20 Q. ... sans appel d'offres?

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 Oui.

24 **Me DONALD BÉCHARD**

25 pour le Gouvernement du Québec :

1 Pardon. Monsieur le commissaire, je faisais
2 allusion à votre ancien rôle, pardonnez-moi.

3 **Me MICHEL BASTARACHE**

4 commissaire :

5 Hum hum.

6 **Me DONALD BÉCHARD**

7 pour le Gouvernement du Québec :

8 Monsieur le commissaire, je pense que mon
9 confrère, maître Bertrand, s'avance
10 tranquillement dans une commission qui n'est pas
11 la nôtre et que, là, il a les deux pieds dedans.
12 En fait, mon confrère est dans une commission qui
13 n'existe pas, celle concernant la construction, et
14 je vous soumets respectueusement que, si vous
15 laissez aller ça, on va déborder complètement le
16 sujet qui nous occupe qui, rappelons-le, concerne
17 strictement et limitativement les allégations de
18 maître Bellemare concernant la nomination de trois
19 (3) juges.

20 Alors, je pense que, là, puis c'est pour ça que
21 j'interviens maintenant, il faut arrêter cette
22 preuve-là qui n'est pas pertinente et on risque de
23 déborder longuement et ça va faire dévier le débat
24 et ça ne fait pas partie du mandat qui vous a été
25 confié. Merci.

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 J'allais justement intervenir avant que vous le
4 disiez.

5 C'est absolument certain qu'ici ce n'est pas une
6 enquête sur le financement du Parti libéral ou
7 quelque'allusion en malversation dans l'industrie
8 de la construction et, si vos questions portent
9 là-dessus, elles ne sont pas admissibles.

10 Si vous voulez savoir si monsieur Fava tire des
11 avantages de son rôle, demandez-lui cette
12 question-là, mais il faudra que vous vous
13 satisfassiez de la réponse, il vous a dit non,
14 alors... je n'ai pas d'avantages personnels. Là,
15 ce que vous voulez lui demander, c'est est-ce que
16 votre entreprise a bénéficié d'avantages et,
17 d'après moi, ça va être la seule question parce
18 que, autrement, on rentre dans un autre débat que
19 celui qui nous préoccupe ici.

20 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

21 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

22 Oui. Merci, Monsieur le commissaire, mais
23 évidemment, vous, vous avez dans votre préambule,
24 là, vous avez parlé, bon, de malversation et tout
25 ça, moi je ne fais que poser une question au

1 témoin suivant un reportage dont j'ai pris
2 connaissance, je ne fais aucune allusion, aucune
3 insinuation de quelque niveau que ce soit.

4 Par contre, puis pour reprendre ce que vous dites,
5 c'est effectivement monsieur Fava se targue, tout
6 comme hier, d'être un militant bénévole.

7 **Me MICHEL BASTARACHE**

8 commissaire :

9 Ah! Il n'a pas dit qu'il se targuait de quoi que
10 ce soit, là.

11 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

12 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

13 Non, non non, mais il dit...

14 **Me MICHEL BASTARACHE**

15 commissaire :

16 C'est votre interprétation.

17 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

18 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

19 O.K. Alors, j'enlève le mot targue, c'est plutôt
20 monsieur Rondeau qui se targuait de ça hier, mais
21 monsieur Fava dit qu'il est un militant bénévole.

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :

24 Oui.

25

1 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

2 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

3 Alors, je lui demande si, effectivement, sa
4 compagnie a reçu la somme de sept cent quatre-
5 vingts millions (780 000 000) de contrats, dont
6 cent quatre-vingt-dix millions (190 000 000) sans
7 appel d'offres. C'est ça au juste ma question.

8 **Me DONALD BÉCHARD**

9 pour le Gouvernement du Québec :

10 Alors, voilà, on est en plein dedans et c'est
11 précisément ce à quoi je m'attendais et, si on
12 commence ça, ça ne finira plus, nous sommes dans
13 une autre sphère et je pense que la question est
14 illégale par rapport au mandat qui nous occupe,
15 Monsieur le commissaire.

16 **Me MICHEL BASTARACHE**

17 commissaire :

18 Oui, je ne pense pas que c'est approprié. Les
19 montants qui ont été reçus et ainsi de suite, ça
20 n'a rien à voir avec la Commission, je crois que
21 vous avez la réponse de monsieur Fava. Si
22 monsieur Fava était en affaires et qu'il a fait
23 affaire avec le gouvernement, on n'a pas à
24 présumer des raisons pour lesquelles il a obtenu
25 des contrats et commencer à étudier ça. Puis, à

1 part ça, vous savez, les reportages des journaux,
2 s'il faut se mettre aussi à questionner
3 l'exactitude de ce qui est dit dans ces
4 reportages-là, ça va être tout une autre
5 entreprise aussi.

6 Alors, je pense que... il faudra que vous
7 demandiez... que vous lui demandiez des questions
8 aussi simples que : avez-vous tiré avantage comme
9 homme d'affaires ou de façon personnelle, point
10 final.

11 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

12 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

13 O.K.

14 Q. Alors, évidemment, vous dites au niveau personnel
15 vous avez dit que vous n'avez tiré aucun avantage,
16 c'est ça que vous avez dit?

17 R. Exact.

18 Q. Puis au niveau d'homme d'affaires, si je reprends
19 le terme de monsieur le commissaire?

20 R. C'est la même réponse.

21 Q. C'est la même réponse que vous nous donnez?

22 R. Exact.

23 Q. O.K. Vous avez également mentionné hier que vous
24 ne connaissiez aucun des trois (3) juges nommés à
25 l'exception de monsieur le juge Simard avec qui

- 1 vous avez partagé un repas à un moment donné?
- 2 R. Exact.
- 3 Q. Et vous avez dit que c'était un pur hasard, il
- 4 s'est présenté là et il s'est joint à vous?
- 5 R. Mais ce n'était pas un pur hasard, je dînais avec
- 6 monsieur Rondeau, puis monsieur Rondeau a reçu un
- 7 appel et puis il lui a tout simplement dit :
- 8 «Écoutez, je dîne avec Franco, si vous voulez vous
- 9 joindre à nous, vous êtes le bienvenu», puis c'est
- 10 comme ça qu'il est arrivé, mais j'avais... je ne
- 11 savais aucunement que cette journée-là je
- 12 rencontrerais le juge Simard, là.
- 13 Q. O.K. Donc, vous êtes en train de dîner déjà à
- 14 quel endroit, au Michelangelo?
- 15 R. Oui.
- 16 Q. Avec monsieur Rondeau?
- 17 R. C'est un très bon restaurant, en passant.
- 18 Q. O.K. Absolument, vous avez tout à fait raison, je
- 19 suis... c'est le seul point sur lequel on va être
- 20 d'accord aujourd'hui.
- 21 Alors...
- 22 R. Bien moi...
- 23 Q. Vous êtes en train de dîner avec monsieur Rondeau,
- 24 il reçoit un appel de monsieur le juge Simard?
- 25 R. Non non, je ne suis pas en train de dîner avec

- 1 lui, je m'en vais dîner avec monsieur Rondeau.
- 2 Q. O.K.
- 3 R. J'arrive au restaurant, Charles arrive au
- 4 restaurant, il me dit : «Franco, j'ai reçu un
- 5 appel du juge Simard, il vient se joindre à nous
- 6 pour dîner, as-tu des objections?», «Absolument
- 7 pas».
- 8 Q. O.K.
- 9 R. Alors, il s'est joint à nous pour le lunch.
- 10 Q. O.K. Ensuite, donc vous nous avez dit les deux
- 11 (2) autres que vous ne les connaissiez pas, là,
- 12 monsieur le juge Bisson...
- 13 R. Absolument pas.
- 14 Q. ... puis madame la juge Gosselin-Després?
- 15 Vous ne saviez pas que madame Gosselin-Després
- 16 était parente avec le ministre Michel Després?
- 17 R. La première fois que j'ai entendu parler du nom de
- 18 madame Després, c'est ce printemps dans les
- 19 journaux.
- 20 Q. O.K.
- 21 R. Et c'est la même chose pour le juge Bisson.
- 22 Q. O.K.
- 23 R. Et comme je vous ai dit, pour monsieur Simard, je
- 24 vous le dis, monsieur Rondeau m'avait mis au
- 25 courant qu'il avait fait un contact avec monsieur

1 Bellemare.

2 Q. O.K. Est-ce que vous connaissez par ailleurs des
3 gens, O.K., qui vous ont remis le c.v. d'un ami
4 pour qu'il soit nommé juge?

5 R. Moi, je vous ai dit hier dans mon témoignage,
6 maître Bertrand, que j'avais mis deux (2) c.v.
7 dans la machine, c'est deux (2) avocats de la
8 région de Montréal qui étaient intéressés par un
9 poste à la CLP et j'ai appris par la suite qu'un
10 avait été nommé à la CLP et l'autre avait été
11 nommé au TAQ.

12 Q. O.K.

13 R. Alors, c'est «thats' it, thats'all».

14 Q. O.K. Donc, je vous repose la question pour que
15 vous y répondiez directement, est-ce que vous
16 connaissez des gens, O.K., qui vous ont demandé
17 d'intervenir pour des amis, pour des nominations?

18 R. Non.

19 Q. Je m'arrête. Je m'arrête à nominations.

20 R. Bien, les nominations, je vous en ai donné deux
21 (2) exemples, là.

22 Q. O.K.

23 R. Est-ce que, quand vous parlez de nominations,
24 parlez-vous de nominations sur un conseil
25 d'administration comme bénévole ou quelles sortes

- 1 de nominations vous parlez, là?
- 2 Q. Nominations, monsieur, vous savez c'est quoi je
3 pense une nomination, là?
- 4 R. Bien, précisez votre question, je vais répondre.
- 5 Q. O.K., nominations, monsieur?
- 6 R. Bien, moi je vous ai donné des exemples de
7 nominations dont j'ai pris... j'ai été... dont
8 j'ai eu connaissance.
- 9 Q. O.K. Est-ce que monsieur Rondeau vous a demandé
10 de lui donner un coup de pouce pour aider à la
11 nomination de monsieur...
- 12 R. Mais monsieur... monsieur Rondeau, c'est un grand
13 garçon, il n'a pas besoin de mon coup de pouce,
14 là.
- 15 Q. O.K. Alors...
- 16 R. Il sait quoi faire, puis il fait comment le faire,
17 puis il n'a pas besoin de mon aide pour ça, là.
- 18 Q. O.K. Je repose ma question, parce que vous n'y
19 répondez pas. Est-ce qu'il vous a demandé...
- 20 R. Non.
- 21 Q. ... spécifiquement...
- 22 R. Non.
- 23 Q. ... de lui donner un coup de pouce...
- 24 R. Non.
- 25 Q. ... pour ça?

- 1 R. Non.
- 2 Q. Vous me répondez non, O.K.
- 3 Est-ce qu'il vous en a parlé régulièrement de ça?
- 4 R. Je vous ai dit que, quand il m'a mentionné qu'il
- 5 était intervenu pour... en faveur du juge Simard
- 6 auprès de monsieur Bellemare, je lui ai même fait
- 7 le reproche, j'ai dit : «Charles, pourquoi tu te
- 8 mêles de ça, que si ça... on n'a pas d'intérêt là-
- 9 dedans, là».
- 10 Q. Pourquoi il n'y a pas d'intérêt là-dedans?
- 11 R. Bien, en quoi voulez-vous que ça...
- 12 Q. Qu'est-ce que vous voulez dire?
- 13 R. En quoi voulez-vous que ça m'intéresse, moi, qui
- 14 est nommé sur le banc? Je n'ai aucun intérêt
- 15 particulier à savoir qu'un tel ou un tel autre est
- 16 nommé juge du TAQ ou de la Cour du Québec ou...
- 17 Q. Bon. Mais pourquoi vous l'avez fait pour les deux
- 18 (2) avocats de Montréal si vous n'avez aucun
- 19 intérêt?
- 20 R. Bien, moi, c'est... ce n'est pas moi qui ai un
- 21 intérêt, c'est eux qui ont un intérêt...
- 22 Q. Oui.
- 23 R. ... : «Franco, on aimerait être nommés sur la
- 24 CLP.» C'est des avocats que je connais, dont un
- 25 était dans mon contentieux à l'Association des

1 entrepreneurs en construction depuis belle
2 lurette, puis l'autre était dans un autre
3 organisme patronal, qui ont... puis c'est deux (2)
4 gens qui connaissaient très bien la loi parce
5 qu'ils travaillaient un peu comme monsieur
6 Bellemare et d'autres au niveau de CLP, ils
7 pratiquaient devant la CLP, soit en représentant
8 la partie patronale ou les parties syndicales.

9 Q. C'est parce que vous nous dites que...

10 R. Alors, c'est des gens que je connaissais bien, qui
11 connaissaient la loi, ils ont montré un intérêt,
12 je leur ai dit : «Donne-moi votre... donnez-moi
13 votre c.v., puis je vais le transmettre. Si
14 jamais ils ont des postes à combler ou des
15 vacances à combler, bien ils décideront qu'est-ce
16 qu'ils feront avec vos candidatures.»

17 Et je vous ai dit par la suite que j'ai appris que
18 un avait été nommé à un endroit, puis l'autre
19 avait été nommé à l'autre.

20 Q. O.K. C'est parce que vous nous avez dit : «Je
21 n'ai aucun intérêt, là, moi, à un juge», puis tout
22 ça, c'est votre réponse...

23 R. Bien...

24 Q. ... aucun intérêt?

25 R. ... vous parlez d'intérêt personnel...

- 1 Q. Bon.
- 2 R. ... qu'est-ce que vous voulez que ça me fasse,
3 moi, que monsieur Untel soit nommé juge ou que
4 madame Untelle soit nommée juge?
- 5 Q. O.K. Mais pourquoi le faites-vous pour les deux
6 (2)?
- 7 R. Parce qu'ils me l'ont demandé!
- 8 Q. O.K. Donc...
- 9 R. C'est des gens que je connaissais.
- 10 Q. Quand on vous le demande, vous le faites, c'est ça
11 que je comprends?
- 12 R. Bien, pas nécessairement. C'est des gens que je
13 connaissais très bien, puis je savais que c'était
14 des bonnes candidatures.
- 15 Q. O.K. Donc, vous avez accepté, un, parce que vous
16 les connaissiez. Et il y avait-tu d'autres
17 raisons pour lesquelles vous avez accepté?
- 18 R. Bien, je vous ai dit que dans un cas, c'était un
19 avocat qui était à mon contentieux, quand j'étais
20 président de l'association...
- 21 Q. Hum hum.
- 22 R. ... on avait une équipe d'une dizaine d'avocats
23 qui travaillaient pour nous à temps plein, qui
24 faisaient des relations de travail pour la santé,
25 sécurité, et l'autre était dans une autre

1 organisation patronale dans la région de Montréal.
2 Alors, c'est des... c'est des gens que je
3 connaissais très très bien, puis qui oeuvraient
4 dans le milieu, puis pour moi, ça faisait tout à
5 fait du sens qu'ils soient intéressés par un poste
6 à la CLP. Alors, ils m'ont fait part de leur
7 intérêt, puis j'ai tout simplement transmis
8 l'information.

9 Q. O.K. Vous dites que... vous avez également
10 mentionné hier que vous êtes invité au budget...

11 R. Oui.

12 Q. Vous assistez à la présentation du budget depuis
13 longtemps?

14 R. Oui.

15 Q. Maintenant vous n'y allez presque plus, vous êtes
16 à la retraite, puis...

17 R. Bien, au début, on arrivait au pouvoir, on était
18 encore sur l'euphorie du gain de l'élection,
19 premier budget, bon... alors, oui.

20 Q. O.K. Qui vous a invité à assister au budget?

21 R. Ah, mon Dieu, c'est le protocole, je pense qu'ils
22 invitaient trois (300), quatre cents (400)
23 personnes.

24 Q. O.K. Puis dans les trois (300), quatre cents
25 (400) personnes, j'ai raison de dire que c'était

- 1 des chefs d'entreprises, notamment, c'était des...
- 2 R. Bien, présidents de sociétés...
- 3 Q. ... des présidents de banques?
- 4 R. ... d'État, en général c'était des présidents de
- 5 sociétés d'État, c'était des bénévoles, c'était
- 6 des gens de...
- 7 Q. Vous dites que des bénévoles étaient invités?
- 8 R. Bien, moi, je considère que j'étais bénévole, donc
- 9 j'étais invité. Monsieur Rondeau était bénévole
- 10 aussi, il était invité.
- 11 Q. Il y en avait combien de bénévoles, à votre
- 12 souvenir, comme vous qui étaient invités?
- 13 R. Bien là, maître Bertrand, là, allez chercher la
- 14 liste au protocole, là, moi, je ne peux pas vous
- 15 donner la liste de tous ceux que le protocole
- 16 invitait à la présentation du budget, là.
- 17 Q. On s'entend-tu plus pour collecteurs de fonds que
- 18 bénévoles?
- 19 R. Bien, en tout cas, c'est votre interprétation, là.
- 20 Q. Non non, c'est... ça va être votre réponse,
- 21 monsieur.
- 22 R. On est... on est bénévole au parti...
- 23 Q. O.K.
- 24 R. ... on est aussi solliciteur de fonds...
- 25 Q. O.K.

- 1 R. ... mais on est des bénévoles avant tout.
- 2 Q. O.K. Mais un bénévole qui va poser des pancartes
- 3 lors d'une campagne électorale, il n'était pas
- 4 invité, lui?
- 5 R. C'est un bénévole, ça aussi.
- 6 Q. Oui, mais il n'était pas invité au budget, lui?
- 7 R. Bien, écoutez, comme je vous ai dit, posez la
- 8 question au protocole, là, moi...
- 9 Q. O.K. Non, mais c'est vous qui étiez là, là, au
- 10 budget, là.
- 11 R. Bien, moi, j'étais là...
- 12 **Me ANDRÉ DUGAS**
- 13 pour le Parti libéral du Québec :
- 14 Je vais m'objecter.
- 15 R. ... j'étais là avec monsieur Rondeau et Marcel
- 16 Leblanc, mais...
- 17 Q. Monsieur...
- 18 R. ... je ne peux pas...
- 19 Q. Monsieur Fava...
- 20 R. ... je n'ai pas fait le tour des quatre cents
- 21 (400), moi, pour aller voir qui... tous ceux qui
- 22 étaient là, là.
- 23 Q. Je vais m'objecter à ça. On essaie de faire
- 24 déduire par un témoin qui n'invite pas, qui ne
- 25 connaît pas la liste, qui ne la maîtrise pas, puis

1 qui ne connaît pas tous les gens qui sont là, ça
2 n'a pas encore été établi, qui fait quoi et à quel
3 titre.

4 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

5 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

6 J'avais terminé de toute façon ma question...

7 **Me MICHEL BASTARACHE**

8 commissaire :

9 Très bien.

10 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

11 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

12 ... Monsieur le président... «Monsieur le
13 président», on vous débaptise à matin, hein.

14 On pourrait peut-être prendre une pause, si vous
15 permettez?

16 **Me MICHEL BASTARACHE**

17 commissaire :

18 Oui, bien c'est ça que j'allais vous demander, là,
19 si c'est un temps approprié pour une pause.

20 - - - - -

21 **10 H 55 - SUSPENSION DE L'AUDITION**

22 **11 H 20 - REPRISE DE L'AUDITION**

23 - - - - -

24 **Me MICHEL BASTARACHE**

25 commissaire :

1 Merci. Vous pouvez vous asseoir.

2 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

3 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

4 Q. Alors, monsieur Fava, pourriez-vous reprendre la
5 pièce 59-P?

6 **Me MICHEL BASTARACHE**

7 commissaire :

8 Monsieur Bertrand, est-ce que je peux vous
9 demander combien de temps vous pensez avoir
10 besoin? Parce qu'on a deux (2) autres personnes
11 qui veulent contre-interroger et on voudrait finir
12 pour...

13 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

14 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

15 O.K.

16 **Me MICHEL BASTARACHE**

17 commissaire :

18 ... évidemment, la session de cet après-midi.

19 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

20 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

21 J'ai parlé d'ailleurs avec... pendant la pause,
22 avec maître Battista, là, on en a discuté. Si,
23 bon, on arrive, là, vers midi et demi (12 h 30),
24 la demande que maître Battista... bien, je peux
25 peut-être... là, je ne veux pas prendre la parole

1 à la place de maître Battista, mais je demanderais
2 peut-être de terminer à une heure (1 h) pour que,
3 bon, je puisse terminer, dans la mesure du
4 possible, le contre-interrogatoire de monsieur
5 Fava ce matin, bien, en fait, ce midi, là, dans
6 les circonstances.

7 **Me MICHEL BASTARACHE**

8 commissaire :

9 Est-ce que vous avez vraiment besoin de tout ce
10 temps? Ça fait déjà une heure que vous...

11 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

12 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

13 Oui.

14 **Me MICHEL BASTARACHE**

15 commissaire :

16 ... procédez, là, c'est déjà beaucoup plus de
17 temps que monsieur Battista en a pris lui-même.

18 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

19 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

20 Oui... oui, mais je considère que j'en ai encore
21 pour quelque temps avec monsieur Fava, oui.

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :

24 Pouvez-vous finir dans une heure...

25

1 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

2 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

3 Je ne peux pas...

4 **Me MICHEL BASTARACHE**

5 commissaire :

6 ... maximum?

7 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

8 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

9 Je ne peux pas m'engager à vous dire oui, Monsieur
10 le commissaire. Parce qu'évidemment, c'est... mes
11 questions, c'est une chose, je suis capable de les
12 évaluer un petit peu, là, les sujets qui me
13 restent à aborder, mais je ne contrôle évidemment
14 ni les objections, ni les réponses du témoin des
15 fois qui peuvent être plus longues ou moins
16 longues, et...

17 **Me MICHEL BASTARACHE**

18 commissaire :

19 Alors, procédez.

20 **Me ANDRÉ RYAN**

21 pour l'Honorable Jean Charest :

22 Monsieur le commissaire, dans ces conditions-là,
23 ça va... ça va générer un certain réaménagement de
24 votre horaire et il y aura peut-être lieu de
25 libérer les autres témoins qui étaient prévus pour

1 aujourd'hui.

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 Oui, c'est certain que ça va avoir une influence
5 de ce côté-là et peut-être aussi une influence sur
6 l'horaire de la semaine prochaine, mais c'est
7 difficile pour moi de... d'analyser la situation
8 avant de savoir ce que vous entendez... ce que
9 vous entendez faire.

10 Mais vous savez qu'on a accommodé monsieur
11 Bellemare, on a accommodé d'autres témoins à cause
12 des horaires et tout ça, on fait notre possible,
13 mais il faut aussi considérer qu'il faut... il
14 faut faire les choses correctement ici.

15 **Me ANDRÉ RYAN**

16 pour l'Honorable Jean Charest :

17 Alors, Monsieur le commissaire, la seule chose que
18 je vais vous demander, avant la suspension de
19 l'heure du midi, prendre une seconde pour
20 m'autoriser à libérer un témoin.

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 Oui.

24 **Me ANDRÉ RYAN**

25 pour l'Honorable Jean Charest :

1 | Merci.

2 | **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

3 | avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

4 Q. | Alors, monsieur Fava, je vous demanderais de
5 | reprendre la pièce 59-P, qui est la coupure de
6 | presse, là.

7 R. | Oui.

8 Q. | Est-ce que vous aviez eu le temps tantôt de la
9 | lire au complet ou pas?

10 R. | Non, j'avais d'autres choses à faire durant le
11 | «break».

12 Q. | Non, je ne parlais pas du «break», je parlais
13 | pendant qu'on vous a laissé le temps de la lire
14 | tantôt?

15 R. | Non, je ne l'ai pas lue au complet, mais...

16 Q. | O.K. Alors là, j'attirerais votre attention si
17 | vous voulez lire la deuxième page avant que je
18 | vous pose des questions. Deuxième et troisième,
19 | là.

20 | **Me MICHEL BASTARACHE**

21 | commissaire :

22 | Là, vous vous référez à quoi dans ces pages-là
23 | exactement? On n'a pas besoin de lire tout le
24 | texte.

25

- 1 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**
- 2 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :
- 3 Q. Bien, peut-être à partir de : «J'haïssais ça,
- 4 l'école.»
- 5 R. Oui. C'est vrai.
- 6 Q. C'est correct, vous avez le droit.
- 7 Bien, lisez, là, déconcentrez-vous pas, là, lisez.
- 8 R. Oui.
- 9 Q. Alors, j'attire votre attention à compter du... de
- 10 la phrase, là, qui commence par : «Un grand
- 11 conteur d'histoires, décrit Antoine Lévesque, qui
- 12 était de la partie de chasse chez son père dans
- 13 Charlevoix.» À partir de ça, là.
- 14 R. Oui.
- 15 Q. O.K. Êtes-vous effectivement un grand conteur
- 16 d'histoires?
- 17 R. Bien, ça m'arrive de conter des histoires, oui, à
- 18 la pêche ou à la chasse.
- 19 Q. O.K. Donc, il vous décrit bien, votre ami...
- 20 R. Autour de... autour d'une... d'un verre de vin ou
- 21 deux (2), oui.
- 22 Q. O.K. Il vous décrit bien votre ami lorsqu'il dit
- 23 ça, là, «un grand conteur d'histoires»?
- 24 R. Bien, «un grand conteur d'histoires», encore là
- 25 c'est son appréciation, là.

1 Q. O.K. Alors :

2 «Il découvre...»

3 Je continue :

4 «Il découvre alors le personnage,
5 Franco Fava est debout et parle
6 jusqu'à deux heures (2 h) du matin.
7 Il raconte des histoires de
8 politique, il parle de Marc-Yvan
9 Côté et de Guy Chevrette, des
10 histoires de vedettes et de
11 millionnaires qu'il a vus à Las
12 Vegas, des histoires de juges, dont
13 cet ami aujourd'hui décédé qu'il a
14 amené à la pêche à la Baie-James,
15 qu'il a promené en hélicoptère et
16 "paqueté". Les chasseurs se
17 délectent. Maître Vital Lévesque
18 est attentif, car ses amis
19 péquistes sont au pouvoir et il
20 espère encore être nommé juge.
21 Monsieur Fava le prévient : "Tu vas
22 voir, Vital, c'est de la politique,
23 il faut des appuis." C'était
24 clair.»

25 Est-ce que vous vous souvenez d'avoir mentionné ça

- 1 à Vital?
- 2 R. Probablement, oui.
- 3 Q. Oui, probablement. O.K.
- 4 Donc, quand vous dites : «Tu vas voir, Vital,
- 5 c'est de la politique, il faut des appuis»,
- 6 c'était clair?
- 7 R. Oui, de façon générale, oui.
- 8 Q. O.K., donc vous...
- 9 R. Il faut...
- 10 Q. ... êtes d'accord avec ça?
- 11 R. Il faut que je vous dise aussi que, si je me
- 12 souviens bien, ce voyage-là était bien avant mon
- 13 implication directement en politique, là.
- 14 Q. Tout à fait. O.K.
- 15 Bien, vous êtes impliqué en politique depuis
- 16 quand?
- 17 R. En quatre-vingt-trois (83), je vous l'ai expliqué
- 18 hier...
- 19 Q. Depuis quatre-vingt-trois (83).
- 20 R. ... lors de la chefferie...
- 21 Q. O.K.
- 22 R. ... de monsieur Bourassa.
- 23 Q. O.K. Vous vous souvenez de ce voyage-là en
- 24 particulier?
- 25 R. Oui.

1 Q. Vous en avez fait plusieurs avec Vital Lévesque?

2 R. Non.

3 Q. Non, combien?

4 R. Bien, c'est la seule fois que Vital nous a
5 invités, alors on est allé à la pêche à son
6 camp...

7 Q. Puis c'était en quelle année, ça?

8 R. ... avec d'autres associés du bureau d'avocats à
9 l'époque, là. Bien, quelle année, écoutez, j'ai
10 pratiqué le droit de fin... début soixante-quinze
11 (75) jusqu'en quatre-vingt-un (81), quatre-vingt-
12 deux (82), alors ça devait être dans ces années-
13 là.

14 Q. O.K.

15 R. C'est pour ça que je vous dis que c'était avant
16 que je m'intéresse particulièrement à la
17 politique.

18 Q. Quand vous dites aussi, là, plus loin :

19 **«Parce que je m'appelle Franco Fava**
20 **et que je suis un argentier du**
21 **Parti libéral.»**

22 Donc, là, c'est vous qui le dites que vous êtes un
23 argentier du Parti libéral?

24 R. Écoutez, à l'époque, là, à l'époque de ce voyage
25 de pêche là, là, moi, un argentier du Parti

1 libéral, je vous l'ai dit, c'est en quatre-vingt-
2 trois (83) que c'est venu...

3 Q. Mais là, vous êtes d'accord que dans le texte
4 c'est mis entre crochets, donc on cite vos propos?

5 R. C'est possible, là.

6 Q. O.K.

7 R. Vous demanderez à monsieur Lévesque.

8 Q. O.K. Alors :

9 **«Il ne faudrait pas que je**
10 **connaisse des juges? On vit dans**
11 **une communauté et on connaît un**
12 **paquet de monde.»**

13 R. Oui.

14 Q. Je continue :

15 **«"Tout le monde sait qu'il est**
16 **plein comme un boudin, qu'il a du**
17 **pouvoir et des relations" note**
18 **Vital Lévesque.»**

19 Êtes-vous d'accord avec ça?

20 R. Bien, j'étais peut-être moins plein à l'époque
21 qu'aujourd'hui, là, parce que, évidemment, ça fait
22 v'là vingt (20) ans, puis dans la vingtaine
23 d'années mon entreprise, c'est sûr qu'elle a
24 profité, là.

25 Q. O.K. «Qu'il a du pouvoir et des relations», vous

- 1 êtes d'accord avec ça?
- 2 R. Bien, à l'époque, je ne sais pas si...
- 3 Q. Non, non, parlez aujourd'hui, monsieur, là, parce
- 4 que le texte a été écrit le premier (1er) mai deux
- 5 mille dix (2010).
- 6 R. Oui, mais là c'est le voyage de pêche, là, c'était
- 7 avant quatre-vingt-trois (83), là.
- 8 Q. O.K., vous êtes encore sur le voyage, vous?
- 9 R. Bien, là, je présume, là.
- 10 Q. O.K. Monsieur Lévesque, vous le connaissez
- 11 toujours aujourd'hui?
- 12 R. Non.
- 13 Q. Bien, Vital Lévesque, vous savez encore c'est qui?
- 14 R. Bien, il a été associé au bureau chez nous... je
- 15 pense que moi je quittais le bureau puis lui il
- 16 rentrait, là, on ne s'est pas connu longtemps,
- 17 puis depuis ce temps-là je ne l'ai jamais revu,
- 18 Vital.
- 19 Q. O.K. Alors, vous savez au moins, par déduction,
- 20 qu'il a été rencontré par le journaliste dans les
- 21 jours ou semaines précédant le premier (1er) mai
- 22 deux mille dix (2010)?
- 23 R. Bien, c'est monsieur Bourque... c'est monsieur
- 24 Bourque qui m'a appris qu'il l'avait rencontré
- 25 dans son enquête qu'il faisait...

- 1 Q. O.K.
- 2 R. ... sur moi lors de l'article qui a paru deux (2)
3 semaines après le début de l'histoire ce
4 printemps, là.
- 5 Q. O.K. À l'autre page, vous donnez deux (2) exemples
6 où vous avez aidé, à un moment donné, un ami qui
7 avait un problème avec un enfant qu'il faudrait
8 placer dans une école?
- 9 R. Oui, c'est exact.
- 10 Q. O.K., que vous ne connaissiez personne à l'école,
11 mais que vous avez...
- 12 R. Exact.
- 13 Q. ... proposé de faire un petit don à la fondation
14 de l'école, puis un an après l'enfant était admis,
15 c'est exact, ça?
- 16 R. Oui, j'ai fait un don à la fondation de cinq mille
17 dollars (5000 \$) via mon entreprise, puis pour
18 pouvoir avoir... à aider un de mes employés à
19 rentrer un de ses enfants à l'école, oui.
- 20 Q. O.K.
- 21 R. Parce que c'est une école spécialisée pour des
22 enfants en difficultés.
- 23 Q. O.K. Vous, je comprends que quand vous avez
24 quelque chose dans la tête, vous allez jusqu'au
25 bout?

1 R. Bien, en tout cas, je suis un homme d'affaires,
2 quand je me fixe un objectif, j'essaie de le
3 réaliser.

4 Q. O.K. Juste revenir sur... par rapport aux demandes
5 qui ont été faites par maître Bourque qui est le
6 représentant, là, du Barreau, l'avocat, pardon, du
7 Barreau devant cette Commission. Maître Bourque,
8 évidemment, vous a demandé le numéro de
9 cellulaire, vous a demandé le téléphone à la
10 maison, moi j'ajouterais à la demande, Monsieur le
11 commissaire, du bureau que vous aviez à l'époque
12 au sein de votre entreprise.

13 R. Le numéro de téléphone du bureau?

14 Q. Oui. Alors, d'avoir accès aux documents...

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 Justement, sur cette question-là...

18 **Me ANDRÉ DUGAS**

19 pour le Parti libéral du Québec :

20 Bien...

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 ... je veux vous informer d'abord que la
24 Commission a demandé au ministère de la Justice
25 ses relevés téléphoniques, cellulaires et lignes

1 dures, pour savoir s'il y avait eu des appels de
2 monsieur Fava, de monsieur Rondeau et ainsi de
3 suite.

4 Ce qu'on a appris, c'est qu'on ne peut rien
5 apprendre concernant les appels qui rentrent ou
6 qui sortent sur les lignes dures. Sur les lignes
7 cellulaires, il n'y avait rien.

8 Alors, c'est une des raisons pour lesquelles,
9 d'après moi, ça ne sert à rien de demander la
10 ligne dure de monsieur Fava parce que ça ne va
11 rien révéler, c'est... les compagnies
12 téléphoniques et ainsi de suite.

13 Maintenant, monsieur Bellemare, si je me souviens
14 bien, a affirmé que monsieur Fava avait pour
15 pratique de toujours l'appeler sur une ligne dure,
16 qu'il ne l'appelait jamais sur son cellulaire.
17 Alors, pas de raison de demander de notre part les
18 appels téléphoniques qui auraient pu être faits
19 sur la ligne cellulaire de la compagnie de
20 monsieur Fava.

21 J'explique ça parce qu'il y a comme une espèce de
22 suggestion que c'est nous qui ne faisons pas notre
23 travail dans ce domaine-là, et ce n'est pas le
24 cas.

25 Maintenant, monsieur Bourque veut aussi savoir si,

1 dans son registre des personnes qu'il appelle de
2 chez lui, monsieur Fava a le nom de Jean Charest,
3 si j'ai bien compris. Monsieur Fava a dit qu'il
4 était disposé lui-même à fournir ce document-là,
5 alors s'il est prêt à le faire, je ne crois pas
6 que j'aie d'ordonnance à faire dans ce domaine.
7 Alors, je ne sais pas si ça change un peu votre...
8 la demande que vous voulez me faire, mais je vous
9 explique le contexte.

10 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

11 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

12 O.K. Mais je pense, écoutez, sous toutes
13 réserves, Monsieur le juge, là, mais... «Monsieur
14 le juge»!, Monsieur le commissaire...

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 Commissaire.

18 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

19 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

20 ... il y a, lorsqu'on demande d'avoir accès à un
21 compte téléphonique, il est possible d'obtenir le
22 détail des appels sur un compte téléphonique,
23 d'autant plus si c'est un compte téléphonique
24 commercial. Ça, c'est clair, je le sais, à mon
25 bureau lorsque je reçois mon compte, j'ai tous les

1 appels qui ont été faits sortant de mon bureau et,
2 compte résidentiel, je pense également qu'il est
3 possible de l'avoir...

4 **Me MICHEL BASTARACHE**

5 commissaire :

6 Bien, nous, on vient de nous dire non.

7 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

8 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

9 ... et le compte cellulaire, c'est sûr. Pardon?

10 **Me MICHEL BASTARACHE**

11 commissaire :

12 Nous, on vient de nous dire non, on vient de
13 vérifier avec... concernant les lignes dures du
14 ministère de la Justice.

15 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

16 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

17 Oui, mais en tout cas, je veux...

18 **Me MICHEL BASTARACHE**

19 commissaire :

20 Bien, en tout cas, si vous savez mieux, on peut
21 s'informer à nouveau, mais moi je vous donne les
22 réponses qu'on a eues aux demandes qu'on a faites.

23 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

24 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

25 Parce qu'il est clair que chez Bell -- puis je ne

1 ferai pas de publicité, là -- mais chez Bell pour
2 ma ligne dure au bureau, j'ai un détail complet de
3 tous les appels qui ont été faits, puis je présume
4 que c'est la même chose pour...

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 Vous aviez ça en deux mille trois (2003)?

8 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

9 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

10 En deux mille trois (2003), oui, oui, ça fait
11 longtemps que... ça fait longtemps que j'ai un
12 bureau, puis ça fait longtemps que c'est comme ça.

13 **Me MICHEL BASTARACHE**

14 commissaire :

15 Que vous avez le détail des appels?

16 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

17 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

18 On a le détail des appels complets sur les comptes
19 téléphoniques et je pense, sous toutes réserves,
20 là, mais même au niveau résidentiel c'est possible
21 de les avoir également.

22 **Me RÉNALD BEAUDRY**

23 pour Me Marc Bellemare :

24 Et, si vous me permettez, ce que j'ai compris
25 d'une discussion avec mon confrère Battista ce

1 | matin, c'est que le système gouvernemental aurait
2 | été changé aussi au fil des années, qui fait que
3 | ces données-là n'existeraient... n'existaient pas
4 | ou n'existeraient plus. Mais pour les lignes
5 | résidentielles ou les lignes commerciales,
6 | effectivement on peut avoir le détail des appels,
7 | règle générale.

8 | **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

9 | avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

10 | Puis je vous demanderais également de maintenir la
11 | demande de maître Bourque, mais là je vais le
12 | laisser parler, par rapport au téléphone
13 | cellulaire, parce que même si...

14 | **Me MICHEL BASTARACHE**

15 | commissaire :

16 | Moi, je vous ai dit : monsieur Fava a dit qu'il
17 | était disposé à fournir ces choses-là lui-même,
18 | alors je ne crois pas que j'aie d'ordonnance à
19 | faire dans ce cas-là.

20 | **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

21 | avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

22 | Ah, O.K., je n'avais pas compris. Pour le
23 | téléphone cellulaire?

24 | **Me MICHEL BASTARACHE**

25 | commissaire :

1 Oui.

2 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

3 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

4 O.K.

5 **Me ANDRÉ DUGAS**

6 pour le Parti libéral du Québec :

7 Mais j'ai quand même fait une objection, puis j'ai
8 voix au chapitre. À ce niveau-là, quant à moi, je
9 comprends ce que vous avez dit, Monsieur le
10 commissaire, il n'y a pas eu d'appel -- c'est le
11 client de mon confrère, maître Bertrand, qui dit
12 qu'il n'y a pas eu d'appel fait par un cellulaire,
13 alors pourquoi aller à la pêche? D'après moi,
14 c'est complètement inutile.

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 C'est pour ça que je vous ai dit que je
18 n'ordonne... que je ne donnerai pas
19 d'ordonnance...

20 **Me ANDRÉ DUGAS**

21 pour le Parti libéral du Québec :

22 C'est bien.

23 **Me MICHEL BASTARACHE**

24 commissaire :

25 ... pour que monsieur Fava donne son numéro de

1 cellulaire; s'il veut le donner de sa propre
2 initiative, qu'il le fasse.

3 **Me ANDRÉ DUGAS**

4 pour le Parti libéral du Québec :

5 C'est bien. Merci.

6 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

7 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

8 Oui, mais...

9 **Me MICHEL BASTARACHE**

10 commissaire :

11 Non, il n'y a pas de «mais», c'est comme on vient
12 de dire. Monsieur Bellemare lui-même dit :
13 monsieur Fava ne m'a jamais appelé sur son
14 cellulaire, il se servait toujours de lignes
15 dures. Je n'ai pas de raison de lui ordonner de
16 donner son cellulaire dans ce contexte-là.

17 Vous ne pensez pas?

18 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

19 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

20 Non, je ne pense pas, Monsieur le juge. Je pense
21 si le témoin l'offre d'une part; deuxièmement...

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :

24 Non, s'il l'offre, ça, c'est son affaire.

25

1 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

2 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

3 Oui.

4 **Me MICHEL BASTARACHE**

5 commissaire :

6 C'est ce que j'ai dit.

7 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

8 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

9 Mais c'est parce que là, je voudrais à ce moment-
10 là que monsieur s'engage devant la Commission à
11 nous envoyer ça.

12 R. Non, maître Bertrand, moi je vais m'en tenir à
13 l'ordonnance du commissaire.

14 Q. O.K. Donc, voyez-vous, c'est ça, Monsieur le
15 commissaire.

16 **Me MICHEL BASTARACHE**

17 commissaire :

18 Bon.

19 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

20 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

21 C'est ça. Puis ce n'est pas parce que maître
22 Bellemare a dit : «Il m'appelait toujours de sa
23 ligne dure»...

24 **Me MICHEL BASTARACHE**

25 commissaire :

1 Non, mais...

2 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

3 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

4 ... parce que s'il y a eu un appel...

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 ... écoutez, écoutez, écoutez, on prend les
8 décisions en contexte.

9 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

10 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

11 ... il n'était pas avec lorsqu'il se faisait
12 appeler, Monsieur le commissaire.

13 **Me MICHEL BASTARACHE**

14 commissaire :

15 Ne... ne...

16 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

17 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

18 Il n'était pas avec, monsieur Bellemare n'était
19 pas avec monsieur Fava. Je comprends qu'il dit
20 «c'était son habitude de m'appeler sur une ligne
21 dure»...

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :

24 Non non, il n'a pas dit «c'est mon habitude»...

25

1 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

2 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

3 ... mais s'il l'a appelé...

4 **Me MICHEL BASTARACHE**

5 commissaire :

6 ... il a dit «Monsieur Fava insiste pour toujours
7 m'appeler sur une ligne dure», c'est ça qu'il a
8 dit, vérifiez les transcriptions, mais arrêtez
9 d'argumenter avec moi. Vous me demandez une
10 décision, je vous donne une décision, vous avez la
11 décision.

12 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

13 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

14 O.K. Bien, là, c'est parce que vous n'en aviez
15 pas donné, vous aviez dit je laisse ça à monsieur
16 Fava, puis monsieur Fava dit je vous laisse ça à
17 vous.

18 **Me MICHEL BASTARACHE**

19 commissaire :

20 Bien oui, je vous avais dit moi je ne donnerai pas
21 d'ordonnance parce que monsieur Fava est prêt à la
22 donner.

23 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

24 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

25 Oui, mais là monsieur Fava vous dit non.

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Alors, c'est ça. Moi, je vous ai dit compte tenu
4 de ce que monsieur Bellemare a dit, je n'ai pas de
5 raison de faire une ordonnance dans ce sens-là.

6 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

7 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

8 O.K. Là je comprends votre réponse, ça va.

9 Alors...

10 **Me MICHEL BASTARACHE**

11 commissaire :

12 Plus tard, monsieur Bourque, on est en retard et
13 puis on discutera de votre affaire plus tard.

14 **Me PIERRE BOURQUE**

15 pour le Barreau du Québec :

16 Ce n'est pas une question de droit, c'est une
17 question... je suis peut-être un peu trop
18 sensible, vous avez mentionné qu'on suggère que la
19 Commission ne remplit pas son travail, j'espère
20 que vous ne faisiez pas allusion à celui qui vous
21 parle.

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :

24 Je ne fais allusion à personne...

25

1

Me PIERRE BOURQUE

2

pour le Barreau du Québec :

3

Merci.

4

Me MICHEL BASTARACHE

5

commissaire :

6

... en particulier.

7

Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND

8

avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

9

Bien.

10

Me PIERRE BOURQUE

11

pour le Barreau du Québec :

12

Très bien.

13

Me MICHEL BASTARACHE

14

commissaire :

15

On poursuit avec les questions.

16

Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND

17

avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

18

Oui.

19 Q.

Alors, j'ai raison de dire que tout comme monsieur

20

Rondeau vous avez quitté votre job de collecteur

21

de fonds du Parti libéral à l'arrivée de monsieur

22

Johnson?

23 R.

Oui.

24 Q.

Oui. Il y a-tu une raison pour laquelle vous avez

25

fait ça?

- 1 R. Bien, c'est parce que monsieur Johnson ne voyait
2 pas l'utilité qu'on pouvait avoir à l'intérieur de
3 son équipe, on ne se retrouvait pas avec son
4 équipe quand il est arrivé, alors... on a tout
5 simplement tiré notre révérence.
- 6 Q. O.K. Donc, ça vous coupait vos entrées, ça, c'est
7 ça?
- 8 R. J'ai continué à garder les mêmes amis avant,
9 pendant et après Johnson, là. Ce n'est pas parce
10 que j'ai arrêté de faire du financement pour le
11 parti durant le court laps de temps que monsieur
12 Johnson a été là que j'ai renié mes amis du jour
13 au lendemain, là.
- 14 Q. O.K.
- 15 R. Monsieur Rondeau était mon ami avant, puis il
16 l'est demeuré après, là.
- 17 Q. O.K. Et vous êtes revenu à la demande expresse de
18 Jean Charest, c'est exact?
- 19 R. Je suis revenu à la demande expresse de Marcel
20 Leblanc.
- 21 Q. O.K.
- 22 R. Qui était responsable du financement, puis c'est
23 lui qui nous a contactés pour voir si on était
24 prêt à lui donner un coup de main et j'ai refusé
25 pendant au moins... ah, mon Dieu! Marcel a dû

1 m'appeler au moins cinq (5), six (6), sept (7)
2 fois avant que, finalement, je dise oui. Puis je
3 ne retournais même pas ses appels, c'est
4 finalement monsieur Rondeau qui m'a dit : «Écoute,
5 Frank, Marcel c'est le nouveau permanent au parti
6 qui s'occupe du financement, puis j'ai réussi à
7 lui parler, puis moi ça m'intéresserait, alors
8 bon, il dit... alors, si tu donnes un coup de
9 main, je vais donner un coup de main aussi».

10 Q. O.K. Pourquoi vous intéressez-vous autant aux
11 nominations, monsieur Fava? Pourquoi ça vous
12 intéressait autant les nominations?

13 R. Ça ne m'intéresse pas les nominations, c'est vous
14 que ça intéresse, maître Bertrand.

15 Q. O.K. Alors, si ça ne vous intéresse pas, monsieur
16 Fava, pourquoi vous avez dit hier qu'à chaque
17 semaine vous alliez consulter Internet pour voir
18 les nominations?

19 R. Bien, comme pour... comme par curiosité.

20 Q. O.K.

21 R. Écoutez, là, on a un site du gouvernement qu'on...
22 qui est libre à tout le monde de consulter, ce
23 n'est pas juste moi, là, je veux dire.

24 Q. O.K. Donc, vous nous dites, là, aujourd'hui,
25 c'est juste par curiosité qu'à chaque semaine vous

- 1 allez consulter la liste des nominations -- des
2 nominés?
- 3 R. Oui, entre autres, oui.
- 4 Q. O.K. Entre autres?
- 5 R. Bien, entre autres...
- 6 Q. Donc, il y a-tu d'autre chose que de la curiosité?
- 7 R. ... par curiosité, par souci de voir qu'est-ce qui
8 s'est passé au Conseil des ministres.
- 9 Q. Pourquoi? Pourquoi ça vous intéresse de voir
10 qu'est-ce qui s'est passé au Conseil des
11 ministres?
- 12 R. Bien, c'est parce que j'aime être informé.
13 Pourquoi vous lisez les journaux, vous, le matin,
14 maître Bertrand? C'est parce que vous voulez
15 savoir ce qui se passe.
- 16 Q. O.K.
- 17 R. Bien, moi c'est la même chose.
- 18 Q. Fâchez-vous pas contre moi, monsieur Fava, je...
- 19 R. Non non, je ne suis pas fâché, là.
- 20 Q. ... je vous pose juste des questions, moi.
- 21 R. Non non. Mais pourquoi vous lisez les journaux?
- 22 Q. Non.
- 23 R. Bien, pour savoir ce qui se passe.
- 24 Q. O.K. Le journal...
- 25 R. Pourquoi vous allez sur le site du gouvernement?

- 1 Q. C'est rare que je fais ça...
- 2 R. C'est pour savoir ce qui s'est passé au Conseil
3 des ministres.
- 4 Q. ... mais je vais vous répondre, je le lis parce
5 qu'il est à la porte le matin chez nous, O.K.?
- 6 R. Bien, moi, je vais les acheter en haut de la rue
7 parce que de ce temps-ci, là, j'aime lire tous les
8 journaux.
- 9 Q. O.K. Donc, vous nous dites que c'est par simple
10 curiosité qu'à chaque semaine vous allez consulter
11 le site des nominations puis de ce qui se passe au
12 Conseil des ministres?
- 13 R. Oui, entre autres, oui.
- 14 Q. O.K. Mais c'est parce que quand vous rajoutez
15 «entre autres», je vous demande entre autres quoi?
- 16 R. Bien, entre autres par curiosité, par souci de
17 s'informer, par souci de savoir ce qui se passe,
18 alors c'est ça.
- 19 Q. O.K. Consultez-vous d'autres registres comme ça
20 à chaque semaine?
- 21 R. ...
- 22 Q. Du gouvernement, là?
- 23 R. Bien, écoutez, d'autres registres, quand on veut
24 savoir ce qui se passe au niveau du gouvernement,
25 on consulte le site du gouvernement, puis il y a

1 plusieurs endroits où on peut se rendre, puis
2 entre autres il y a un site particulier pour les
3 nominations de la semaine qui est publié à la
4 suite de chaque Conseil des ministres, puis
5 effectivement je consulte le site, puis pas à
6 toutes les semaines non plus, là.

7 Q. O.K. Bien, c'est ce que vous avez dit hier.

8 R. Quand je suis en Floride, les cinq (5), six (6)
9 mois l'hiver, là...

10 Q. Parce que c'est...

11 R. ... faites-vous-en pas, je ne vais pas voir le
12 site du gouvernement.

13 Q. C'est ce que vous avez dit hier, c'est pour ça,
14 monsieur Fava.

15 R. Ah, peut-être que... je précise, d'abord.

16 Q. O.K. Ça ne serait pas aussi parce que vous seriez
17 intéressé de savoir si les amis que vous avez
18 pistonnés ont été nommés?

19 R. «Par souci de savoir», maître Bertrand; puis le
20 reste de la phrase, c'est la vôtre, non pas la
21 mienne.

22 Q. Non, je vous le demande, monsieur Fava?

23 R. Non.

24 Q. O.K. Je veux juste faire référence, maître
25 Battista, à une des pièces que je vous ai remises

1 tantôt, LCN, je comprends qu'on serait rendu à 60?

2 **LA GREFFIÈRE :**

3 60.

4 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

5 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

6 60-P?

7 **LA GREFFIÈRE :**

8 P.

9 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

10 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

11 N'oubliez pas, maître Battista, de faire faire une
12 copie pour madame. Merci.

13 - - - - -

14 **PIÈCE 60-P**

15 - - - - -

16 Q. Prenez le temps de le lire, c'est une page,
17 monsieur Fava.

18 R. Oui. Oui?

19 Q. Quand vous dites à la fin de l'article, dernier
20 paragraphe, là :

21 **«Monsieur Fava reconnaît avoir joué**
22 **un rôle consultatif dans certaines**
23 **autres nominations.»**

24 C'est quoi que vous voulez dire par «rôle
25 consultatif»?

1 R. Bien, parfois monsieur Leblanc me disait :
2 «Écoute, j'ai eu un appel des gens, soit de
3 Chantal ou d'autres, ils se cherchent quelqu'un
4 avec tel profil pour aller siéger sur un conseil
5 d'administration parce qu'il y a une vacance à
6 combler.» Alors on faisait une petite recherche,
7 puis on se creusait le coco voir si on connaissait
8 effectivement quelqu'un...

9 Q. O.K.

10 R. ... qui remplissait les critères de la personne
11 qu'on cherchait.

12 Q. O.K. Avez-vous une idée pourquoi c'est vous qu'on
13 appelait pour ça?

14 R. Bien, quand on veut nommer quelqu'un sur un
15 conseil d'administration où ils savent -- à la
16 CSST par exemple, mon remplaçant, on m'a
17 effectivement... pas le gouvernement, mais il y a
18 des associations patronales qui m'ont appelé :
19 «Monsieur Fava, vous quittez, ça prend absolument
20 un représentant du milieu de la construction sur
21 le conseil d'administration de la CSST, une telle
22 personne, on pense, pourrait faire le boulot.»
23 Alors, j'ai pris le c.v., je l'ai mis dans la
24 machine, à Marcel Leblanc, puis cette personne-là
25 a été nommée sur le conseil de la CSST...

- 1 Q. Si vous me permettez, ce n'est pas ma question.
2 R. ... pour me remplacer.
3 Q. Ce n'est pas ma question.
4 Vous venez de dire que madame Landry vous
5 appelait?
6 R. Non.
7 Q. O.K.
8 R. Je vous ai dit que des fois c'était Marcel Leblanc
9 qui me disait...
10 Q. O.K.
11 R. ... «On cherche une personne qui a tel profil».
12 Q. Madame Landry, elle?
13 R. Et ça pouvait être madame Landry...
14 Q. Bon.
15 R. ... qui appelait Marcel Leblanc pour lui demander.
16 Q. O.K. Alors, moi je vous parle de madame Landry.
17 Pourquoi madame Landry, d'après vous, vous
18 appelait vous pour être consulté... pour vous
19 consulter par rapport à certaines nominations?
20 Pourquoi, vous, là?
21 R. Bien, madame Landry savait très bien que j'ai
22 passé ma vie dans l'industrie de la construction,
23 puis quand on cherche quelqu'un qui a un profil
24 construction, elle savait que c'est un milieu que
25 je connais bien, alors elle m'appelait pour

1 avoir... pour me demander si je connaissais
2 quelqu'un qui remplissait une certaine définition
3 ou un certain nombre de critères qu'ils
4 recherchaient dans une candidature, et quand j'en
5 connaissais je lui référais.

6 Q. O.K. Est-ce que c'est arrivé souvent qu'elle vous
7 appelle madame Landry?

8 R. Non.

9 Q. Pour cette fin-là?

10 R. Non.

11 Q. Non. O.K.

12 Quand elle vous appelait, madame Landry, elle vous
13 appelait où? Chez vous? Votre cellulaire?

14 R. Souvent on était au parti.

15 Q. Souvent vous étiez au parti?

16 R. Elle appelait au parti.

17 Q. O.K. Donc, vous étiez souvent au parti?

18 R. Bien, durant les campagnes de financement, oui.

19 Q. O.K. Quand vous n'étiez pas en campagne de
20 financement?

21 R. Bien, j'étais au bureau chez nous, dans le temps
22 où je travaillais.

23 Q. O.K. Donc, soit au bureau, soit chez vous, sur
24 votre cellulaire aussi, elle pouvait vous appeler
25 à l'un ou l'autre de vos numéros?

- 1 R. Cellulaire, c'est possible, là, mais
2 habituellement j'étais au bureau... soit à mon
3 bureau dans mon entreprise ou bien au parti.
- 4 Q. O.K. Savez-vous pourquoi elle appelait monsieur
5 Rondeau à ce moment-là, qui n'a pas d'expérience
6 en construction, puis...
- 7 R. Bien, elle devait l'appeler pour d'autres types de
8 profils de personnes qu'elle pensait que monsieur
9 Rondeau connaissait.
- 10 Q. O.K. Vous n'avez pas un diplôme en évaluation de
11 personne, de compétence de personnel?
- 12 R. Bien, écoutez, maître Bertrand, là...
- 13 Q. Si vous me permettez...
- 14 R. ... parlez-moi pas d'évaluation de personne, je
15 vous ai dit qu'elle nous appelait quand elle
16 pensait qu'on avait une connaissance particulière
17 concernant un certain profil de personne parce...
18 à cause de notre implication dans certains
19 secteurs, elle pensait qu'on connaissait du monde
20 dans ce secteur-là.
- 21 Q. O.K.
- 22 R. Moi, je ne suis pas une agence de recherche de
23 personnel, là.
- 24 Q. Puis êtes-vous d'accord avec le témoignage de
25 votre ami monsieur Rondeau, hier, qui a dit que

- 1 l'un des critères, c'était l'allégeance,
2 l'allégeance...
- 3 R. Moi, je me suis toujours...
- 4 Q. ... politique?
- 5 R. ... foutu de l'allégeance, je vous le dis
6 honnêtement, là.
- 7 Q. Vous vous en foutez complètement, vous?
- 8 R. Bien, pas complètement, mais, je veux dire...
- 9 Q. O.K.
- 10 R. ... je ne ferai pas par exprès pour ne pas nommer
11 des libéraux, mais...
- 12 Q. O.K.
- 13 R. ... si c'était une personne qui «fitait» à un
14 critère, je ne lui demandais pas son allégeance
15 politique avant de le recommander, là.
- 16 Q. O.K. Donc, vous dites que vous ne faites pas
17 exprès pour ne pas nommer des libéraux. Donc je
18 comprends que c'est plus souvent des libéraux
19 qu'autrement que vous essayez de pistonner?
- 20 R. Bien, ça c'est ce que vous... c'est vous qui le
21 dites, là.
- 22 Q. Monsieur, arrêtez de me dire : «C'est ce que vous,
23 vous dites», je vous pose une question...
- 24 R. Bien moi, je vous ai dit...
- 25 Q. ... je vous demande simplement...

- 1 R. ... quand on me demande...
- 2 Q. ... de me répondre à ma question.
- 3 R. ... une personne qui a un certain profil et que je
- 4 connais une personne qui a ce profil-là, je
- 5 recommande cette personne-là, puis je ne lui
- 6 demande pas c'est quoi son allégeance politique.
- 7 Q. O.K.
- 8 R. Si ça s'adonne à être un libéral, tant mieux.
- 9 Q. O.K. Donc, pour vous, c'est pour... contrairement
- 10 à votre collègue Rondeau, pour vous c'est
- 11 aucunement un critère, l'allégeance?
- 12 R. Je ne vous ai pas dit que c'est aucunement
- 13 important, je vous dis... moi, quand je recommande
- 14 une personne, là, ce n'est pas moi qui la nomme.
- 15 Alors, si d'autres veulent vérifier les
- 16 allégeances dans l'entonnoir, bien c'est leur...
- 17 si c'est leur boulot, bien qu'ils le fassent.
- 18 Mais moi, quand je recommande une personne, je
- 19 cherche une personne qui «fit» à un profil d'une
- 20 personne comme on demande, sur laquelle on me
- 21 demande une information, à savoir si je connais
- 22 une personne qui a tel, tel profil ou tel autre
- 23 profil. Les allégeances, ce n'est pas à moi à les
- 24 vérifier.
- 25 Q. O.K. Puis avez-vous une autre idée pourquoi on

1 vous appelle, vous, à part ça?

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 Monsieur Bertrand, là, là, vraiment ça commence à
5 être trop long dans des questions qui n'ont
6 absolument rien à voir avec la nomination des
7 juges. Vous nous faites perdre notre temps, là.

8 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

9 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

10 Bien là, Monsieur le commissaire, je ne suis pas
11 d'accord du tout, là.

12 **Me MICHEL BASTARACHE**

13 commissaire :

14 Non, écoutez, je veux... j'essaie de...

15 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

16 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

17 Je vais-tu pouvoir répliquer parce que...

18 **Me MICHEL BASTARACHE**

19 commissaire :

20 ... j'essaie de vous donner de la marge de
21 manoeuvre...

22 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

23 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

24 ... parce que je me dépêche, si je ne peux pas
25 répliquer...

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 ... je pense qu'on l'a fait ce matin, mais là, je
4 vous dis que vous abusez. Si c'est moi que vous
5 voulez convaincre ici ultimement pour la
6 production du rapport, je vous dis que vous perdez
7 votre temps.

8 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

9 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

10 O.K. Donc...

11 **Me MICHEL BASTARACHE**

12 commissaire :

13 On le sait, là, ce que vous voulez obtenir de
14 monsieur Fava quant à son implication dans le
15 parti, son influence dans le parti, tout ce qu'il
16 a dit concernant les noms qu'il suggère pour des
17 postes. Qu'est-ce que vous voulez savoir de
18 plus...

19 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

20 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

21 Donc...

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :

24 ... que de lui faire répéter ce qu'on entend
25 depuis des heures?

1 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

2 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

3 O.K. Donc, la question de l'allégeance, pour
4 vous, c'est de perdre notre temps, si je le
5 questionne là-dessus?

6 **Me MICHEL BASTARACHE**

7 commissaire :

8 Vous l'avez posée, la question de l'allégeance...

9 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

10 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

11 O.K. Je suis obligé de me contenter...

12 **Me MICHEL BASTARACHE**

13 commissaire :

14 ... il vous a donné la réponse.

15 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

16 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

17 ... de sa réponse? Je suis obligé de me
18 contenter, en contre-interrogatoire, d'une seule
19 réponse?

20 Je veux juste comprendre. Si c'est comme ça...

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 Bien, si c'était...

24 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

25 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

1 ... que ça fonctionne, je vais...

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 Si c'était ça...

5 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

6 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

7 ... me gouverner...

8 **Me MICHEL BASTARACHE**

9 commissaire :

10 ... je répondrais oui, mais ce n'est pas ça.

11 C'est que vous reposez les mêmes questions
12 continuellement et on l'a établi le contexte, le
13 fameux contexte...

14 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

15 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

16 O.K.

17 **Me MICHEL BASTARACHE**

18 commissaire :

19 ... que vous voulez établir, je le comprends par
20 coeur.

21 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

22 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

23 O.K.

24 **Me MICHEL BASTARACHE**

25 commissaire :

1 Je vous assure.

2 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

3 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

4 O.K. De toute façon, en tout cas, je ne repose pas
5 les mêmes questions, avec respect, là, les notes
6 sténographiques le démontreront. Quand je repose
7 la même question c'est que le témoin ne répond
8 pas, puis malheureusement, j'ai une bonne mémoire,
9 donc je me souviens de ma question précédente et,
10 quand le témoin il ne répond pas, Monsieur le
11 juge... Monsieur le commissaire, c'est mon devoir
12 de lui reposer jusqu'à tant que j'obtienne une
13 réponse. Quand j'ai obtenu la réponse...

14 **Me MICHEL BASTARACHE**

15 commissaire :

16 C'est votre devoir aussi...

17 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

18 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

19 ... je change de question.

20 **Me MICHEL BASTARACHE**

21 commissaire :

22 ... de respecter les règles ici.

23 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

24 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

25 Je les respecte, Monsieur le commissaire...

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Oui, bien ça, je ne suis pas...

4 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

5 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

6 ... trouvez-moi z'en une que je n'ai pas respectée
7 jusqu'à présent.

8 **Me MICHEL BASTARACHE**

9 commissaire :

10 Bien, je pense que la première, c'est de respecter
11 quand je vous dis de passer à d'autre chose parce
12 qu'on a compris et que vous avez épuisé le sujet.

13 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

14 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

15 O.K., mais en tout cas, sous respect... avec
16 respect ce n'est pas une règle, ça.

17 Q. Avez-vous déjà parlé de Michel Simard à Marcel
18 Leblanc... avec Marcel Leblanc?

19 R. Bien, depuis sa nomination, sûrement, là, puis
20 depuis les allégations de ce printemps, mais au
21 moment de sa nomination, non.

22 Q. O.K. Est-ce que monsieur Leblanc vous a déjà dit
23 avoir été approché par des avocats qui voulaient
24 avoir une job de juge?

25 R. Vous savez, monsieur Leblanc, il... c'est un

1 permanent au parti, il a...

2 Q. Je vous arrête deux (2) secondes.

3 C'est ça l'exemple, Monsieur le juge, je pose une
4 question, puis je n'ai pas de réponse...

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 Répétez la question.

8 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

9 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

10 ... c'est pour ça que je suis obligé...

11 Q. Est-ce que monsieur Leblanc vous a déjà parlé que
12 des avocats l'avaient approché pour avoir une job
13 de juge?

14 R. Non.

15 Q. Non? O.K., merci de votre réponse.

16 Et je vous repose la question par rapport à
17 monsieur Leblanc, si vous avez déjà été dans une
18 conversation avec monsieur Rondeau et monsieur
19 Leblanc, bien sûr, qui fait partie de la
20 conversation, soit par un appel conférence, soit
21 lors d'un lunch où les trois (3) sont en présence,
22 et où il a été question de la nomination
23 éventuelle de monsieur le juge Simard?

24 R. De nomination éventuelle?

25 Q. Oui?

1 R. Non.

2 Q. O.K. Je vous montre encore un autre article que je
3 vous avais remis, maître Battista, qui serait 61-
4 P.

5 - - - - -

6 **PIÈCE 61-P**

7 - - - - -

8 R. ... Oui?

9 Q. Ça va? Alors, à la fin, là, de la page, là...

10 R. Oui.

11 Q. ... où est-ce que c'est écrit, en parlant de
12 monsieur Marcel Leblanc :

13 **«Il a aussi admis que Franco Fava**
14 **et Charles Rondeau, ses deux (2)**
15 **amis, lui ont déjà parlé de Michel**
16 **Simard.»**

17 Est-ce que c'est exact?

18 R. Bien, je vous ai dit...

19 Q. Est-ce que monsieur Leblanc a raison lorsqu'il dit
20 ça?

21 R. ... qu'au moment de sa nomination, non, et je vous
22 ai dit que depuis que les informations sont
23 sorties publiquement, c'est sûr, on s'en parle,
24 c'est les trois (3) juges concernés par les
25 allégations de monsieur Bellemare.

- 1 Q. O.K.
- 2 R. Mais au moment de sa nomination, non.
- 3 Q. O.K.
- 4 R. On est en deux mille dix (2010), là, maître
5 Bertrand, là.
- 6 Q. O.K. Vous voulez dire ça en voulant dire ça fait
7 longtemps ou...?
- 8 R. Non, non.
- 9 Q. Non?
- 10 R. Je vous dis qu'on est en deux mille dix (2010),
11 là...
- 12 Q. Oui.
- 13 R. ... l'article qui est publié là, là.
- 14 Q. O.K. Dites-moi, monsieur Rondeau a admis hier vous
15 avez rencontré à de maintes reprises suite à ce
16 que vous avez appelé cette tempête-là, là, qui a
17 éclaté au mois d'avril, là...
- 18 R. Oui.
- 19 Q. ... et que vous avez discuté souvent...
- 20 R. Oui.
- 21 Q. ... de votre éventuelle déclaration ou témoignage
22 que vous auriez à rendre devant la Commission?
- 23 R. Bien...
- 24 Q. Vous vous êtes remémoré les faits ensemble, c'est
25 exact?

1 R. Bien, on a souvent, presque à tous les jours quand
2 on voyait des articles sortir dans les journaux,
3 on s'appelait pour déceler des «inactitudes», des
4 choses qu'on trouvait complètement à côté de la
5 «track» : as-tu vu... as-tu vu tel article dans
6 tel journal qui mentionne telle, telle affaire?
7 Bien, c'est sûr qu'on en discute presque à tous
8 les jours, à chaque fois qu'il y a une nouvelle
9 qui sort, une nouvelle déclaration de monsieur
10 Bellemare ou d'autre chose...

11 Q. O.K.

12 R. ... on en discute, c'est évident.

13 Q. Est-ce qu'il y a des faits que vous ne vous
14 souveniez plus du tout, qui se sont déroulés dans
15 le dossier, que monsieur Rondeau vous a remémorés?

16 R. Il y a un paquet de faits que je ne me souvenais
17 plus dans le dossier, que je me suis remémorés.

18 Q. Grâce à monsieur Rondeau?

19 R. Entre autres la date du huit (8) juillet, je ne me
20 rappelais pas exactement la date, mais je savais
21 très bien que j'avais eu un dîner avec Georges
22 Lalande.

23 Q. O.K.

24 R. Entre autres la date du dix-neuf (19) septembre,
25 je l'ai précisée quand j'ai vu les procès-verbaux

1 de la Commission...

2 Q. O.K.

3 R. ... de la Santé sécurité du travail, quand je les
4 ai demandés, puis on me les a envoyés, là j'ai
5 bien vu que c'était le dix-neuf (19).

6 Q. Mais avec l'aide de...

7 R. Alors, des choses semblables.

8 Q. ... ma question c'est avec l'aide de monsieur
9 Rondeau, est-ce qu'il a des faits que vous vous
10 êtes remémorés avec vos conversations multiples
11 que vous avez eues avec monsieur Rondeau?

12 R. Absolument, je vais vous en donner une autre. Le
13 père Bisson, moi, je n'avais aucun souvenir du
14 père Bisson et monsieur Rondeau m'a appris que
15 oui, il avait siégé avec nous à la Commission
16 politique du parti, mais... on a appris que
17 c'était la Commission politique, nous on était sur
18 la Commission des finances, mais on m'a dit :
19 Franco, oui, tu le connais, tu l'as déjà vu à la
20 Commission des finances du parti, mais moi, je
21 n'avais aucun souvenir, puis d'ailleurs quand
22 monsieur Bisson a comparu devant la Commission, je
23 ne l'ai pas du tout reconnu, là.

24 Alors, dans ce sens-là, oui, monsieur Rondeau me
25 dit : «Oui, Franco, il était là, tu ne t'en

- 1 souviens pas, mais il était là.» Bon!
- 2 Q. Avez-vous parlé hier de votre témoignage avec
- 3 monsieur Rondeau?
- 4 R. Certain.
- 5 Q. Certain. À quel sujet?
- 6 R. Là, vous parlez du témoignage de monsieur Rondeau
- 7 ou du mien?
- 8 Q. Avez-vous parlé des faits que vous alliez... sur
- 9 lesquels vous aviez déjà été interrogé? Est-ce que
- 10 monsieur Rondeau vous a corrigé dans certaines
- 11 choses que vous auriez déclarées ou vice-versa,
- 12 vous, vous avez...
- 13 R. Absolument pas, je suis allé souper avec monsieur
- 14 Rondeau puis notre avocat hier soir, puis on a
- 15 fait le tour du dossier, mais...
- 16 Q. O.K.
- 17 R. ... il n'est pas question de...
- 18 Q. Votre avocat?
- 19 R. Bien, on est allé souper avec l'avocat...
- 20 Q. L'avocat du Parti libéral?
- 21 R. ... du parti, là, maître...
- 22 Q. O.K.
- 23 R. ... Dugas, là.
- 24 Q. O.K.
- 25 R. D'ailleurs, monsieur Lapierre nous a rejoints, un

1 moment donné, dans le même resto.

2 Q. Est-ce que vous avez déjà parlé également de
3 candidatures avec monsieur Gérard Bibeau?

4 R. De candidatures de quoi?

5 Q. Candidatures à des postes quelconques, monsieur?

6 R. Écoutez, pas plus que les... comme je vous le
7 mentionnais, les c.v. que je mettais dans
8 l'entonnoir via Marcel Leblanc, là.

9 Q. O.K. Là, je n'en suis pas sur les c.v. de
10 l'entonnoir avec Marcel Leblanc, j'en suis sur des
11 conversations relativement à des candidatures,
12 conversations que vous auriez eues avec monsieur
13 Gérard Bibeau pour pistonner vos candidatures?

14 R. Lorsqu'il était aux Emplois supérieurs, monsieur
15 Bibeau, avant les nouvelles fonctions qu'il
16 occupe, à l'occasion les entonnoirs... les c.v.
17 qu'on mettait dans l'entonnoir, que ce soit pour
18 des postes de c.a., ainsi de suite, pouvaient
19 passer par là, mais...

20 Q. Pouvait passer par là, c'est où, ça, «là»?

21 R. Les Emplois supérieurs...

22 Q. Par monsieur Bibeau?

23 R. Bien, il était secrétaire général adjoint aux
24 Emplois supérieurs à l'époque, alors je présume
25 que certains c.v. qu'on mettait dans l'entonnoir

1 pouvaient passer par cette filière-là, là, mais...

2 Q. O.K.

3 R. Je ne me souviens pas avoir parlé avec monsieur
4 Bibeau particulièrement de nominations, surtout
5 pas de juges, mais de nominations de façon
6 générale. Écoutez, ça se peut, là, je...

7 Q. Donc, vous ne vous souvenez pas, ça se peut?

8 R. ... écoutez, sur trente (30) ans, là, je connais
9 monsieur Bibeau depuis mil neuf cent quatre-vingt-
10 cinq (1985), là.

11 Q. O.K. Donc, votre réponse : ça se peut?

12 R. C'est possible. C'est possible, je ne peux pas
13 nier catégoriquement, là, mais si c'est arrivé, ça
14 a dû arriver très rarement parce que je n'ai aucun
15 souvenir précis d'avoir parlé avec monsieur Bibeau
16 précisément concernant une candidature en
17 particulier, là.

18 Q. O.K. Vous avez vu, c'est en fin de semaine, il y
19 a eu un article également publié par madame
20 Geneviève Lajoie dans le Journal de Québec, le
21 dix-sept (17) septembre...

22 Oui, excusez-moi, c'est parce que je l'ai déposé
23 hier avec monsieur Rondeau.

24 **Me ANDRÉ RYAN**

25 pour l'Honorable Jean Charest :

1 Non.

2 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

3 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

4 Bon, bien c'est un oubli, parce que je pensais
5 l'avoir déposé hier avec monsieur Rondeau.

6 **LA GREFFIÈRE :**

7 On est rendu à 62-P.

8 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

9 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

10 62-P.

11 - - - - -

12 **PIÈCE 62-P**

13 - - - - -

14 R. Merci.

15 Q. Excusez-moi, maître Ryan, je pensais l'avoir
16 déposé hier.

17 R. ... Oui?

18 Q. Alors, est-ce que le terme de l'article de...

19 **Me ANDRÉ DUGAS**

20 pour le Parti libéral du Québec :

21 Moi, je vais faire un commentaire -- excusez-moi,
22 maître Bertrand -- je vais faire un commentaire,
23 Monsieur le juge, je ne sais pas si vous avez eu
24 le temps de regarder le document, mais il s'agit
25 presque d'un éditorial d'un avocat qui raconte son

1 appréciation des faits.
2 Alors, je ne veux pas dire que maître Boily --
3 c'est quelqu'un que je connais -- se prend pour le
4 commissaire, mais il dit : c'est peut-être arrivé
5 comme si... c'est peut-être arrivé comme ça, puis
6 je pense que peut-être que maître Bellemare a mal
7 ou bien interprété certains faits, il est peut-
8 être trop sensible. C'est de la spéculation, je
9 pense que ça ne nous aide pas, on ne cite pas
10 monsieur Fava là-dedans, on ne cite pas monsieur
11 Rondeau, on ne cite pas maître Bellemare, c'est
12 une opinion, c'est presque un éditorial.
13 Alors, je ne pense pas que ce soit utile pour les
14 travaux de votre Commission.

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 Bien, ça dépend de la question toujours.

18 **Me ANDRÉ DUGAS**

19 pour le Parti libéral du Québec :

20 Exact.

21 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

22 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

23 Q. Alors, ma question, c'est que maître Boily
24 attribue aux collecteurs de fonds, O.K., donc on
25 s'entend à la base dans ma prémisse, vous êtes un

1 collecteur de fonds, monsieur?

2 Monsieur Fava, vous êtes d'accord avec ça?

3 R. Je suis un solliciteur, oui.

4 Q. O.K. Alors, attribue, il dit que les collecteurs
5 de fonds comme d'autres personnes, alors je vais
6 essayer de vous lire, là, pour ne pas que mon
7 confrère se lève, là. Alors :

8 **«Ça fait partie du travail de**
9 **ministre que de gérer des pressions**
10 **qui viennent de toutes parts, des**
11 **collecteurs de fonds comme d'autres**
12 **personnes.»**

13 Alors, est-ce que vous êtes d'accord avec ça, que
14 vous exercez des pressions sur les ministres?

15 R. C'est quoi votre question?

16 Q. Je viens de vous la poser, monsieur.

17 R. Bien, vous m'avez dit est-ce que vous êtes
18 d'accord avec la déclaration de Boily? Non.

19 Q. O.K. Alors, vous n'êtes pas d'accord que les...

20 R. Vous m'avez posé une question, est-ce que vous
21 exercez des pressions? C'est la même réponse,
22 c'est non.

23 Q. O.K. Donc, vous n'êtes pas d'accord à l'effet que
24 les collecteurs de fonds exercent des pressions?

25 R. Mais c'est l'opinion de maître... de Jean-Paul

- 1 Boily.
- 2 Q. O.K., mais vous, là?
- 3 R. Définissez ce qu'est le mot «pression». Je vous ai
4 dit, là...
- 5 Q. O.K.
- 6 R. ... on met...
- 7 Q. Vous, vous comprenez ça comment?
- 8 R. ... quand tu mets un c.v. dans un système, est-ce
9 que c'est des pressions, ça?
- 10 Q. O.K. Mais vous comprenez ça comment une pression,
11 vous?
- 12 R. Bien, pour moi, une pression dans l'industrie de
13 la construction, c'est qu'on tord le bras de
14 quelqu'un, là.
- 15 Q. O.K.
- 16 R. C'est ça des pressions.
- 17 Q. O.K. Donc, ça nécessite du tordage de bras pour
18 vous faire de la pression?
- 19 R. Bien, voyons, maître Bertrand, vous le savez très
20 bien ce que je dis, là.
- 21 Q. Non non, c'est ça votre réponse, c'est que ça
22 nécessite un tordage de bras?
- 23 R. Ma réponse, c'est que je parle à des gens, je leur
24 fais part de mon opinion, puis s'ils ne sont pas
25 capables de... si on n'est pas capable d'exprimer

1 notre opinion puis qu'ils voient ça comme des
2 pressions, bien, c'est leur problème, ce n'est pas
3 le mien.

4 Q. O.K. Étiez-vous au courant des listes que
5 recevait de temps à autre monsieur Rondeau de la
6 part de madame Landry?

7 R. Non.

8 Q. Il ne vous a jamais parlé de ça monsieur Rondeau?

9 R. Bien, monsieur Rondeau, il avait un agenda, il se
10 faisait des listes de sujets qu'il voulait
11 discuter avec...

12 Q. Non, ce n'est pas de ça que je parle, ce n'est pas
13 de ça. Hier, monsieur Rondeau nous a dit que de
14 temps à autre il pouvait recevoir des listes de
15 noms que madame Landry lui envoyait et avec
16 laquelle liste il discutait lors des rencontres
17 qu'ils tenaient le mercredi, journée de la réunion
18 du Conseil des ministres, O.K.? Est-ce que vous
19 êtes au courant de ça?

20 R. Je n'ai jamais vu de liste, mais ça se peut que
21 monsieur Rondeau m'ait posé des questions
22 concernant quelque chose qui était sur la liste
23 puis que je lui aie donné mon opinion, mais moi je
24 n'ai jamais vu de liste comme telle, là, de
25 sujets...

- 1 Q. O.K.
- 2 R. ... ou d'ordres du jour qu'il avait avec madame
3 Landry.
- 4 Q. O.K. Donc, est-ce qu'il vous relatait les
5 rencontres qu'il avait avec madame Landry à chaque
6 semaine, pendant la période de six (6) mois qu'on
7 a vue hier?
- 8 R. Pas nécessairement, je ne le voyais pas
9 nécessairement à... ça dépend des périodes, comme
10 je vous dis, je pouvais être à l'extérieur du
11 pays, je pouvais être ici mais, effectivement,
12 monsieur Rondeau, je savais qu'il se rendait au
13 bureau de madame Landry régulièrement.
- 14 Q. Il vous le disait, ça?
- 15 R. Il faisait une cueillette de... des informations
16 qu'il avait besoin puis il rencontrait madame
17 Landry. Il ne se cachait pas du fait qu'il allait
18 rencontrer madame Landry.
- 19 Q. O.K. Puis là vous dites «J'étais souvent à
20 l'extérieur», on va revenir à la période d'avril
21 deux mille trois (2003) à février, mars deux mille
22 quatre (2004).
- 23 R. Oui.
- 24 Q. En fait, regardez, je vais être plus large, dans
25 la période où monsieur... maître Bellemare a été

- 1 ministre...
- 2 R. Hum hum.
- 3 Q. ... donc, d'avril deux mille trois (2003) à avril
- 4 deux mille quatre (2004), étiez-vous... étiez-vous
- 5 au Québec dans cette période-là?
- 6 R. Oui, oui.
- 7 Q. O.K.
- 8 R. Je n'étais pas à la retraite à ce moment-là.
- 9 Q. O.K. Donc, vous étiez principalement à Québec,
- 10 là?
- 11 R. Oui.
- 12 Q. Donc, activement en contact avec monsieur Rondeau,
- 13 c'est exact?
- 14 R. Oui.
- 15 Q. Et c'est une période importante pour vous, vous
- 16 veniez de reprendre le pouvoir?
- 17 R. Oui.
- 18 Q. O.K. Donc, c'est une période fertile?
- 19 R. Oui.
- 20 Q. Période où vous étiez très actif?
- 21 R. Absolument.
- 22 Q. O.K. J'ai raison de dire que c'était important
- 23 pour vous de placer votre monde, ça faisait neuf
- 24 (9) ans que vous étiez dans l'opposition?
- 25 R. Écoutez, maître Bertrand, vous parlez de placer le

1 monde tout le temps, là, ce n'était pas mon
2 principal souci placer mon monde. À l'époque,
3 moi, j'avais mon entreprise, ça, c'était mon
4 principal souci.

5 Q. O.K.

6 R. Alors, à l'occasion, on me demandait de
7 l'information, je la fournissais, je savais qu'on
8 avait des postes à combler dans les cabinets, dans
9 des bureaux de comtés, alors quand on me demandait
10 mon opinion je l'exprimais.

11 Q. O.K.

12 Je vais vous demander également, Monsieur le
13 commissaire, que...

14 Bien, en fait, je vais peut-être poser des
15 questions préalables avant de vous faire ma
16 demande, là.

17 Lorsqu'on voit que principalement... bien,
18 souvent, vos repas se prennent au Michelangelo où,
19 je pense, vous avez votre table comme monsieur
20 Rondeau, là, vous avez une table qui vous est
21 attitrée?

22 R. Bien, quand j'arrive au Michelangelo,
23 habituellement Nicola nous assoit à la même table.

24 Q. O.K. Avez-vous un compte ouvert là ou vous payez
25 à chaque fois?

- 1 R. Non, je paie à chaque fois.
- 2 Q. Et vous payez principalement avec votre carte de
3 crédit?
- 4 R. Oui, surtout à l'époque, j'avais des comptes de
5 dépenses, alors c'est certain que je payais avec
6 ma carte de crédit.
- 7 Q. O.K.
- 8 R. Et depuis un certain temps j'ai plutôt tendance à
9 payer...
- 10 Q. O.K.
- 11 R. ... avec de l'argent comptant, je n'ai pas
12 d'intérêt à faire autrement...
- 13 Q. O.K.
- 14 R. ... je n'ai pas de compte de dépenses à envoyer à
15 qui que ce soit.
- 16 Q. Mais à l'époque deux mille trois, deux mille
17 quatre (2003-2004)?
- 18 R. Oui.
- 19 Q. Vous payiez toujours avec votre carte de crédit?
- 20 R. Oui.
- 21 Q. O.K.
- 22 Je vais vous demander, Monsieur le commissaire,
23 d'avoir accès aux relevés de cartes...
- 24 Vous en aviez combien de cartes de crédit à
25 l'époque, vous souvenez-vous?

1 R. ...

2 Q. Est-ce qu'il y en avait toujours une avec laquelle
3 vous payiez?

4 R. Oui.

5 Q. C'était toujours la même?

6 R. Probablement, oui, quand c'était des comptes de
7 dépenses.

8 **Me ANDRÉ DUGAS**

9 pour le Parti libéral du Québec :

10 Encore une fois, là, c'est plus qu'une partie de
11 pêche, c'est de la chasse combinée. D'après moi ce
12 n'est pas pertinent de savoir quelles ont été les
13 dépenses de monsieur Fava et quelles ont été les
14 dépenses de monsieur Fava au Michelangelo, je ne
15 vois pas la pertinence, que ce soit l'été deux
16 mille trois (2003) ou deux mille quatre (2004) ou
17 jusqu'à nos jours, c'est aucune pertinence. On
18 n'est pas ici à une expédition à savoir avec qui
19 monsieur Fava mange, il y a des données qui sont
20 confidentielles, je présume, puis il y a
21 possiblement des noms sur les factures, si on
22 procède comme a procédé dans les dépenses de
23 compagnie, dans des dépenses d'affaires monsieur
24 Rondeau.

25 Alors, mon confrère essaie de revirer plus que

1 toutes les pierres qu'il peut trouver, il me
2 semble que c'est une expédition qui ne mène nulle
3 part.

4 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

5 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

6 Il me semble que mon confrère est mal placé pour
7 dire ça après ce que j'ai vu, là, pendant cinq (5)
8 jours de maître Bellemare ici dans la boîte.

9 Alors, je vous fais la demande formelle, monsieur,
10 évidemment, Monsieur le commissaire.

11 **Me MICHEL BASTARACHE**

12 commissaire :

13 Pourquoi vous voulez ça?

14 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

15 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

16 Je veux, parce que...

17 **Me MICHEL BASTARACHE**

18 commissaire :

19 Pour savoir s'il a mangé au restaurant, il a dit
20 oui, s'il avait payé, oui.

21 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

22 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

23 Oui et je veux savoir...

24 **Me MICHEL BASTARACHE**

25 commissaire :

1 Alors, vous voulez voir les factures pourquoi?

2 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

3 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

4 ... s'il a mangé, effectivement, comme maître
5 Bellemare l'a prétendu, dans les mois de juillet,
6 août, septembre, octobre deux mille trois (2003).

7 **Me ANDRÉ DUGAS**

8 pour le Parti libéral du Québec :

9 Ça, il peut lui demander, c'est certain, s'il a
10 mangé là.

11 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

12 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

13 Et vous allez me demander...

14 **Me ANDRÉ DUGAS**

15 pour le Parti libéral du Québec :

16 Je n'ai pas de problème avec ça, prouvez ça, là,
17 franchement...

18 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

19 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

20 ... de me contenter de sa réponse?

21 **Me ANDRÉ DUGAS**

22 pour le Parti libéral du Québec :

23 ... c'est des vétilles.

24 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

25 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

1 O.K. Alors, je vous fais la demande, Monsieur le
2 commissaire, d'avoir accès aux relevés de cartes
3 de crédit, parce qu'il vient de le dire en plus,
4 il passait ça dans ses comptes de dépenses, donc
5 j'imagine que vous marquez le nom avec celui avec
6 qui vous mangez au-dessus?

7 R. Absolument pas, je n'ai aucun intérêt à faire ça,
8 c'est mon entreprise, alors je n'ai pas besoin de
9 me dire avec qui je mange quand j'approuve mon
10 compte de dépenses, là.

11 Q. O.K. Puis quand vous le déduisez à l'impôt, ce
12 n'est pas important, ça, votre compte de dépenses?

13 R. Je les déduis toujours en impôt. Si vous ne savez
14 pas les règles de l'impôt, maître Bertrand, là,
15 l'impôt vous prenez cinquante pour cent (50%) des
16 comptes qu'on passe dans l'entreprise, on se les
17 charge dans nos comptes personnels puis la balance
18 c'est passé comme dépenses éligibles au niveau de
19 l'impôt, alors on respecte ces règles-là.

20 Q. Je vous fais la demande, Monsieur le commissaire.

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 Je déciderai plus tard.

24 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

25 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

1 Excusez-moi?

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 Je déciderai plus tard.

5 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

6 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

7 O.K.

8 Q. Vous avez parlé aussi longuement, hier, du fait
9 que vous étiez, en fait, la CSST était contre le
10 projet de loi 35 du ministre Bellemare, tel qu'il
11 était à l'époque, là, O.K. J'ai raison de dire,
12 vous personnellement, l'une des raisons pour
13 laquelle vous étiez contre c'était l'abolition du
14 paritarisme?

15 R. Je vous ai expliqué hier dans mon témoignage,
16 maître Bertrand, qu'au moment de... dans une vie
17 antérieure, au moment où monsieur Bourassa était
18 au pouvoir, on avait tenté de faire disparaître la
19 notion de paritarisme au niveau de la CLP et on
20 avait essuyé à l'époque un refus catégorique.
21 Quand le projet de loi 35 est arrivé, j'ai fait
22 part à maître Lalande de se rappeler qu'à l'époque
23 on avait tenté de faire sauter le paritarisme
24 aussi et qu'on avait échoué, alors j'ai dit
25 : «Georges, dans ton nouveau projet de loi,

1 attends-toi à avoir une réaction vive des partis
2 si vous arrivez avec un projet de loi qui fait en
3 sorte qu'on élimine les assesseurs patronaux puis
4 les assesseurs syndicaux de ce tribunal-là», et
5 puis je lui ai aussi fait part qu'à l'époque de la
6 première tentative de modifier cette loi-là
7 j'étais plutôt en faveur de faire disparaître les
8 assesseurs parce que je trouvais que ça
9 alourdissait un peu le système et que je m'étais
10 fait ramasser, mais pas à peu près, par messieurs
11 Ghislain Dufour et Louis Laberge, à l'époque, qui
12 étaient les deux (2) chefs de délégation, qui
13 étaient absolument contre le fait que les
14 assesseurs disparaissent.

15 Q. Vous remontez en quelle année, là, quand vous
16 dites ça?

17 R. Bien là, je pense que c'est en quatre-vingt-seize
18 (96) qu'il y a eu...

19 Q. O.K.

20 R. ... une première tentative, là...

21 Q. O.K.

22 R. ... de modifier cette loi-là.

23 Q. Moi, ma question c'est en deux mille quatre
24 (2004)?

25 R. En deux mille quatre (2004)?

- 1 Q. Deux mille trois, deux mille quatre (2003-2004),
2 au moment où le projet est déposé...
- 3 R. Oui.
- 4 Q. ... et qu'il commence à faire l'objet de
5 discussions publiques, puis et cetera, j'ai raison
6 de dire que, vous personnellement, monsieur Fava,
7 vous étiez contre parce que l'abolition du
8 paritarisme, ça équivaut à la perte d'une
9 possibilité de... de placer des gens sur ces
10 conseils-là, c'est exact?
- 11 R. Bien, ça, monsieur Bertrand, c'est votre
12 interprétation. Je vous ai dit...
- 13 Q. C'est une question, monsieur Fava.
- 14 R. ... plusieurs fois, puis je l'ai dit dans mon
15 témoignage hier, que les parties, autant
16 syndicales que patronales, tenaient à avoir des
17 assesseurs sur ces bancs-là quand ils siégeaient.
18 Alors, c'est autant pour le patronat que pour la
19 partie syndicale.
20 Ce n'est pas parce que moi, je voulais garder ces
21 postes-là pour qu'on puisse faire des nominations,
22 ça n'a rien... ça n'a aucun rapport, les
23 nominations, avec ces assesseurs-là, puisque les
24 assesseurs, autant d'un côté comme de l'autre...
- 25 Q. O.K.

- 1 R. ... sont choisis par les parties, pas nommés par
2 la politique...
- 3 Q. O.K.
- 4 R. ... comme vous le laissez sous-entendre.
- 5 Q. O.K. Mais avant d'être sur le banc... sur le banc
6 qui entend la cause, je comprends que c'est les...
7 il y a une liste à quelque part de ces assesseurs-
8 là?
- 9 R. Bien, monsieur Lalande vous l'a expliqué dans son
10 témoignage, que lui, à la CLP, il avait des listes
11 d'assesseurs patronaux, des listes d'assesseurs
12 syndicaux, puis à chaque fois qu'il formait un
13 banc pour entendre une cause, il pigeait un
14 assesseur de chaque côté pour siéger sur le banc
15 avec le commissaire.
- 16 Q. Puis vous avez dit également que tout le monde
17 était contre la réforme, c'est exact?
- 18 R. Bien, vous avez vu les procès-verbaux de...
- 19 Q. O.K.
- 20 R. ... de l'assemblée du Conseil d'administration, on
21 en a...
- 22 Q. Du CSST?
- 23 R. ... déposé quatre (4).
- 24 Q. Du CSST, oui.
- 25 R. Quatre (4).

- 1 Q. De la CSST, pardon.
- 2 R. Sept (7) patronal, sept (7) syndical, unanime
3 contre le projet. Alors...
- 4 Q. C'était à votre connaissance...
- 5 R. ... si vous me demandez, est-ce que moi...
- 6 Q. Oui.
- 7 R. ... j'étais contre, effectivement j'ai voté, comme
8 tout le monde, au Conseil...
- 9 Q. O.K.
- 10 R. ... d'administration.
- 11 Q. C'est à votre connaissance que l'APCHQ puis l'ACQ
12 étaient d'accord avec la réforme?
- 13 R. Écoutez, posez-leur la question, là.
- 14 Q. Non, mais est-ce que c'est à votre connaissance?
- 15 R. Non. Moi... moi, quand je prends... quand je
16 fais... j'exerce mon droit de vote à un Conseil
17 d'administration, je ne consulte le monde entier
18 pour savoir ce qu'il pense, là.
- 19 Q. Monsieur le commissaire, peut-être deux (2)
20 minutes, puis...
- 21 Alors, je vous remercie, Monsieur le commissaire.
- 22 **Me GIUSEPPE BATTISTA**
- 23 procureur en chef :
- 24 Est-ce que vous avez des questions? Collègues,
25 est-ce que vous avez des questions?

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me ANDRÉ DUGAS

pour le Parti libéral du Québec :
Je n'ai pas de questions.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :
Très bien.
Pas de questions, maître Béchard?

Me DONALD BÉCHARD

pour le Gouvernement du Québec :
Non, je n'ai pas de questions, Monsieur le
commissaire.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :
Oui.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :
Alors, ça termine pour le témoin, Monsieur le
commissaire. On peut peut-être reprendre à
quatorze heures (14 h)?

Me ANDRÉ RYAN

pour l'Honorable Jean Charest :
Avec... avec... un instant. Je comprends que nous
allons discuter du témoin qui est en attente?
Merci.

1 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

2 procureur en chef :

3 C'est-à-dire... oui. Je pensais que vous l'aviez
4 libéré?

5 **Me ANDRÉ RYAN**

6 pour l'Honorable Jean Charest :

7 Bien non parce que je n'ai pas eu la permission.

8 **Me MICHEL BASTARACHE**

9 commissaire :

10 Bien, je pense que la question, c'est de savoir si
11 on reporte le témoignage de...

12 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

13 procureur en chef :

14 Oui.

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 ... je ne me souviens plus qui?

18 **Me DONALD BÉCHARD**

19 pour le Gouvernement du Québec :

20 Monsieur Bertrand.

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 Monsieur Bertrand?

24 **Me DONALD BÉCHARD**

25 pour le Gouvernement du Québec :

1 Oui.

2 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

3 procureur en chef :

4 Alors, nous allons en parler. De toute façon,
5 nous en avions...

6 Pouvez-vous nous donner un instant, Monsieur le
7 commissaire?

8 **Me MICHEL BASTARACHE**

9 commissaire :

10 Oui, c'est ça, c'est parce que je me demandais si
11 on ne pouvait pas commencer, là, avec un autre...
12 mais ça dépend, évidemment, de...

13 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

14 procureur en chef :

15 Je vais faire une petite vérification.

16 **Me MICHEL BASTARACHE**

17 commissaire :

18 Oui.

19 Alors, monsieur Fava, vous êtes excusé. Je vous
20 remercie...

21 R. Merci, Monsieur le commissaire.

22 Q. ... de votre participation.

23 R. Merci beaucoup.

24

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -

ET LE DÉPOSANT NE DIT PLUS RIEN

- - - - -

Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND

avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

Je vous demanderais, juste avant, Monsieur le commissaire, excusez-moi, de ne pas libérer monsieur Fava parce qu'il y a une décision que vous n'avez pas rendue hier, qu'on vous a soumise... en fait... non, excusez, vous l'avez... mais, en fait, de ne pas le libérer suite à la décision que vous venez de rendre.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Oui. Mais c'est que l'entente qu'on a avec tous les témoins, c'est qu'on peut les rappeler au besoin...

Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND

avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

O.K.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

... et ils sont avisés.

Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND

avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

1 O.K. Parfait. Merci.

2 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

3 procureur en chef :

4 Me permettez-vous simplement de consulter mes
5 collègues?

6 Alors, Monsieur le commissaire, j'ai fait une
7 vérification, ce n'est pas réaliste de commencer
8 avec ce témoin. Donc, je vais vous demander de...
9 qu'on puisse le reporter. Et on reprend à
10 quatorze heures (14 h)?

11 **Me MICHEL BASTARACHE**

12 commissaire :

13 Très bien.

14 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

15 procureur en chef :

16 Merci.

17 - - - - -

18 **12 H 15 - SUSPENSION DE L'AUDITION**

19 - - - - -

20

21

22

23

24

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -

14 H 05 - REPRISE DE L'AUDITION

- - - - -

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Bon après-midi. Merci. Vous pouvez vous asseoir.

Bonjour.

M. JEAN CHAREST :

Monsieur le commissaire.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Alors, bon après-midi, monsieur Charest.

M. JEAN CHAREST :

Maître Battista, bonjour.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Bonjour.

Alors, avant de commencer, avant d'assermenter le témoin, Monsieur le commissaire, j'ai une annonce à faire.

Alors, je voudrais dire que les procureurs de la Commission ont obtenu ce midi de maître André Dugas, procureur du Parti libéral du Québec, le bottin téléphonique résidentiel de monsieur Franco Fava et ils ont constaté ce qui suit.

1 R. Mon nom est Jean Charest.

2 Q. Merci.

3 R. Merci.

4 **INTERROGÉ PAR Me GIUSEPPE BATTISTA**

5 procureur en chef :

6 Alors, Monsieur le commissaire, comme on l'a fait
7 avec plusieurs témoins, nous avons un cartable
8 intitulé : «Documents au soutien des témoignages
9 de madame Chantal Landry, Stéphane Bertrand et du
10 premier ministre Jean Charest.» Alors, je
11 voudrais le déposer sous la cote...?

12 **LA GREFFIÈRE :**

13 63-P.

14 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

15 procureur en chef :

16 63-P. Alors, pièce 63-P.

17 - - - - -

18 **PIÈCE 63-P**

19 - - - - -

20 Et je voudrais faire la précision suivante. Dans
21 cette pièce il y apparaît, à l'onglet 11, les
22 extraits de l'agenda du premier ministre. Alors,
23 nous avons reçu copie intégrale des agendas du
24 premier ministre pour la période du seize (16)
25 avril deux mille trois (2003) au vingt-sept (27)

1 avril deux mille quatre (2004). Deux (2)
2 procureurs de notre équipe ont révisé chacune des
3 pages des quatre (4) cartables que nous avons
4 reçus, ils y ont révélé toutes les entrées
5 relatives à maître Bellemare, monsieur Fava,
6 monsieur Rondeau, madame Landry.
7 Pour les trois (3) premiers, des extraits des
8 agendas concernés ont été reproduits et en
9 caviardant l'information non pertinente au mandat
10 de la Commission.
11 Nous avons aussi reproduit les pages caviardées de
12 certaines dates de rencontres alléguées par maître
13 Bellemare, mais pour lesquelles aucune inscription
14 concordante n'y figure à l'agenda du premier
15 ministre.
16 Pour madame Landry, nous avons préparé un tableau
17 récapitulatif des rencontres qui figurent à
18 l'agenda du premier ministre.
19 Enfin, nous avons également reproduit la page de
20 l'agenda du quinze (15) juillet deux mille trois
21 (2003) sur laquelle figure une rencontre avec la
22 juge Huguette St-Louis.
23 Relativement à l'intégralité et l'authenticité des
24 documents reçus, nous avons déposé l'affidavit de
25 madame Marie Parenteau, directrice de l'agenda du

1 premier ministre, qui se trouve à l'onglet 12 du
2 cartable.

3 **Me MICHEL BASTARACHE**

4 commissaire :

5 Merci.

6 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

7 procureur en chef :

8 Q. Alors, Monsieur le premier ministre, avant de
9 commencer, peut-être un petit tour biographique.

10 Alors, vous êtes natif de Sherbrooke?

11 R. Oui.

12 Q. Vous avez fait vos études universitaires à
13 l'Université de Sherbrooke, vous avez obtenu un
14 diplôme en mil neuf cent quatre-vingt (1980)?

15 R. C'est exact.

16 Q. Membre du Barreau depuis mil neuf cent quatre-
17 vingt-un (1981)?

18 R. Exact.

19 Q. Vous avez exercé dans le domaine du droit
20 criminel, vous avez fait un stage à l'aide
21 juridique et ensuite vous avez exercé dans un
22 bureau de pratique privée?

23 R. C'est exact.

24 Q. Depuis mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984),
25 vous êtes en politique active?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. Alors, député de Sherbrooke à la Chambre des
3 communes de septembre quatre-vingt-quatre (84) à
4 avril quatre-vingt-dix-huit (98)?
- 5 R. Oui.
- 6 Q. Chef du Parti progressif conservateur du quatorze
7 (14) décembre quatre-vingt-treize (93) au deux (2)
8 avril quatre-vingt-dix-huit (98)?
- 9 R. Oui.
- 10 Q. Chef du Parti libéral du Québec du trente (30)
11 avril quatre-vingt-dix-huit (98) à ce jour?
- 12 R. Oui.
- 13 Q. Député de Sherbrooke à l'Assemblée nationale du
14 trente (30) novembre quatre-vingt-dix-huit (98) à
15 ce jour?
- 16 R. Oui.
- 17 Q. Chef de l'opposition du quinze (15) décembre
18 quatre-vingt-dix-huit (98) au vingt-neuf (29)
19 avril deux mille trois (2003)?
- 20 R. Hum.
- 21 Q. Et premier ministre du Québec du vingt-neuf (29)
22 avril à ce jour?
- 23 R. C'est exact.
- 24 Q. Vous avez également occupé diverses fonctions de
25 ministre lorsque vous étiez au Parlement fédéral

1 à l'époque où le Parti conservateur était au
2 pouvoir?

3 R. C'est exact.

4 Q. Alors, nous allons arriver au vif du sujet,
5 Monsieur le premier ministre.

6 R. Oui.

7 Q. Le quatorze (14) avril deux mille trois (2003), le
8 Parti libéral du Québec prend le pouvoir après
9 neuf (9) ans dans l'Opposition, vous devenez
10 premier ministre du Québec. Pouvez-vous nous
11 parler de cette époque, soit la transition entre
12 les deux (2) gouvernements et en lien avec les
13 besoins en ressources humaines à ce moment-là?

14 R. Bien, la période de transition, c'est-à-dire le
15 travail de transition commence avant l'élection
16 générale du quatorze (14) avril deux mille trois
17 (2003), comme il se fait normalement avant une
18 élection générale. Il est vrai... c'est vrai au
19 Québec, puis c'est vrai ailleurs aussi, j'ai vécu
20 l'expérience au niveau fédéral, c'est-à-dire que
21 les partis politiques mettent sur pied
22 généralement des équipes de transition, surtout
23 s'ils ont une chance réelle, raisonnable de
24 pouvoir gagner l'élection générale. Et ils sont
25 en lien avec la fonction publique, en passant.

1 Alors, c'était vrai chez nous également.
2 Et, donc, le travail de transition commence. Ça
3 se fait, tout ça, très discrètement, vous allez
4 comprendre pourquoi, parce qu'on ne veut pas
5 donner l'impression qu'on tient pour acquise notre
6 élection, mais tout ça se fait très discrètement.
7 J'ai donc désigné, moi, Raymond Garneau comme
8 responsable de la transition et Raymond Garneau
9 s'est organisé avec une petite équipe autour de
10 lui pour commencer à préparer la réflexion avec
11 ces gens-là sur ce qui devait être fait le
12 lendemain de l'élection.
13 En termes très concrets, le lendemain de
14 l'élection, par exemple, j'annonce la nomination
15 de monsieur André Dicaire comme secrétaire général
16 du gouvernement. J'annonce également que monsieur
17 Miche Crête sera mon chef de cabinet. Et ça,
18 c'est une décision qui est prise le lendemain de
19 l'élection.
20 Il y a une rencontre avec le premier ministre
21 sortant, de transition, comme le veut la coutume,
22 et après ça, bien on met en branle, dans les deux
23 (2) semaines qui suivent, tout ce qui doit être
24 fait pour arriver, là, au jour de l'assermentation
25 du nouveau gouvernement et ça, ça inclut,

1 évidemment, l'organisation du nouveau
2 gouvernement.

3 Alors, on passe d'une cinquantaine de députés à
4 soixante-seize (76), on va assermenter un nouveau
5 groupe de ministres, alors là, il faut organiser
6 les équipes, incluant les ressources humaines. Et
7 moi, je dois à la fois constituer mon bureau,
8 constituer l'équipe du gouvernement, les
9 ministres, les adjoints parlementaires, organiser
10 le programme du gouvernement et préparer la suite
11 de choses.

12 C'est une période excessivement intense, il y a
13 beaucoup, beaucoup de travail, beaucoup d'heures,
14 et c'est ce qui arrive dans les jours qui suivent
15 l'élection du gouvernement.

16 Q. Avant d'arriver à la création du Conseil des
17 ministres et... au moment où vous prenez le
18 pouvoir, est-ce qu'à ce moment-là il y a un besoin
19 urgent en termes de ressources humaines pour les
20 nouveaux ministres, pour les nouveaux cabinets, à
21 combler, les postes à combler?

22 R. Pour la première année d'un nouveau gouvernement,
23 c'est une des grandes tâches qui attend le nouveau
24 gouvernement, c'est de faire tout le travail
25 nécessaire pour aller chercher et constituer les

1 équipes, les monter.
2 Alors, bon an mal an, c'est environ huit cents
3 (800) nominations qu'on fait au gouvernement du
4 Québec. Alors c'est une roue qui tourne, là,
5 constamment, là, c'est des renouvellements ou des
6 nominations dans les sociétés d'État, dans les
7 positions de sous-ministres, sous-ministres
8 adjoints, et cetera. Alors, tout ça, là, doit
9 être fait à chaque année.
10 Dans une année exceptionnelle de changement de
11 gouvernement, à cela s'ajoute un travail encore
12 plus important de recruter dans les cabinets
13 ministériels, entre autres, et là, bien, je pense
14 que c'est autour de treize cents (1300) personnes,
15 là, qui seront appelées à venir travailler avec le
16 gouvernement. C'est une tâche immense.
17 D'ailleurs, on n'est pas les seuls, là, on va
18 mettre ça en contexte, là, je suis sûr comme tout
19 le monde vous lisez ce qui se passe ailleurs dans
20 le monde, quand il y a des changements de
21 gouvernement, aux États-Unis ou ailleurs, c'est le
22 même phénomène au Québec qui se passe et qu'on
23 retrouve à d'autres endroits.
24 Q. Madame Chantal Landry au moment où vous prenez le
25 pouvoir, elle avait alors le titre de directrice

1 des relations avec le Parti libéral du Québec...

2 R. Oui.

3 Q. ... c'est exact?

4 R. C'est exact.

5 Q. Parlez-nous de son rôle, de ses fonctions au sein
6 de votre cabinet?

7 R. D'abord, dans les gouvernements québécois et dans
8 les bureaux de premiers ministres, typiquement il
9 y a quelqu'un qui est responsable des liens avec
10 le parti. Ce n'est pas particulier au Parti
11 libéral du Québec, ça a toujours existé à ma
12 connaissance et, en plus, madame Landry a la
13 responsabilité, justement, de faire l'interface
14 avec le bureau... le secrétaire général associé
15 qui s'occupe des emplois supérieurs et des
16 nominations et, en plus, elle a la responsabilité,
17 évidemment, de coordonner tout le travail qui doit
18 être fait pour les cabinets ministériels et les
19 bureaux de députés.

20 Alors, elle reçoit les c.v., puis c'est elle qui
21 gère tout ça pour évaluer les gens, les
22 candidatures, les recommander et faire en sorte
23 qu'on puisse remplir les besoins du nouveau
24 gouvernement sur le plan des ressources humaines.

25 Q. Est-ce qu'elle avait la responsabilité de

1 l'embauche du personnel pour les cabinets, elle-
2 même?

3 R. C'est elle qui le supervisait, mais elle n'était
4 pas seule là-dedans. Par exemple, dans l'équipe
5 de transition, il y a du monde qui était autour de
6 ça, qui recevait des c.v. Je pense à Marc-André
7 Blanchard, l'ancien président du parti, par
8 exemple, qui avait été très actif dans l'élection,
9 bien Marc-André était un de ceux qui, je me
10 rappelle, là, avait donné un coup de main, parce
11 qu'il y a des gens qui appelaient Marc-André ou
12 qui envoyaient leur c.v., puis Marc-André faisait
13 suivre ça à Chantal. Et Chantal, elle, sa
14 responsabilité, bien c'est de coordonner tout ça
15 pour s'assurer qu'on puisse remplir nos besoins.

16 Q. D'accord.
17 Et quand on parle... peut-être vous avez dit c'est
18 une fonction... je ne sais pas, peut-être on peut
19 même employer le terme naturelle, mais quand on
20 parle de relations avec le Parti libéral, qu'est-
21 ce que ça comprend au juste?

22 R. C'est... ce n'est jamais défini de manière très
23 précise, c'est juste s'assurer qu'il y a une
24 interface ou qu'il y a une relation entre le parti
25 puis le bureau du premier ministre. Mais... parce

1 qu'il y a des activités de parti aussi, parce que
2 le premier ministre porte plusieurs chapeaux.
3 Moi, je suis à la fois député de Sherbrooke, je
4 suis chef de mon parti -- dans notre système
5 politique à nous ça fonctionne comme ça -- je suis
6 chef de mon parti, de ma formation politique, je
7 suis également premier ministre du Québec.
8 Alors, il faut s'assurer que l'ensemble des
9 fonctions soient coordonnées et que mon travail,
10 moi, soit coordonné en fonction de ces choses-là.

11 Q. D'accord.

12 On va continuer dans... sur les liens avec madame
13 Chantal Landry. Nous avons appris par le
14 témoignage de monsieur Rondeau, vous avez peut-
15 être suivi ça...

16 R. Oui.

17 Q. ... que celui-ci rencontrait régulièrement Chantal
18 Landry. Je vais vous exhiber la pièce 52-P, je ne
19 sais pas si vous l'avez?

20 **LA GREFFIÈRE :**

21 Oui.

22 R. Laquelle?

23 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

24 procureur en chef :

25 Q. 52-P, c'est...

- 1 R. Oui, j'ai une pièce en avant de moi qui s'appelle
2 52-P.
- 3 Q. Oui, voilà.
- 4 R. «Registre journalier des visiteurs Honoré-
5 Mercier».
- 6 Q. Oui.
- 7 R. Oui.
- 8 Q. Alors, ce que vous avez, c'est un résumé que nous
9 avons préparé.
- 10 R. D'accord.
- 11 Q. Et ce qu'on y constate, c'est que durant le...
12 entre la période du mois d'août deux mille trois
13 (2003) au mois de mars deux mille quatre (2004),
14 monsieur Rondeau s'était rendu au bureau de madame
15 Chantal Landry, donc au bureau du premier
16 ministre, mais pas votre bureau à vous, mais le
17 bureau de madame Landry...
- 18 R. Oui.
- 19 Q. ... une vingtaine de fois pour l'aider à combler
20 différents postes vacants, nous a-t-il expliqué.
21 Est-ce que ce fait était à votre connaissance et
22 que pouvez-vous nous dire à ce sujet?
- 23 R. Bien, je peux juste vous réitérer les
24 responsabilités de madame Landry, là, dans la...
25 surtout dans la période de l'élection d'un nouveau

1 gouvernement. Elle a la responsabilité, elle, de
2 superviser l'engagement de ces personnes-là, le...
3 toute la question des nominations à la fois dans
4 les cabinets ministériels, mais ça touche
5 également, parce qu'elle touche la supervision de
6 la nomination des sous-ministres, sous-ministres
7 adjoints, ça, c'est fait par les emplois
8 supérieurs, mais elle est la personne dans mon
9 bureau qui supervise ça.

10 Encore une fois, c'est comme ça dans tous les
11 bureaux de premier ministre, puis vous allez
12 retrouver ça dans tous les gouvernements, une
13 personne qui a ces responsabilités-là. Alors,
14 c'est son travail à elle.

15 Et pour le faire, bien, elle a ma confiance pour
16 consulter les personnes qui peuvent l'aider, ou
17 référer des gens, ou dire : bien, telle personne
18 pourrait aller à tel endroit.

19 Elle fait ce travail-là en fonction des critères
20 qu'on lui fixe aussi. Je tiens à le préciser, là,
21 parce que le gouvernement se fixe un certain
22 nombre de critères. Un des critères qui était
23 très important pour nous, puis ça se ressent
24 beaucoup dans la première année du mandat, c'est
25 qu'on voulait davantage de femmes, davantage de

1 représentants des communautés culturelles, des
2 communautés anglophones aussi et, ça, ça se
3 reflète dans les décisions que nous prenons au
4 niveau des nominations et dans le travail de
5 Chantal Landry. Et ça a continué d'ailleurs
6 pendant la période depuis qu'on est le
7 gouvernement du Québec.

8 Q. D'accord.

9 Et comment se définissent et s'organisent vos
10 liens de travail avec madame Landry? On a... je
11 vous envoie, là, à l'onglet 10 du cahier que nous
12 avons déposé.

13 R. Oui.

14 Q. Alors, c'est un tableau qui a été préparé et qui
15 démontre les rencontres que vous avez avec madame
16 Landry.

17 R. Oui.

18 Q. Alors, on part de juillet, évidemment, au vingt-
19 sept (27) avril, les dates qui concernent le
20 mandat, et on voit que vous avez des rencontres
21 presqu'au... parfois à la semaine, parfois aux
22 deux (2) semaines.

23 R. Oui.

24 Q. Que pouvez-vous nous dire, là, à ce sujet-là?

25 R. Bien, là, c'est une période où je la vois plus

1 fréquemment, je dois dire que je la vois moins
2 fréquemment aujourd'hui, là, ce n'est pas à
3 intervalle régulier, et c'est le début et, là,
4 elle vient me rencontrer justement pour discuter
5 de tout le processus des nominations et comment
6 les choses progressent.

7 Alors, c'est tant au niveau des cabinets
8 ministériels, mais il y a également l'organisation
9 du gouvernement. Parce qu'elle travaille avec les
10 emplois supérieurs, par exemple, pour la mise sur
11 pied de l'équipe au niveau des sous-ministres,
12 sous-ministres adjoints, et cetera, alors quelles
13 équipes vont travailler. Alors, il y a tout ça.
14 Alors, c'est une période qui... je vous décrirais
15 que c'est une période qui est plus intense que ce
16 que nous vivons actuellement, ce qui est normal,
17 parce que c'est le début, parce que là tout doit
18 se faire à peu près en même temps. Alors, il y a
19 des rencontres à intervalle régulier où elle vient
20 me parler du processus des ressources humaines
21 puis des nominations.

22 Q. D'accord.

23 Est-ce qu'elle vient vous voir avec des
24 candidatures, des choix, des suggestions?

25 R. Oui, elle peut me consulter sur des choix, ça peut

1 être sur des chefs de cabinets, qu'on veut envoyer
2 telle personne à tel endroit, est-ce que vous
3 pensez que c'est une bonne idée? Est-ce que c'est
4 telle personne à tel endroit? Et pour les sous-
5 ministres, puis les sous-ministres adjoints
6 également.

7 Quand il y a des changements à ce niveau-là, elle
8 travaille encore une fois avec les emplois
9 supérieurs, puis elle est consultée. Ça, c'est un
10 travail que je fais aussi en étroite collaboration
11 avec le secrétaire du Conseil exécutif, parce que
12 c'est le premier ministre qui nomme les sous-
13 ministres, les sous-ministres adjoints. Mais c'est
14 tout ça qu'elle fait pendant cette période-là.

15 Q. D'accord.

16 On va aller au processus de nomination des juges.

17 R. Oui.

18 Q. À votre arrivée au pouvoir, avez-vous apporté des
19 modifications au processus de nomination des juges
20 au niveau gouvernemental?

21 R. Je ne sais pas de quelle façon ça se faisait
22 exactement sous mes prédécesseurs, là, je ne
23 présume pas. D'abord, peut-être pour vous situer
24 un petit peu, là, je devrais peut-être commencer
25 au début.

1 Au moment de notre élection, ce n'est pas un
2 enjeu, puis ce n'est pas un sujet sur lequel notre
3 parti politique ou notre formation veut faire des
4 changements. Il existe un processus de nomination
5 de juges, là, parlons de ça d'abord, là, qui, à
6 notre avis à nous, fonctionne correctement, il n'y
7 a pas de... on ne nous a pas signalé de problème,
8 puis il n'y a pas de raison pour nous de dire,
9 bon, on va changer ça dorénavant, il va y avoir
10 une nouvelle façon de faire.

11 Alors, on arrive au gouvernement dans cet état
12 d'esprit. C'est comme ça que nous... on ne
13 connaît pas comment ça fonctionne de l'interne,
14 mais de l'externe on sait comment ça fonctionne.
15 Il y a l'affichage, il y a du poste, puis là les
16 gens qui ont dix (10) ans de pratique et plus
17 peuvent appliquer. Il y a un comité qui est mis
18 sur pied, qui est fait de... avec un juge, avec un
19 représentant du Barreau puis un représentant
20 citoyen et, eux, ils évaluent les candidatures,
21 puis ils déterminent les candidats qui sont
22 compétents. Ça, on sait ça.

23 Et ensuite, la liste est transmise et le
24 gouvernement fait son choix à partir de la liste
25 qui nous est remise. C'est comme ça qu'on le

1 comprend. Et quand on arrive au gouvernement,
2 bien, là, on est dans la démarche, ça commence
3 lentement et, là, madame Landry m'amène les
4 dossiers pour les nominations des juges.
5 Alors, moi, je présume que ça fonctionne comme ça.
6 Si votre question, c'est : ça marchait comment
7 sous l'ancien gouvernement? Je ne le sais pas,
8 mais chez nous on l'a fait comme ça.
9 Il y a une chose qui était très bien comprise,
10 maître Battista, c'était la confidentialité de la
11 démarche. Ça, c'était très très compris.
12 Puis moi, comme je suis avocat de formation, puis
13 je viens du milieu, puis j'ai pratiqué... pas très
14 longtemps, mais environ pendant trois (3) ans
15 devant les tribunaux, j'ai plaidé.
16 Quand j'étais... c'est ce que je voulais faire
17 quand j'étais très jeune, moi, mon rêve, c'est...
18 j'avais vu Perry Mason, puis je trouvais qu'il
19 était pas mal bon. Et... d'abord, il gagnait tous
20 ses procès, puis il sauvait la veuve puis
21 l'orphelin, puis je voulais faire des procès
22 devant juge et jury, j'ai eu l'occasion d'en
23 faire, puis j'ai donc plaidé beaucoup devant les
24 tribunaux. Puis la nomination des juges, c'était
25 important pour le gouvernement de faire ça comme

1 il faut. Et d'ailleurs, dans mon expérience
2 antérieure aussi, c'était important de nommer des
3 gens qui, à mon avis, étaient des gens qui étaient
4 compétents.

5 Et donc, c'est comme ça que les choses se sont
6 enclenchées.

7 Maintenant, dès le départ, il y a des choses, moi,
8 qui me préoccupaient dans la nomination, une fois
9 que le travail avait été fait dans la première
10 étape, au niveau des comités dans les districts
11 judiciaires, moi, ce que je cherchais, c'était des
12 gens qui avaient une expérience de vie. Je
13 trouvais qu'autour de cinquante (50) ans, c'était
14 l'idéal.

15 D'ailleurs, avec Chantal, c'était devenu un petit
16 peu la routine à chaque fois, parce que quand elle
17 me présentait des candidatures, très souvent je
18 trouvais qu'elles étaient... les gens étaient trop
19 jeunes. On a eu des candidatures, des gens qui
20 nous arrivaient, ils étaient recommandés, ils
21 avaient trente-sept (37) ans, quarante-deux (42)
22 ans, puis chaque cas est un cas d'espèce, mais
23 règle générale, moi, je voyais des candidatures
24 autour de l'âge de cinquante (50) ans, pour des
25 gens qui ont une certaine expérience de vie. J'en

1 tirais ça de mon expérience à moi.
2 La deuxième chose que je souhaitais, c'est qu'on
3 nomme davantage de femmes, parce qu'il n'y avait
4 pas suffisamment de femmes devant les tri... dans
5 les postes de juges, et que nous puissions
6 également nommer des gens qui étaient des réseaux
7 publics. J'entends par là la Couronne, l'aide
8 juridique, j'étais... vous l'avez mentionné dans
9 vos remarques d'introduction, moi, je suis issu de
10 l'aide juridique, c'est une institution que j'ai
11 beaucoup beaucoup apprécié, c'est une expérience
12 que j'ai beaucoup aimée, j'ai appris à connaître
13 les rouages de l'aide juridique, les gens qui y
14 travaillent. Puis il y a des gens des autres
15 réseaux, là, comme les centres jeunesse, puis
16 ailleurs. Et à mon avis, c'était également
17 important qu'on puisse permettre à ces gens-là
18 d'accéder à la magistrature.

19 Alors moi, j'étais... c'est là où j'étais sur la
20 question de la nomination des juges.

21 Q. Si je comprends bien ce que vous nous dites, c'est
22 qu'à votre arrivée au pouvoir, vous avez, si on
23 peut dire, énoncé des orientations que vous
24 souhaitiez donner aux décisions de nominations?

25 R. Oui, bien, des nominations en général, là.

- 1 Q. Oui.
- 2 R. On peut y revenir, mais...
- 3 Q. Oui.
- 4 R. ... dans le cas des nominations de juges...
- 5 Q. Oui. Oui.
- 6 R. ... puis ce n'est pas... je veux être clair avec
7 vous, on n'est pas dans l'absolu, là. On ne peut
8 pas... on ne peut pas être dans l'absolu.
9 D'ailleurs, vous remarquerez, on n'a jamais donné
10 ces consignes-là au niveau des comités dans les
11 régions parce qu'on ne voulait pas, au niveau des
12 comités, qu'eux fassent une discrimination sur ces
13 bases-là. Nous, à notre avis, puis à mon avis à
14 moi, les comités, eux, avaient fait le premier
15 travail qui était le plus important, celui de
16 déterminer la compétence.
17 Une fois qu'on était satisfait de la compétence,
18 après ça, nous, on pouvait, à partir de là, à
19 compétence égale, on pouvait faire des choix.
20 Mais là, on n'est vraiment pas dans l'absolu, là,
21 ça dépend de la... des listes, ça dépend, des fois
22 il aurait pu arriver une personne, il peut en
23 arriver deux (2), trois (3), alors là, il faut...
24 chaque cas est un cas d'espèce. Mais
25 généralement, je peux vous dire que la première

1 chose, moi, que je regardais, c'était l'âge. Et
2 je dois vous dire que ça m'a assez frappé le fait
3 que les candidats arrivaient jeunes.

4 Q. Quand vous parlez de ces éléments-là, c'était
5 des... une orientation que vous avez donnée...

6 R. Oui.

7 Q. ... au gouvernement? Est-ce que vous avez mis ça
8 sous forme de directive ou...

9 R. Non.

10 Q. ... dans vos discours, dans vos...?

11 R. Bien, pas pour la nomination des juges, mais au
12 niveau des nominations en général, oui, c'est-à-
13 dire... puis ça incluait les juges, ça incluait
14 les juges. Et quand le gouvernement... pour vous
15 situer sur les nominations en général...
16 d'ailleurs, j'ai eu l'occasion de le dire
17 dernièrement, là, parce que vous avez votre
18 commission à vous, là, il y a beaucoup de gens qui
19 pourraient en interpréter que le gouvernement ne
20 fait que des nominations. On fait... ça
21 représente un très faible pourcentage de notre
22 temps. C'est une responsabilité pour nous, les
23 nominations, d'abord, ce n'est pas... ce n'est pas
24 juste un travail, c'est une responsabilité. Mais
25 pour vous donner une illustration, lorsque je

1 rencontre, moi, le secrétaire général du
2 gouvernement, une fois par semaine, avec mon chef
3 de cabinet pour préparer le Conseil des ministres,
4 qui a lieu tous les mercredis, généralement je le
5 rencontre la veille. C'est une rencontre qui peut
6 durer quelques heures, généralement c'est peut-
7 être deux (2) heures, il y a un ordre du jour et
8 là, bon, on passe à travers l'ordre du jour du
9 Conseil des ministres, je préside le Conseil des
10 ministres. Pourquoi c'est important, ça? Parce
11 que, à titre de premier ministre, il me revient à
12 moi de déterminer l'ordre du jour et d'établir les
13 sujets qui sont discutés et de déterminer si on
14 est prêt ou non à aborder tel ou tel sujet dans
15 les rubriques de dossiers spéciaux ou généraux, et
16 cetera. Et il y a une rubrique statutaire à
17 chaque semaine qui s'appelle les nominations.
18 Alors, quand le secrétaire général du gouvernement
19 me voit, on passe à travers ça, à travers
20 l'agenda, généralement c'est une réunion qui est
21 assez longue, celle-là, qui a lieu une fois par
22 semaine, puis à la fin, le secrétaire général me
23 dit : «Bon. Alors voilà les dossiers pour les
24 nominations.» Puis là, on passe au travers.
25 Il y a... si vous voulez un certain nombre...

1 certains détails pour vous situer, il y a des
2 feuilles blanches, c'est des nominations pour
3 cette semaine; il y a des feuilles jaunes, elles
4 sont jaunes parce qu'elles sont pour la semaine
5 suivante et, les jaunes, c'est un préavis donné
6 aux membres du Conseil des ministres des
7 nominations qui vont venir, au cas où ils auraient
8 des questions, ou ça les concerne ou
9 indirectement, ils peuvent dire : «Bien, je veux
10 savoir qui est cette personne-là» ou...
11 Et dans le cas des juges, il y a une différence.
12 Alors, les juges, c'est sur des feuilles qui sont
13 de couleur orange et c'est le ministre de la
14 Justice qui, au moment des nominations, les
15 présente.
16 Mais je reviens, je veux revenir à mon point
17 principal. Lors de ma rencontre avec le
18 secrétaire général du gouvernement, sur une
19 réunion de deux (2) heures, les nominations
20 occupent environ cinq (5) minutes, ce n'est pas
21 très long. Alors, le secrétaire général va me
22 dire : «Bon, bien, un tel sous-ministre adjoint
23 est changé pour aller là, elle ou lui va à la
24 retraite et elle est remplacée par telle personne
25 qui vient de tel endroit», et elle va m'expliquer

1 ou ils vont m'expliquer l'essence des changements.
2 Généralement, madame Landry aura été informée
3 avant et, s'il y a des questions, elle aura posé
4 ses questions.

5 Et après ça, même chose pour les nominations sur
6 les sociétés d'État, on passe à travers les noms,
7 la CLP, tout ça, là, toutes les nominations sont
8 là.

9 Il y a peut-être une dernière couleur de feuilles,
10 la couleur des feuilles ça peut paraître un
11 détail, la raison c'est pour s'assurer que tout
12 est organisé pour qu'on prenne clairement les
13 bonnes décisions. Vous voyez, le travail du
14 Conseil exécutif, c'est d'organiser le
15 gouvernement, hein, c'est de structurer le
16 gouvernement de manière à ce que nous on puisse
17 prendre nos décisions.

18 Alors, ils sont très... c'est très discipliné,
19 très organisé. Les feuilles vertes c'est les
20 nominations au Tribunal administratif du Québec.
21 Alors, voilà comment ça se présente.

22 Maintenant, autre détail important, puis ça
23 revient aux normes. Dans les nominations il y a un
24 pourcentage, il y a un tableau pour chaque
25 catégorie. Supposons qu'on arrive à Hydro-Québec,

1 Hydro-Québec, ça va être écrit : il y a tel
2 pourcentage de femmes et d'hommes, tel pourcentage
3 de communautés culturelles et anglophones, et vous
4 avez le portrait en pourcentages avant la
5 proposition, puis après.

6 Depuis l'élection de notre gouvernement, il y a
7 une forte préoccupation, parce qu'on observe les
8 pourcentages, de s'assurer qu'on fasse des
9 changements, entre autres qu'on ait plus de
10 femmes. On regarde les pourcentages, puis on dit :
11 Écoutez, là, dans ce groupe-là il faudrait que...
12 dans cet endroit-là il faut faire un effort.

13 Madame Landry, son travail, elle reçoit le
14 message, elle, ensuite, puis sa job c'est de
15 répondre aux impératifs, aux objectifs du
16 gouvernement.

17 Q. D'accord. Ça, c'est pour les nominations de façon
18 générale et vous dites on... vous appliquez quand
19 même ces mêmes critères et ces mêmes principes-là
20 dans l'application...

21 R. Pour les femmes.

22 Q. ... dans les nominations des juges.

23 Quant au rôle du premier ministre lui-même dans le
24 processus de nomination, ce que je comprends de ce
25 que vous dites, c'est que vous êtes celui qui

1 détermine l'agenda...

2 R. Oui.

3 Q. ... du Conseil des ministres, donc vous êtes
4 ultimement la personne qui approuve que la
5 recommandation du ministre soit inscrite à l'ordre
6 du jour de la réunion du Conseil des ministres?

7 R. Oui.

8 Q. Quel est votre rôle à vous comme premier ministre
9 dans ce processus-là, dans ce choix ou dans cette
10 recommandation-là?

11 R. Bien, je décide ce qui est à l'ordre du jour...

12 Q. Oui.

13 R. ... puis quand ça vient à l'ordre du jour, dans le
14 cas des juges, d'abord madame Landry dans ce cas-
15 là particulier, l'information est traitée de
16 manière très confidentielle...

17 Q. Oui.

18 R. ... parce qu'il est très bien compris, pour des
19 raisons évidentes, là, qu'on ne veut pas que le
20 nom des personnes qui sont sur la liste circule
21 parce que ça peut avoir un impact très important
22 sur leur vie et, donc, c'est très hermétique comme
23 démarche.

24 Mais madame Landry là-dedans, elle est... dans le
25 fond, elle porte le courrier, là, elle ne m'arrive

1 pas avec... elle, lorsqu'elle me présente les
2 dossiers qui touchent les juges, ce qu'elle a
3 comme informations, généralement, c'est de me
4 dire : Le ministre de la Justice recommande telle
5 personne, ou il y a deux (2), peut-être trois (3)
6 personnes qu'elle pense être intéressantes, puis
7 là elle me demande mon avis et, après ça, ça
8 retourne au ministre de la Justice, et ensuite le
9 ministre de la Justice arrête un choix et présente
10 le choix au Conseil des ministres.

11 Q. Est-ce qu'elle vous assiste parfois à faire un
12 tri, par exemple à identifier l'âge de la
13 personne, à identifier le sexe de la personne ou
14 des choses de ce type-là...

15 R. Elle marque toujours...

16 Q. ... avant que...

17 R. ... l'âge, parce que c'est la première question
18 que je demandais.

19 Q. D'accord.

20 R. Première question que je demandais.

21 Q. Est-ce qu'elle vous apportait d'autres
22 informations du type : cette personne-là a reçu
23 une mention favorable de tel individu ou : cette
24 personne-là...

25 R. Bien...

1 Q. ... vient recommandée par X ou Y?

2 R. Ça pouvait arriver, oui. Ça pouvait arriver qu'il
3 y ait des gens qui aient fait des recommandations
4 et... bien là, il y en a de tous les genres, ça
5 peut être des lettres, il y a des gens qui
6 m'écrivaient à moi, ça m'est arrivé de recevoir
7 des lettres. Ça peut être des... quelqu'un du
8 Barreau qui recommande quelqu'un. Ça peut être
9 informel. Il m'est arrivé de faire des événements,
10 puis il y a quelqu'un qui m'accroche, puis il me
11 dit : Monsieur Charest, j'aimerais ça, moi, j'ai
12 postulé pour être juge à tel endroit, puis
13 j'aimerais ça que vous puissiez considérer ma
14 candidature. Ça, ça arrive, c'est le propre de la
15 politique.

16 Quand ça arrive, on a une réponse qui est une
17 formule qui est toujours la même, on dit toujours
18 à la personne : Vous connaissez le processus,
19 alors... et nous, on ne peut pas... il y a une
20 chose qui était très bien comprise, là, il fallait
21 surtout jamais ni infirmer ou confirmer que
22 quelqu'un était sur la liste, parce que ce n'était
23 pas une information connue.

24 Alors, ça, c'était très clair. Alors, quand
25 quelqu'un nous approche et nous dit... alors, il

1 pourrait arriver que madame Landry me dise : Bien,
2 telle personne est recommandée ou telle personne
3 on a reçu une lettre. Ça, ça peut arriver.

4 Q. Et c'était une information qu'elle partageait avec
5 vous?

6 R. Oui.

7 **Me MICHEL BASTARACHE**

8 commissaire :

9 Excusez-moi, je voulais simplement demander...

10 Q. Est-ce que ce que vous décrivez est le système tel
11 qu'il existe aujourd'hui ou tel qu'il existait en
12 deux mille trois (2003) et est-ce qu'il y a des...

13 R. C'est le même.

14 Q. ... différences?

15 R. Depuis l'élection de notre gouvernement, c'est
16 comme ça. Alors, c'est toujours le même scénario,
17 à peu près le même scénario.

18 Q. Le rôle de madame Landry n'a pas varié?

19 R. Non. Et le rôle de madame Landry, vraiment, dans
20 le cas de la nomination des juges, Monsieur le
21 commissaire, c'est vraiment quelqu'un qui transmet
22 de l'information, elle ne vient pas, en d'autres
23 mots, elle n'arrive pas dans mon bureau puis dire
24 : On nomme telle personne ou on nomme... elle me
25 transmet de l'information.

1 D'ailleurs, pour aller plus loin, là, je n'ai pas
2 de souvenir d'une candidature où moi et un de mes
3 ministres de la Justice on ait été en désaccord
4 ou... c'est-à-dire où on ne s'est pas entendus.
5 Moi, je donne un avis, ensuite ça retourne au
6 ministre et le ministre fait sa recommandation au
7 Conseil des ministres. Habituellement, ça
8 fonctionne... ça fonctionne comme ça.

9 Il y a des gens qui font des interventions, mais
10 il n'y en a pas tant que ça. Il n'y en a pas tant
11 que ça. Ça aurait pu... on aurait pu s'attendre à
12 ce qu'il y ait plus d'interventions pour que des
13 gens soient nommés juges, mais les gens, je pense
14 qu'ils ont une certaine... il y a des gens qui ont
15 une certaine réserve ou ils font attention, mais
16 on n'a pas d'interventions que ça.

17 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

18 procureur en chef :

19 Q. Je vais vous montrer, nous avons reproduit des
20 documents que nous avons reçus de vous, à l'onglet
21 5, des exemples de lettres de recommandation que
22 vous avez...

23 R. Oui.

24 Q. ... pu recevoir.

25 Donc à la page 9, nous avons une lettre qui vous

- 1 écrit... qui vous est écrite par un avocat qui
2 soutient la candidature d'une personne...
- 3 R. Oui.
- 4 Q. ... et vous le recommande fortement, ça c'était en
5 date de deux mille six (2006). Vous en avez une
6 autre à la page 10 d'une personne qui fait la...
7 qui soumet sa propre candidature...
- 8 R. Oui.
- 9 Q. ... qui attire votre attention sur sa propre
10 candidature.
- 11 R. Ça arrive aussi.
- 12 Q. Et vous en avez une autre également à la page 11
13 d'une personne qui recommande une autre personne
14 et vante ses qualités.
- 15 R. C'est son neveu.
- 16 Q. Et vante ses qualités. Donc, c'est le genre...
- 17 R. Oui.
- 18 Q. ... de lettres que vous recevez? Et quand vous
19 dites que vous n'en recevez pas tant que ça...
- 20 R. Non.
- 21 Q. ... sur la période qui nous concerne, évidemment
22 en deux mille trois, deux mille quatre (2003-
23 2004), mais de deux mille trois, deux mille quatre
24 (2003-2004) à aujourd'hui, à combien de reprises
25 avez-vous pu être approché, soit lors de soirées

1 ou lors de cocktails ou lors de rassemblements, ou
2 par lettre ou par des appels ou des messages
3 laissés à votre cabinet?

4 R. Bien, c'est très difficile de vous donner un
5 chiffre, mais ça n'arrive pas si souvent que ça,
6 ce n'est pas fréquent. D'abord, il n'y a pas tant
7 de nominations de juges que ça, ce n'est pas... il
8 n'y en a pas... alors, les gens, ça peut arriver
9 une ou deux (2) fois par année, trois (3) fois,
10 dans toutes sortes de circonstances.

11 Q. Je vais vous poser une question directe. Est-ce
12 que madame Landry vérifie l'allégeance politique
13 des candidats?

14 R. Si elle a une information, elle peut le donner, si
15 elle pense que... ou s'il y a une information qui
16 dit telle personne est réputée être d'allégeance
17 ou libérale. Mais je vous souligne, maître
18 Battista, j'insiste là-dessus, que le gouvernement
19 a nommé des gens qui sont de toutes les
20 allégeances politiques, parce que le premier
21 critère c'est la compétence.

22 Q. Quand vous dites «le gouvernement a nommé des gens
23 de toute allégeance politique», comment faites-
24 vous pour affirmer cela?

25 R. Bien, parce que souvent c'est une information qui

1 est de notoriété publique.

2 Q. D'accord. Donc, c'est dans des cas où c'est des
3 personnes qui ont pu être actifs...

4 R. C'est des gens...

5 Q. ... politiquement et que, donc, c'est à votre
6 connaissance que ces gens-là...

7 R. Oui.

8 Q. ... étaient soit dans un autre parti ou dans le
9 vôtre?

10 R. Oui, oui. Cela étant dit, puis ça me ramène aux
11 nominations, là, il reste toujours que le
12 gouvernement se fixe des critères puis fait des
13 nominations qui sont en fonction de ces critères-
14 là. Tu sais, juste dans le cas des femmes on est
15 passé de trente-deux pour cent (32%) à quarante-
16 cinq pour cent (45%) de représentation dans les
17 sociétés d'état de deux mille trois (2003) à
18 aujourd'hui. On a même fait une loi sur la
19 gouvernance des sociétés d'état pour obliger la
20 parité sur les conseils d'administration.

21 Alors, là-dessus, ce n'est pas juste un voeu
22 pieux, là, c'est parce qu'il y a une volonté, puis
23 c'est la même chose dans tous les domaines.

24 Alors, c'est la compétence qui prime, d'abord
25 parce que, entre vous et moi, là, c'est dans

- 1 l'intérêt du gouvernement aussi de nommer des gens
2 qui sont compétents. Si on veut que les choses
3 fonctionnent bien, c'est dans notre intérêt de le
4 faire comme ça. D'ailleurs, c'est tellement vrai
5 que, dans la première année de vie du
6 gouvernement, j'ai fait vérifier, soixante-cinq
7 pour cent (65%) des nominations qui ont été faites
8 ont été des reconductions ou des renouvellements.
9 On en a fait huit cents (800) dans la première
10 année du gouvernement, soixante-cinq pour cent
11 (65%) reconductions, renouvellements.
12 Alors, on n'est pas dans un environnement où on va
13 sur une base partisane nommer des gens, on le fait
14 parce qu'on veut nommer les gens qui sont les plus
15 compétents. Puis dans certains cas on va nommer
16 des gens qui sont du même avis du gouvernement sur
17 certains enjeux, là. Ça, on... tous les
18 gouvernements vont faire ça, mais quand on fait
19 ça, on le fait parce qu'on veut nommer des gens
20 qui sont d'abord compétents, puis des gens qui
21 vont faire les choses correctement.
- 22 Q. Et ces critères-là s'appliquent aussi dans le cas
23 de nominations de juges?
- 24 R. Tout à fait. Il faut que les juges... écoutez,
25 moi, quand je pars de la prémisse que je veux plus

1 de femmes, je veux des gens qui sont d'un certain
2 âge, idéalement, là, tu sais, on en a nommé des
3 jeunes parce que, dans certains cas, c'était...
4 puis c'est des gens compétents qui méritaient
5 d'être nommés. Mais encore là, il n'y a pas
6 d'absolu. Il y a des gens qui sont prêts pour ces
7 tâches-là, peuvent être prêts à trente-sept (37)
8 ans, d'autres jamais ils ne le seront. Cela étant
9 dit, on est dans le domaine de l'art, là, ce n'est
10 pas une science, mais là on regarde les critères,
11 puis on se dit : ces gens-là qu'on veut, on veut
12 essayer de faire ce type de changement-là.

13 Q. Je ne veux pas être trop insistant, mais
14 l'allégeance politique est un élément également
15 qui est considéré lors de la nomination?

16 R. Ce n'est pas un élément important dans la
17 nomination, ça ne l'a jamais été.

18 Q. D'accord. Mais ce n'est pas quelque chose qui est
19 exclu?

20 R. Ça peut être une information que nous avons, là.

21 Q. D'accord.

22 R. Puis ça peut être... quelqu'un peut être réputé
23 d'être d'une certaine allégeance, c'est une
24 information que nous avons, mais je vous garantis
25 une chose, quand on nomme quelqu'un on le nomme

1 pour ses compétences. Si on nommait en fonction
2 de la partisanerie politique, ce serait une
3 erreur, ce serait mal servir la cour, puis j'ai
4 plaidé devant les tribunaux pendant trois (3) ans,
5 assez longtemps, il y a... je l'admets, il y a
6 longtemps, Monsieur le juge, là, mais j'ai plaidé
7 assez longtemps pour connaître l'importance d'un
8 juge pour le citoyen, pour chaque citoyen, et je
9 me suis toujours senti investi d'une
10 responsabilité de nommer les meilleures personnes
11 possibles.

12 Q. Outre madame Landry et vous-même, à votre Cabinet,
13 est-ce que d'autres membres du Cabinet sont
14 impliqués dans le processus de nomination?

15 R. Non.

16 Q. Donc, ça vient de madame Landry à vous, ça
17 retourne à madame Landry?

18 R. Bien, parce qu'elle apporte vraiment le courrier,
19 là.

20 Q. D'accord.

21 R. Elle me l'apporte puis elle retransmet
22 l'information à la Justice.

23 Q. Savez-vous comment madame Landry le reçoit?

24 R. Non.

25 Q. Et savez-vous ce que madame Landry fait avec les

1 documents une fois que vous lui avez...?

2 R. Je ne sais pas la mécanique, non, mais j'ai
3 confiance dans ce qu'elle fait pour retourner
4 l'information au niveau du ministère ou du bureau
5 du ministre.

6 Q. Quelques questions encore sur les rencontres avec
7 madame Landry, simplement concernant la nomination
8 des juges.

9 Lorsqu'elle vient vous voir, je comprends qu'elle
10 a les documents qui viennent de la... du rapport
11 du comité de sélection, c'est-à-dire les noms des
12 personnes qui sont jugées aptes, leurs c.v.?

13 R. Oui.

14 Q. S'il y a des lettres de recommandation ou des
15 choses à porter à votre attention, par exemple
16 l'âge, jeune, plus vieux, femme, minorité, et
17 cetera, combien de temps dure cette discussion-là
18 entre vous et elle, et combien de temps entre le
19 moment qu'elle vient vous voir et le moment où
20 vous prenez la décision?

21 R. D'abord, ce qu'elle apporte, elle, strictement,
22 c'est les c.v. puis la liste, point.

23 Q. O.K.

24 R. C'est ce qu'elle a en sa possession. Moi, il se
25 peut que j'aie du courrier et, si j'en ai, bien

1 là, c'est mon affaire à moi, là, j'ai du courrier,
2 mais elle, tout ce qu'elle a en sa possession,
3 c'est les c.v. et la liste de gens qui sont donc
4 recommandés. Et moi, le temps que ça prend, c'est
5 le temps que je prends pour... s'il y a trois (3)
6 candidats, quatre (4) candidats, elle me dit...
7 moi, je regarde les c.v., je regarde, bien là,
8 tout de suite c'est l'âge, elle sait que c'est la
9 première question qui m'intéresse. Après ça, je
10 vais regarder le c.v., les gens écrivent une
11 lettre généralement que je lis et, après ça, je
12 fais une analyse du c.v. puis, après ça, bien, je
13 lui remets ça puis je lui fais un commentaire, si
14 je pense que telle ou telle personne ou si elle me
15 dit telle telle personne est recommandée, je dis
16 : ça va, c'est tout. Elle reprend ça et elle
17 quitte.

18 Alors, ce n'est pas long, c'est une question de
19 quelques minutes.

20 Q. Nous avons entendu plusieurs personnes dire que
21 madame Landry était en quelque sorte un peu la
22 courroie de transmission d'informations?

23 R. Oui.

24 Q. Donc, vous nous avez dit que vous avez des lettres
25 ou vous avez des recommandations ou des

- 1 informations, mais madame Landry, on s'est fait
2 dire qu'elle est la personne par qui tout ça
3 transige?
- 4 R. Oui.
- 5 Q. Est-ce que, elle aussi, parfois, quand elle vient
6 vous voir, elle vous dit : «Ah! Écoutez, il y a
7 tel candidat, on a reçu un appel ou on a reçu une
8 recommandation, ou telle personne le met de
9 l'avant», est-ce que cela se produit vraiment?
- 10 R. Oui, elle peut me donner une information pour me
11 dire telle personne recommande telle personne,
12 telle personne.
- 13 Q. D'accord. C'est cette information-là... cette
14 façon de faire, c'est la façon de faire depuis que
15 vous êtes... depuis deux mille trois (2003) à
16 aujourd'hui?
- 17 R. C'est comme ça que... oui.
- 18 Q. Est-ce qu'il est arrivé des fois où vous recevez
19 la liste des personnes jugées aptes et les c.v.,
20 et que le ministre n'a pas fait un choix ou n'a
21 pas fait une recommandation?
- 22 R. Ça peut arriver, oui.
- 23 Q. Et dans ces cas-là, qu'est-ce que vous faites?
24 Comment vous procédez?
- 25 R. J'indique une préférence si je pense qu'il y a un

1 candidat qui se distingue et, après ça, cette
2 information-là, elle est transmise, puis ensuite
3 le ministre de la Justice en dispose à sa guise,
4 selon son bon jugement.

5 Q. Est-ce qu'il vous arrive de faire des
6 consultations vous-même, de façon discrète ou
7 autre, pour l'identité... pour identifier, disons,
8 le ou la candidate qui serait la meilleure dans
9 les circonstances?

10 R. Non. Mais il m'est arrivé de recevoir des appels
11 de bâtonniers ou de...
12 Moi, je... je ne me rappelle pas de cas où j'ai
13 fait des démarches pour aller savoir... savoir si
14 tel ou tel... qui est telle personne ou telle
15 personne, est-ce qu'elle est compétente, c'est-tu
16 un bon...? Évidemment, on va parler tantôt du juge
17 en chef, juge adjoint, ça, c'est une autre
18 affaire, là, mais... mais non.

19 Q. D'accord. Vous est-il déjà arrivé de vous opposer
20 à la recommandation d'un ministre de la Justice?

21 R. Non. Je n'ai pas de souvenir, moi, de candidats
22 sur lesquels il y avait un désaccord.

23 Q. Donc, ce que vous nous dites, c'est que de façon
24 général, quand le ministre vous fait une
25 recommandation, vous, vous regardez le c.v., vous

1 vous faites votre propre idée...

2 R. Oui.

3 Q. ... et vous n'avez aucun souvenir d'une seule
4 occasion où vous avez exprimé un point de vue
5 différent...

6 R. Non.

7 Q. ... où vous n'avez pas suivi une recommandation
8 faite par le ministre?

9 R. Non, je n'ai aucun souvenir.

10 Q. Et au Conseil des ministres, est-ce que cela ne
11 s'est jamais produit, à votre souvenir, qu'une
12 nomination se rende au Conseil des ministres et
13 qu'il y a... que la nomination ne soit pas
14 acceptée? Avez-vous un souvenir de ça?

15 R. Non. Généralement, ils sont acceptés.
16 De la façon dont on procède au Conseil des
17 ministres, c'est assez simple aussi, donc on
18 épuise l'ordre du jour, peut-être une discussion
19 politique, chaque Conseil des ministres peut être
20 différent. Arrive la fin du Conseil des
21 ministres... ou de l'ordre du jour, devrais-je
22 dire, là, arrive l'item, il y a des décrets
23 réguliers. Les décrets réguliers, c'est des
24 décrets où des décisions du gouvernement qui sont
25 prises sans qu'il y ait de discussion nécessaire

1 parce que le travail en amont a été fait. S'il y
2 a des sujets dans les décrets réguliers sur
3 lesquels je veux attirer l'attention de mon
4 Conseil des ministres, je le fais. Généralement,
5 le secrétaire du Conseil exécutif et moi, on a eu
6 cette discussion-là la veille, je ne sais pas :
7 Tel permis est accordé à tel endroit, puis ça va
8 faire une nouvelle...
9 Alors ça, c'est... et après ça arrivent les
10 nominations. Alors là, quand arrivent les
11 nominations, on sort la liste, puis là, bien, je
12 les repasse, puis telle personne, tel endroit :
13 «Monsieur le ministre, ça va?» Tel : «Ça va. Ça
14 va. Ça va. Ça va.» On arrive au jaune, la
15 semaine prochaine : «Ça va. Ça va. Ça va.» On
16 fait le tour : «Attention.» Ici, quelqu'un lève
17 la main.
18 Ça a dû... c'est arrivé beaucoup dans la première
19 année que les gens lève la main, disent : «Il n'y
20 a pas assez de femmes à tel endroit», ou : «Il n'y
21 a pas assez de communauté culturelle.» Il est
22 même arrivé une fois où on a dit... bien, on
23 donnait des consignes au secrétaire du Conseil
24 exécutif de faire un plan pour aller en chercher
25 plus, puis là, on se mettait après madame Landry

1 pour dire : «On veut plus de femmes, plus de
2 communautés culturelles.» Alors, sa job à elle,
3 c'était de travailler avec les emplois supérieurs
4 pour aller chercher des candidatures. Alors ça,
5 c'était assez fréquent.
6 D'ailleurs, pour donner un cas, là, les
7 universités. Les universités, c'est nous qui les
8 nommons, mais les recommandations nous arrivent
9 par des tiers, c'est-à-dire les profs, les
10 étudiants, les...
11 Alors on avait, nous, une frustration avec le fait
12 que les universités avaient beaucoup de difficulté
13 à nommer des femmes. Alors, on leur a écrit à
14 plusieurs reprises.
15 Moi, je disais à la ministre de la Justice : «Vous
16 allez écrire au recteur, là, pour lui dire, là,
17 qu'il faut qu'il fasse un effort pour aller
18 chercher des candidatures de femmes.»
19 D'ailleurs, c'est... on a eu une expérience assez
20 unique parce que là, la réponse est toujours la
21 même : «On n'en a pas de femmes.» C'est ça qu'ils
22 nous répondent : «Dans le circuit, il n'y en a pas
23 de femmes.» Alors, à un moment donné, on s'est
24 choqué, je me suis choqué, puis j'ai dit : «Il n'y
25 en a pas? Bon, bien, on va faire une loi qui va

1 exiger la parité, sur les Conseils
2 d'administration, des hommes et des femmes.» Et
3 là, soudainement, elles sont apparues. Elles
4 n'existaient pas avant ça, mais soudainement,
5 elles existent.

6 Alors, vous voyez un peu la façon dont ça procède.
7 Maintenant, on arrive aux juges...

8 Q. Oui.

9 R. ... quand arrivent les juges, je dis au ministre
10 de la Justice, je lui donne la parole : «Il y a un
11 juge qui est recommandé, voulez-vous nous le
12 présenter?» «Je vous présente monsieur
13 Bastarache, je vous présente monsieur Battista,
14 monsieur... et nommé dans tel...»... souvent,
15 c'est une affaire d'une minute, très peu de
16 détail, puis il y a très peu de commentaires ou
17 pas de commentaires, à peu près pas de
18 commentaires.

19 Q. Quand vous parlez de la liste jaune, il y a
20 d'autres témoins qui l'ont déjà expliquée, mais
21 simplement pour être clair, la liste des
22 nominations à venir...

23 R. Oui.

24 Q. ... ça ne concerne pas du tout les juges?

25 R. Pas du tout.

- 1 Q. Les juges, c'est...
- 2 R. Le jour même.
- 3 Q. ... au moment... le jour même. Quelle autre
4 information possèdent les membres du Conseil des
5 ministres?
- 6 R. C'est la seule information qu'ils ont, c'est la
7 recommandation que leur donne à la fois le
8 ministre et ce que verbalement, il peut dire au
9 sujet de la personne.
- 10 Q. La liste des candidats aptes, est-ce qu'elle
11 circule au Conseil des ministres?
- 12 R. Jamais.
- 13 Q. La liste des candidats aptes, à part vous et
14 madame Landry à votre cabinet, vous avez dit
15 personne d'autre...
- 16 R. Personne d'autre.
- 17 Q. ... ne la voit?
- 18 Et est-ce qu'elle circule ailleurs qu'au ministre
19 de la Justice et à votre bureau à vous?
- 20 R. Pas à ma connaissance et, pour les raisons que je
21 disais tantôt, on respecte la confidentialité de
22 la démarche, sachant que toute la démarche a un
23 impact sur la vie des gens. S'ils sont nommés,
24 bien bravo, ils ont réussi leur démarche, mais
25 ceux qui ne sont pas arrivés à être nommés, il

1 peut y avoir toutes sortes de conséquences. On
2 est très conscient de cela, puis on respecte... on
3 respecte ça et on fait toujours très, très
4 attention à la façon dont l'information est
5 traitée, incluant quand les gens nous abordent,
6 qu'ils nous en parlent. Ils disent : Bien,
7 j'aimerais ça être nommé juge à tel endroit. Quand
8 quelqu'un me dit ça... il m'est arrivé dans une
9 réception une personne me dit ça, elle dit : «Moi,
10 j'aimerais ça» bien, j'ai dit : «Vous savez
11 comment ça fonctionne.» C'est toujours la même
12 réponse.

13 Les ministres, à ma connaissance, donnent la même
14 réponse aussi, ils vont dire :...

15 Q. Est-ce...

16 R. ... bien, vous savez comment ça fonctionne.

17 Q. Est-ce que vous êtes... avez-vous déjà été
18 approché par des députés ou d'autres ministres,
19 des membres de l'opposition?

20 R. Ça arrive, ça arrive rarement. Ça arrive
21 rarement, ça arrive par les députés d'opposition
22 aussi.

23 Q. Qu'on vous...

24 R. Oui.

25 Q. ... parle d'un candidat ou d'une candidate?

- 1 R. Oui. Oui, oui.
- 2 Q. De la même façon... de la même façon que vous
3 avez...
- 4 R. La même façon que ça peut être un député ou un
5 ministre du gouvernement. Mais quand ils disent
6 ou ils connaissent quelqu'un, il dit : Telle
7 personne aimerait ça être nommée juge, une fois
8 qu'ils ont dit ça, ils ont dit à peu près tout ce
9 qu'ils pouvaient dire. Puis la réponse est
10 toujours la même chez nous, c'est de dire : «Bien,
11 vous savez comment ça fonctionne.» Puis ça arrête
12 là, parce qu'on n'est même pas en position de dire
13 qui est sur la liste ou pas sur la liste.
14 Mais dans le monde dans lequel nous sommes, là,
15 sur le plan politique, là, ça vaut... ce n'est pas
16 banal de dire qu'il n'y a pas uniquement des gens
17 qui sont au gouvernement, il y a des gens qui sont
18 dans l'opposition aussi qui peuvent dire : telle
19 personne veut être nommée, puis ces personnes-là
20 sont considérées de la même façon.
- 21 Q. Au niveau du Tribunal administratif du Québec,
22 est-ce que vous avez un rôle à jouer dans ces
23 nominations-là?
- 24 R. Non, là on a une démarche qui est différente, où
25 il y a des examens, il y a des entrevues, des

1 examens, c'est un tribunal qui... bien, son
2 histoire législative remonte à quatre-vingt-seize
3 (96), mise en vigueur en quatre-vingt-dix-huit
4 (98), alors c'est une unité qui, sur le plan
5 juridique, est différente de celle des tribunaux
6 de droit commun, comme la Cour du Québec.

7 Q. Et vous n'avez pas un rôle...

8 R. Non.

9 Q. ... à jouer?

10 R. Mais là ils ont une démarche d'examen et
11 d'entrevue. Par exemple ils ont, je le sais parce
12 que... bien, je n'ai pas suivi ça en détail, là,
13 mais que le Tribunal a mis l'accent sur la
14 conciliation dans les dernières années, alors, tu
15 sais, dans leur formation à eux, dans ce qu'ils
16 font, à ce moment-là ça devient...

17 Mais là, ça devient... eux, ils ont une démarche
18 qui est à part.

19 Q. Et ce que je comprends, c'est que dans le cas de
20 la nomination du Tribunal administratif, nous
21 allons entendre des témoins la semaine prochaine,
22 mais je comprends que divers ministères peuvent
23 être impliqués, mais vous n'avez pas un... vous ne
24 jouez pas le rôle dans ces nominations-là...

25 R. Non.

1 Q. ... que vous jouez pour la nomination à la Cour du
2 Québec?

3 R. Non.

4 Q. Vous ne recevez pas la liste...

5 R. Non, je ne la reçois pas.

6 Q. ... vous ne recevez pas les... les candidats?

7 R. Je la vois au Conseil des ministres la veille, la
8 liste, là, sur des feuilles vertes, là, les
9 recommandations qui sont faites et c'est le
10 gouvernement qui nomme aussi. Alors, c'est nous,
11 le gouvernement, qui les nommons, on a une
12 responsabilité à cet égard-là.

13 Ça aussi, là, tu sais, les nominations, puis ce
14 n'est pas... c'est un très faible pourcentage de
15 noter temps dans la gestion des affaires de
16 l'État, mais c'est une responsabilité que nous
17 avons et de laquelle on doit répondre aussi. On
18 est imputable de ces décisions-là.

19 Alors, ces gens-là aussi sont nommés, mais il y a
20 une démarche qui est faite en amont et qui est
21 assez rigoureuse, et quand ça arrive à notre
22 niveau à nous, si on est satisfait de la rigueur
23 de la démarche, bien à ce moment-là ça procède.

24 Q. Monsieur Franco Fava...

25 R. Oui.

1 Q. ... vous le connaissez?

2 R. Oui.

3 Q. Depuis quand le connaissez-vous?

4 R. Depuis une douzaine d'années, depuis que je suis
5 arrivé comme chef du Parti libéral du Québec.

6 Q. D'accord.

7 Est-ce que c'est un ami personnel?

8 R. Je ne le décrirais pas comme étant un ami
9 personnel, c'est une connaissance, c'est... quand
10 je suis arrivé au Parti libéral du Québec,
11 monsieur Fava était, puis il est toujours,
12 militant, et monsieur Fava organisait des
13 événements de financement, il en organisait deux
14 (2), qui ont lieu à chaque année, un cocktail de
15 financement au mois de novembre généralement, qui
16 a lieu à Québec et pour la région de Québec et
17 l'est du Québec. C'est... le territoire, là, que
18 monsieur Fava, là, sur lequel il travaillait,
19 c'était l'est du Québec.

20 En politique, en passant, au Québec, tant au
21 niveau fédéral que provincial, la province se
22 divise toujours en deux (2), il y a l'est du
23 Québec puis l'ouest du Québec, alors il y a
24 toujours des grandes rivalités entre les deux (2),
25 mais... alors il y a les militants de l'est, puis

1 il y a les militants de l'ouest du Québec.
2 Alors, l'est du Québec, c'est la région de Québec,
3 et monsieur Fava organisait deux (2) événements,
4 l'événement de... un cocktail de financement qu'on
5 appelait communément le Cocktail du chef, puis il
6 y avait un tournoi de golf à chaque année au mois
7 de septembre où, là, c'était les militants de
8 l'est du Québec qui se réunissaient.

9 Q. Et à part son rôle dans le financement, est-ce
10 qu'il avait d'autres implications au sein du Parti
11 libéral du Québec?

12 R. Bien, il était présent à des événements de temps
13 en temps et... mais moi, je le voyais, si j'avais
14 à vous le décrire, je le voyais en moyenne deux
15 (2) fois par année, à ces événements-là, et une
16 fois sur deux (2) il était absent à l'événement du
17 mois de novembre, il n'était pas toujours là,
18 parce qu'il avait d'autres occupations, là. Mais
19 je le voyais... au tournoi de golf, je le voyais
20 généralement.

21 Le tournoi de golf, la formule qui s'est
22 développée au fil des années, ce n'était pas très
23 compliqué, j'y allais, moi -- je ne suis pas un
24 joueur de golf -- alors j'y allais, moi, au
25 cocktail en fin de journée où, là, je circulais,

1 de l'événement. Alors, c'est ça, c'est un aide-
2 mémoire, si vous voulez, qu'on m'a fait de
3 souligner leur travail.

4 Q. Si... je vous invite à aller à l'onglet 11 du
5 cahier qu'on vous a remise. Nous voyons, aux
6 pages 55 et 56, l'agenda pour le vingt-six (26)
7 novembre deux mille trois (2003). Alors, on voit
8 qu'il y a, à dix-sept heures quinze (17 h 15), le
9 cocktail et ensuite, à dix-neuf heures trente (19
10 h 30), dîner à l'édifice Price.

11 R. Oui.

12 Q. Et on y voit les noms de messieurs Leblanc,
13 Rondeau et Fava?

14 R. Oui.

15 Q. Madame Landry également. Alors, c'était...
16 qu'est-ce que vous pouvez nous dire à ce sujet?

17 R. C'est le premier événement de financement après
18 l'élection générale du gouvernement et puis c'est
19 un dîner pour remercier les gens qui ont travaillé
20 à l'organisation de l'événement.

21 Q. Est-ce qu'il y a eu d'autres événements comme
22 ceux-là? Est-ce que...

23 R. À ma connaissance, non. C'est le seul... la seule
24 fois où monsieur Fava est venu chez nous dîner.
25 Je n'ai pas de souvenir, pour vous dire, là, moi

1 je n'ai pas de souvenir d'une rencontre où j'étais
2 seul avec monsieur Fava.

3 Q. Vous vous souvenez de l'avoir rencontré quand
4 même, mais...

5 R. À chaque fois que je l'ai rencontré, c'était dans
6 des événements publics où il y avait du monde. Et
7 je vous dis ça, c'est une connaissance, mais je
8 l'aime bien monsieur Fava, là. Je ne veux pas vous
9 donner l'impression que... je le connais monsieur
10 Fava, puis c'est un militant, c'est quelqu'un qui
11 a été un... un militant qui était très convaincu,
12 puis il travaillait à l'organisation de ces deux
13 (2) événements-là, puis je pense qu'il aimait
14 beaucoup ça aussi. Tu sais, ça... il y a des
15 gens... les gens en politique s'investissent comme
16 ça, ils aiment ça, puis ils ont la passion de la
17 politique puis ils font ça.

18 Q. Le soir de l'élection, le quatorze (14) avril deux
19 mille trois (2003), où étiez-vous?

20 R. Chez mon père à Sherbrooke, dans la résidence de
21 mon père à Sherbrooke.

22 Q. Et vous avez passé la soirée là?

23 R. Oui.

24 Q. Vous ne vous êtes pas déplacé?

25 R. Non. Bien, oui, je me suis déplacé sur Montréal

- 1 à la toute fin de la soirée.
- 2 Q. D'accord.
- 3 R. En voiture.
- 4 Q. Est-ce que monsieur Fava était avec vous?
- 5 R. Non.
- 6 Q. Monsieur Rondeau?
- 7 R. Non.
- 8 Q. Monsieur Leblanc?
- 9 R. Non.
- 10 Q. Il a été question d'un appel téléphonique qui vous
11 aurait été fait le soir des élections, avez-vous
12 un souvenir de ça?
- 13 R. De qui?
- 14 Q. De monsieur Leblanc, monsieur Rondeau, pour vous
15 féliciter, est-ce que vous avez un souvenir de ça?
- 16 R. Je n'ai pas... je n'ai pas de souvenir de ça, non.
17 Remarquez, là, le soir de l'élection, là, le
18 téléphone ne déroutait pas, surtout quand on gagne.
19 Quand on perd, c'est plus tranquille!
- 20 Q. Alors, ce que vous nous dites, c'est que vous êtes
21 appelé à croiser ou à rencontrer monsieur Fava
22 essentiellement dans des activités publiques?
- 23 R. Oui.
- 24 Q. Vous nous dites que vous n'avez pas un souvenir de
25 l'avoir rencontré seul à seul, c'est ce que vous

1 nous dites?

2 R. Non.

3 Q. Et donc, c'est le tournoi de golf et le cocktail
4 lui-même?

5 R. Oui.

6 Q. Monsieur Fava nous a parlé d'un événement au mois
7 de juin, le vingt-quatre (24) juin, à la...

8 R. Ah oui! Bien, ça, c'est un événement annuel où le
9 premier ministre du Québec reçoit le corps
10 diplomatique, corps consulaire, la haute fonction
11 publique, pour les voeux de la Fête nationale.
12 Alors, c'est un événement qui a lieu à chaque
13 année, souvent au Musée national des Beaux-Arts ou
14 au Musée de la Civilisation, c'est à Québec, puis
15 le premier ministre, et avec mon épouse, on reçoit
16 les voeux de différentes personnes. Et là, bien,
17 il y a une invitation générale qui est lancée, ce
18 n'est pas toujours la même formule à chaque année,
19 mais il y a des années où il y a des invitations
20 plus générales sont lancées puis les gens
21 viennent. Ils peuvent... ça peut être les membres
22 des conseils d'administration des sociétés d'État
23 plus les consuls plus les... alors, les sous-
24 ministres, sous-ministres adjoints, le chef de
25 l'opposition vient, puis le chef de l'ADQ, puis

1 même les juges en chef.

2 Q. Est-ce que c'est un événement auquel on assiste
3 par invitation ou est-ce que c'est un événement
4 ouvert à tous?

5 R. C'est un peu des deux, là, ce n'est pas un
6 événement qui est fermé, il n'y a personne qui est
7 refusé à la porte, là.

8 Q. Donc, les gens peuvent...

9 R. Généralement c'est des gens qui sont connus, mais
10 c'est des gens qui occupent un poste, mais les
11 membres des conseils... des conseils
12 d'administration, ça arrive. Alors, là, ce n'est
13 pas... remarquez, la formule, là, les gens sont à
14 la file, le premier ministre est... je suis avec
15 mon épouse, puis ils s'avancent, puis on leur
16 donne la main, ils nous sont présentés, on prend
17 une photo, puis après ça les gens circulent vers
18 la salle. Ça en soi ça peut prendre un deux (2)
19 heures pour rencontrer tout le monde, alors vous
20 comprenez que la conversation elle est
21 généralement très agréable, puis on est heureux de
22 se voir, mais très courte. Puis ensuite les gens
23 se dirigent vers la salle, puis moi, aussitôt que
24 c'est terminé, je dis un mot, parce qu'après ça je
25 suis malheureusement assez pressé parce que je

1 dois aller à Sherbrooke. À chaque année je vais
2 à Sherbrooke, je sais exactement ce que je fais,
3 je vais à un centre hospitalier de soins de longue
4 durée, ça a été comme ça depuis presque vingt (20)
5 ans, là, je vais au même endroit, puis le temps...
6 l'horaire est toujours très difficile à gérer,
7 parce que là il faut que je me transporte à
8 Sherbrooke pour cet événement-là et, après quoi,
9 je vais à la Société St-Jean-Baptiste. Je
10 pourrais vous réciter mon horaire par coeur cette
11 journée-là. Puis à chaque année mon épouse me dit
12 qu'on ne fêtera pas mon anniversaire de naissance,
13 parce que c'est le jour de mon...

14 Q. Et quand on a ces rencontres-là, alors on a vu
15 l'événement dont vous venez de nous parler, là,
16 c'est le vingt-quatre (24) juin?

17 R. Oui.

18 Q. L'événement du golf, l'événement du cocktail, à
19 ces événements-là il y a beaucoup de députés du
20 parti qui sont présents?

21 R. Oui.

22 Q. Beaucoup de ministres qui sont présents?

23 R. Oui.

24 Q. Et vous, évidemment?

25 R. Oui.

- 1 Q. Et les gens qui participent à ces événements-là
2 ont, à ce moment-là, évidemment un accès aux
3 ministres et au premier ministre lui-même?
- 4 R. C'est des événements de financement des partis
5 politiques, alors on fait ça, puis c'est des
6 militants qui se retrouvent... généralement, c'est
7 les gens de la première ligne, ils sont les plus
8 actifs en politique, qui sont à ces événements-là.
9 Mais, vous savez, c'est le propre de la
10 démocratie, ils vont payer pour venir à
11 l'événement, mais on en reçoit vingt mille
12 (20 000) contributions par année au Parti libéral
13 du Québec, vingt mille (20 000).
14 Alors, on encourage, on encourage tellement qu'on
15 a un système de crédit d'impôt pour encourager les
16 citoyens à faire des donations aux partis
17 politiques.
- 18 Q. Alors, dans ces événements-là, des gens comme
19 monsieur Fava, des gens comme monsieur Rondeau,
20 évidemment, connaissent beaucoup de personnes?
- 21 R. Oui.
- 22 Q. C'est juste de dire ça.
23 Ils organisent ces événements-là depuis une bonne
24 douzaine, sinon, quoi, une quinzaine d'années,
25 vous êtes chef vous-même depuis douze (12) ans?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. Et depuis tout ce temps-là ils organisent ces
3 événements-là?
- 4 R. C'est exact.
- 5 Q. Ça serait juste de dire que c'est des personnes
6 qui sont connues de la plupart des députés du
7 Parti libéral ou de beaucoup de députés, parlons
8 de l'est peut-être, comme vous avez précisé?
- 9 R. Oui, peut-être plus sur l'est du Québec, oui.
- 10 Q. Donc, la région du Québec et...
- 11 R. Oui.
- 12 Q. ... la région de Québec et l'est du Québec?
- 13 R. Oui.
- 14 Q. Les ministres également, ils participent
15 régulièrement à ces événements-là?
- 16 R. Oui.
- 17 Q. Donc, c'est des gens qui ont quand même des
18 connaissances et, si on veut, un certain accès à
19 ces personnes-là?
- 20 R. Bien, ils ont... forcément à travers l'événement
21 ils les rencontrent, mais ils les rencontrent de
22 la même façon que je les rencontre.
- 23 Vous avez parlé tantôt de la relation que j'ai
24 avec monsieur Fava, permettez-moi d'ouvrir une
25 parenthèse. Parce que j'ai écouté le témoignage

1 de monsieur Bellemare qui, au fil de son
2 témoignage, décrivait la relation entre moi et
3 monsieur Fava. Au rythme où ça allait, là, on
4 allait finir jumeaux! Et je peux vous dire que si
5 monsieur Bellemare avait, lui, cette perception-
6 là, ce n'est pas ça la relation. Il décrivait une
7 relation d'intimité, là, une perception ou je ne
8 sais pas d'où il prenait ça, là, monsieur Fava,
9 c'était une connaissance, je le vois en moyenne
10 deux (2) fois par année, c'était ça la relation.
11 Une bonne relation, mais c'est ça la relation.

12 Q. Est-ce qu'à votre connaissance monsieur Fava
13 passait du temps avec madame Landry pour organiser
14 les nominations au sein du Cabinet dans la
15 première année?

16 R. Madame Landry a cette responsabilité-là, elle,
17 puis elle en a... bien, à la première année, elle
18 a treize cents (1 300) postes à combler, là, de
19 tous les niveaux, de tous les genres. Alors,
20 elle, elle ne fera pas ça toute seule, elle va
21 consulter des gens, puis il y a des gens qui vont
22 lui envoyer des c.v.

23 Moi, quand... puis régulièrement quand on est en
24 politique, par exemple, on reçoit des c.v., il y
25 a des gens qui vont nous dire je suis intéressé,

1 on fait quoi avec ça? Bien, on remet ça à madame
2 Landry, puis madame Landry, elle, elle envoie ça
3 à qui de droit et c'est le sens du travail qu'elle
4 a à faire.

5 Maintenant, dans la première année de la vie du
6 gouvernement, je reviens là-dessus, là, là c'est
7 une tâche énorme parce que là, treize cents
8 (1 300) personnes du jour au lendemain, on ne
9 connaît pas... ce n'est pas vrai qu'on connaît
10 treize cents (1 300) personnes puis qu'on peut
11 combler tous les postes. Là, elle peut très bien
12 faire appel aux gens qu'elle connaît pour demander
13 des références.

14 Q. Dans l'année suivant l'élection, vous nous avez
15 parlé des contacts que vous avez eus ou auriez pu
16 avoir avec monsieur Fava au fil des ans; dans
17 l'année immédiatement suivant l'élection, c'est
18 une année importante, vous avez gagné les
19 élections, les militants ont beaucoup contribué,
20 est-ce qu'il a eu un accès plus particulier cette
21 année-là...

22 R. Non.

23 Q. ... soit à votre cabinet ou auprès de vous?

24 R. Non. Non. D'ailleurs, je n'ai aucun souvenir que
25 monsieur Fava soit venu dans mon bureau, par

1 exemple, qu'il m'ait appelé, ou que je l'ai
2 appelé. Je l'ai peut-être appelé pour le
3 remercier suite à un événement parce que, entre
4 autres... puis c'est dans le cours normal des
5 choses, le lendemain mon adjointe me dit : «Il y
6 a une liste de personnes qu'on vous demande
7 d'appeler pour les remercier», puis le parti...
8 Marcel Leblanc, par exemple, vous l'avez eu comme
9 témoin, là, va envoyer le message, va dire : «Bon,
10 il faudrait que vous appeliez telle, telle
11 personne pour les remercier pour leur travail,
12 pour organiser tel événement.» Parce que,
13 malheureusement, je n'ai pas toujours la
14 connaissance fine de qui a fait le travail et, par
15 politesse, bien on me demande de faire ça.
16 Mais outre ça, là... puis quand je le fais, c'est
17 des conversations qui sont... ce n'est pas très
18 mystérieux, j'appelle pour dire merci. Il n'y a
19 pas plus que ça dans la conversation.

20 Q. Vous avez parlé de maître Bellemare et la façon
21 dont il a caractérisé votre relation, je...
22 Maître Bellemare, dans son témoignage, a mentionné
23 que lors de la campagne électorale, à l'occasion
24 d'une assemblée dans le comté de Vanier, vous lui
25 aviez conseillé de recourir aux services de Franco

1 Fava en le qualifiant de «spécialiste de
2 financement et de collecteur de fonds efficace.»
3 Que pouvez-vous nous dire à ce sujet?
4 R. Que tous ceux qui ont entendu ça, puis qui me
5 connaissent, n'ont pas reconnu le langage qu'il me
6 prêtait. Je peux vous dire ça.
7 D'abord, le mot «collecteur de fonds», ce n'est
8 pas un mot que j'emploie. Et l'idée de dire...
9 d'ailleurs, puis dans... tous ceux qui ont
10 travaillé avec moi savent très bien que sur la
11 question du financement, quand une question comme
12 ça se pose, ma réponse est toujours la même aussi,
13 je dis aux candidats ou aux gens : «Bien, allez
14 travailler avec le parti, le parti est là pour
15 ça.»
16 Les gens qui sont au parti ont des mandats pour,
17 justement, aider les gens à s'organiser sur ces
18 questions-là. Ils connaissent les lois, ils
19 connaissent les façons de faire et les exigences
20 des lois, puis j'ai toujours donné les mêmes
21 consignes aux gens dans le parti, de faire très
22 attention dans la façon dont on fait notre
23 financement, pour respecter la loi, puis éviter
24 des situations d'ambiguïté.
25 Maintenant, je ne vois pas pourquoi j'aurais

- 1 référé monsieur Bellemare plus à un qu'à l'autre.
2 Puis monsieur Fava organisait deux (2) événements
3 par année, ce n'était pas... à mes yeux à moi, je
4 ne sais pas où venait l'idée que monsieur Fava
5 faisait du financement à gauche puis à droite pour
6 tout le monde, là. Il organisait deux (2)
7 événements par année, puis il a toujours organisé
8 les mêmes deux (2) événements à chaque année.
9 Et l'histoire de référer des gens comme ça, des
10 candidats, je ne fais pas ça, ce n'est pas... ce
11 n'est pas mon travail, puis moi je réfère au
12 parti. Je dis : «Allez voir les permanents du
13 parti, puis ils vont vous aider à organiser ça.»
14 Q. On sait quand même que monsieur Fava et monsieur
15 Rondeau sont des gens d'expérience dans ce
16 domaine-là, ils en ont fait beaucoup pendant
17 longtemps, ils ont été aussi à la Commission des
18 finances du Parti libéral.
19 Monsieur Bellemare nous a dit que vous lui auriez
20 dit : «Dis-lui que c'est moi qui t'envoie.»
21 Qu'est-ce que vous pouvez nous dire à ce sujet?
22 R. Impossible. Pourquoi je lui dirais ça? Pourquoi
23 je dirais...
24 Q. Je ne sais pas, moi, monsieur...
25 R. Bien, moi non plus.

1 Q. ... monsieur Charest.

2 R. Bien, vous êtes... je suis comme vous, là, moi, je
3 ne sais pas pourquoi je lui aurais dit... je lui
4 aurais dit ça.

5 D'ailleurs, puis la Commission des finances, ça
6 n'existe plus. Moi, j'ai... quand je suis arrivé
7 comme chef, il y avait une commission des
8 finances, ils se rencontraient, ce n'était pas
9 nécessaire, puis j'ai demandé qu'on démantèle ça,
10 puis que le travail de financement se fasse à
11 partir des permanents du parti qui, eux, sont
12 organisés, ils connaissent la loi, savent comment
13 ça fonctionne. Leur travail, c'est d'aider chaque
14 député-candidat à s'organiser.

15 Et ces choses-là, le parti a une expérience là-
16 dedans, ils savent comment le faire, puis ça nous
17 rassure. Surtout quand c'est un candidat qui est
18 nouveau, on s'assure qu'il est encadré
19 correctement pour ne pas qu'il y ait, justement,
20 de gestes posés qui seraient en dehors de la loi.
21 Alors, l'idée de référer à quelqu'un d'autre à
22 gauche puis à droite, je ne fais pas ça. Je n'ai
23 jamais... ça n'a jamais été dans mes habitudes,
24 puis je ne le fais pas. Je me fie à mon parti, je
25 connais les gens qui sont là, je dis : «Allez

1 travailler avec eux, ils vont vous organiser ça,
2 eux.»

3 D'ailleurs, ça aurait été étonnant dans le parti,
4 ils auraient été étonnés que je me mette moi,
5 comme chef, à envoyer du monde à gauche puis à
6 droite alors que c'est eux qui sont à proximité
7 avec le candidat, c'est eux qui travaillent avec
8 à tous les jours, pas juste sur le financement,
9 mais sur le «membership», sur l'organisation de
10 l'élection. Ce n'est pas moi, là. Moi, une fois
11 que je fais l'événement, je suis le chef du parti,
12 là, je pars pour un autre événement.

13 Q. La fondation du Conseil des ministres.

14 R. Oui.

15 Q. Après l'élection du quatorze (14) avril deux mille
16 trois (2003), vous avez procédé à la sélection des
17 membres du Conseil des ministres qui ont été
18 assermentés le vingt-neuf (29) avril. Parlez-nous
19 de ce processus. À quel moment...

20 R. Là, c'est vraiment la prérogative du premier
21 ministre. C'est ma... c'est une des choses...
22 tous les premiers ministres vous diront que c'est
23 une des choses les plus pénibles à faire. C'est
24 à la fois rempli de joie, mais parce qu'on a plein
25 de gens de talent autour de nous qui peuvent tous

1 aspirer avoir des responsabilités, c'est toujours
2 un processus qui est à la fois joyeux, parce que
3 là, on a des... un nouveau gouvernement, puis des
4 gens qui vont s'occuper des responsabilités, mais
5 on va avoir des déceptions.
6 Et là, c'est un casse-tête pour le premier
7 ministre, puis là, il faut que je m'assois, moi,
8 puis que je constitue mon équipe.
9 Maintenant, le premier critère, c'est la
10 compétence aussi. Peu importe, là, il faut que ce
11 soit des gens qui sont à leur place, qui sont
12 capables de faire le travail. Et c'est une
13 démarche qui est très très hermétique aussi. Il
14 y en a qui le sont plus que d'autres, on me
15 reproche, moi, d'être trop... trop hermétique,
16 puis de garder ça près de moi. Quand je dis «on»,
17 je parle des médias, sans les nommer.
18 Heureusement qu'ils ne sont pas ici, mais...
19 Alors, moi, je garde ça... je fais très très très
20 attention parce que ça suscite des espoirs, puis
21 ça peut susciter des déceptions. Puis,
22 ultimement, j'ai la responsabilité de décider
23 comment l'équipe est montée.
24 Je ne sais pas avant l'élection quelle équipe
25 j'aurai. Les gens pensent qu'il y a des

1 engagements de pris pour nommer Untel, Untel, mais
2 on ne le sait pas avant l'élection.
3 Plus que ça, je vais vous dire il y a des fois...
4 pour vous dire à quel point on ne le sait pas, il
5 n'y a personne qui, au début de l'élection deux
6 mille sept (2007), pensait qu'on allait terminer
7 l'élection avec un gouvernement minoritaire, le
8 premier gouvernement minoritaire en cent (100) ans
9 au Québec. Là, c'était totalement nouveau, là.
10 Ça, ce scénario-là, moi, je n'avais pas... je
11 n'avais pas vu ça, là.
12 Alors, le lendemain de l'élection, donc, j'ai une
13 nouvelle équipe...
14 Q. On est en deux mille trois (2003)?
15 R. En deux mille trois (2003)...
16 Q. Oui.
17 R. ... j'ai une nouvelle équipe d'élus, alors là, il
18 faut que je monte... il faut que je fasse mes
19 choix. Maintenant, ça, ça se fait avec un cercle
20 très fermé, il y a quelques personnes avec qui je
21 travaille, que je consulte, puis c'est une
22 démarche qui se fait sur plusieurs jours. Je
23 travaille avec l'équipe de transition aussi qui,
24 eux, m'ont fait des recommandations sur la forme
25 que le gouvernement devrait prendre, est-ce qu'on

1 devrait avoir X nombre, X nombre, est-ce qu'on
2 devrait avoir tel type de ministre, tel... ça, il
3 y a un travail qui a été fait en amont, qui m'est
4 remis par Raymond Garneau, qui, lui, a réfléchi
5 là-dessus avec d'autres personnes, avec le nouveau
6 secrétaire du Conseil exécutif, et là je fais mes
7 choix.

8 Mais là, il y a une démarche d'entreprise, je
9 rencontre chaque candidat pour l'informer de
10 l'invitation que je lui fais. Je dis bien
11 «l'invitation» parce qu'il y a une quasi-entrevue,
12 là. Tu sais, je demande à cette personne-là... il
13 faut vérifier les antécédents de la personne, puis
14 je demande à la personne, entre autres : «Il y a-
15 tu des choses que je devrais savoir au sujet...»
16 -- c'est une question que tous les premiers
17 ministres posent à des gens qui accèdent à des
18 responsabilités : «Il y a-tu quelque chose que je
19 devrais savoir dans votre vie que, si ça devait
20 être rendu public, vous embarrasserait vous, moi
21 ou le gouvernement?» Ça, ça fait partie de la
22 démarche. Alors, c'est comme ça que ça se passe.

23 Q. Et si on revient à l'année deux mille trois
24 (2003)... deux mille trois (2003), l'année de
25 l'élection, vous êtes élu le quatorze (14), le

1 Conseil des ministres est formé le...

2 R. Vingt-neuf (29).

3 Q. ... vingt-neuf (29), entre le quatorze (14) et le
4 vingt-neuf (29), comment ça se produit? Est-ce
5 que c'est le quinze (15) et le seize (16) que
6 c'est décidé...

7 R. Ah, non, non, non.

8 Q. ... est-ce que c'est le vingt-huit (28)? Comment
9 est-ce que ça... comment est-ce que ça progresse?

10 R. Bien, c'est décidé très près de la date du vingt-
11 neuf (29) avril. D'abord il y a tout le travail
12 de transition. Dans la période où... d'abord, il
13 faut aller faire un état des lieux avec le
14 gouvernement, je vous rappellerai qu'on s'est
15 retrouvé avec un trou de quatre milliards de
16 dollars (4 G\$) dans les finances publiques, un
17 budget qui avait été livré, puis il y avait, sur
18 le plan financier, un problème très sérieux, mais
19 ça fait partie du travail. Puis après ça, au fil
20 des jours, on commence à travailler sur le nouveau
21 Conseil des ministres.

22 Entre-temps, bien là, il y a plein de gens qui
23 écrivent : Qui va être nommé? Qui ne sera pas
24 nommé? Puis il y a des vedettes, hein, dans les
25 campagnes électorales, alors il y a des gens

1 qui... qu'on présume seront nommés au Conseil des
2 ministres et là, ça devient une espèce de sport
3 dans les médias que d'essayer d'anticiper qui ira
4 où, puis les gens se battent beaucoup pour essayer
5 d'avoir l'information pour savoir lequel est
6 nommé, lequel n'est pas nommé. C'est comme ça que
7 ça se passe.

8 Dans mon cas à moi, mon souvenir, c'est qu'on a
9 pas mal réglé ça autour du vingt-sept (27) avril,
10 puis le vingt-huit (28) au plus tard. On est très
11 proche de la date de la nomination parce que,
12 entre autres, on ne veut pas que l'information
13 coule.

14 Q. Est-ce que monsieur Fava était impliqué de quelque
15 manière ou consulté au sujet de la formation du
16 Conseil des ministres?

17 R. Non.

18 Q. Ni par vous ni par d'autres?

19 R. Non.

20 Q. Comment savez-vous s'il n'a pas été consulté par
21 d'autres?

22 R. Parce que c'est moi qui menais la démarche, puis
23 je sais avec qui j'ai travaillé, puis il n'a
24 jamais été question de recommandations venant de
25 Franco Fava. Jamais.

1 Puis de toute façon, je ne vois pas pourquoi on
2 aurait consulté monsieur Fava...

3 Q. Est-ce que...

4 R. ... pas pour la constitution du Conseil des
5 ministres.

6 Q. Est-ce qu'il est possible que monsieur Fava soit
7 mis au courant de la composition du Conseil des
8 ministres avant qu'elle ne soit annoncée
9 publiquement?

10 R. Non. Bien, «non», remontez au vingt-sept (27)
11 avril, là, vingt-huit (28) avril, non.

12 Q. Monsieur Charles Rondeau, vous connaissez monsieur
13 Rondeau?

14 R. Oui.

15 Q. Est-ce que c'est un ami personnel?

16 R. C'est une connaissance comme monsieur Fava, je le
17 mettrais au même... au même titre que monsieur
18 Fava.

19 Q. Vous le connaissez depuis quand?

20 R. Même période, une douzaine d'années. Les deux (2)
21 travaillaient ensemble sur les deux (2) événements
22 dont je vous ai parlé.

23 Q. D'accord.

24 Et en termes de son implication, à votre
25 connaissance, est-ce qu'elle diffère, elle est

1 différente de celle de monsieur Fava? C'est la
2 même chose?

3 R. Même chose.

4 Q. Et nous avons vu, quand je vous ai parlé de
5 monsieur Fava, vous l'avez reçu lui aussi à votre
6 résidence de fonction...

7 R. Oui.

8 Q. ... le soir... le soir du premier cocktail?

9 R. C'est exact.

10 Q. Et est-ce qu'il y a des occasions où... -- vous
11 avez parlé de monsieur Fava, sans qu'on répète
12 tout ce qu'on vient de dire, est-ce que dans le
13 cas de monsieur Rondeau il y a une différence de
14 la relation ou du lien que vous pouvez entretenir
15 avec lui ou avec monsieur Fava?

16 R. C'est à peu près la même.

17 Q. Les mêmes circonstances, les mêmes types de
18 rencontres?

19 R. Oui.

20 Q. Comme on a vu tantôt dans le cas de monsieur
21 Rondeau, nous avons vu le registre, là, il s'est
22 rendu une vingtaine de fois.

23 Alors, vous, et je ne veux pas mal vous citer,
24 vous n'étiez pas nécessairement au courant qu'il
25 se rendait au bureau de madame Landry à l'époque?

- 1 R. Je peux-tu faire une précision juste sur le
2 bureau, là...
- 3 Q. Oui.
- 4 R. ... parce qu'on parle du bureau du premier
5 ministre...
- 6 Q. Oui.
- 7 R. ... puis les gens ont l'impression que c'est comme
8 un bureau de travail, là, comme ici, là, ou...
9 L'Édifrice Honoré-Mercier où se trouve le bureau du
10 premier ministre et le Conseil exécutif, donc la
11 partie politique, c'est le Conseil... c'est le
12 bureau du premier ministre, et il y a trois (3)
13 étages, il y a deux (2) autres étages où se trouve
14 ce qu'on appelle le Conseil exécutif.
15 Dans le fond, c'est le ministère du Premier
16 ministre, c'est la haute fonction publique, qui
17 sont en appui au premier ministre et le
18 gouvernement pour organiser le travail du
19 gouvernement. L'édifrice s'appelle Honoré-Mercier,
20 l'édifrice a presque la longueur d'un terrain de
21 football. Quand on parle du bureau du premier
22 ministre, là, ça a presque la longueur d'un
23 terrain de football.
24 Quand vous arrivez dans le bureau du premier
25 ministre, il y a deux (2) ailes, il y a une aile

1 qui part vers le nord, puis il y en a une autre
2 qui part vers le sud. Moi, je suis dans l'aile
3 sud, puis madame Landry, son bureau est dans
4 l'aile nord. Alors, tu sais, c'est ça le bureau du
5 premier ministre.

6 Alors, quand les gens viennent, il y a de fortes
7 chances qu'on ne se croise pas ou... pas du tout.
8 Alors, moi, quand je suis dans mon bureau, je suis
9 dans mon... dans l'aile qui... où se trouvent moi-
10 même puis mon adjointe administrative, puis les
11 gens avec qui je travaille.

12 Q. Est-ce que vous l'avez même rencontré à une
13 occasion ou deux, monsieur Rondeau, lors de ses
14 fréquentes visites à l'époque où il était...?

15 R. Non, je n'ai pas de souvenir de l'avoir rencontré.

16 Q. Votre bureau, je comprends, est situé en direction
17 opposée du bureau de madame Landry, si vous
18 voulez?

19 R. Tout à fait, vous entrez, il y a l'ascenseur, là,
20 puis il y a deux (2) ailes, il y a une aile qui
21 part d'un côté puis une autre aile qui part de
22 l'autre.

23 Q. D'accord. Et vous, ce que vous dites, c'est que
24 ce qui se passe dans une aile, vous n'êtes pas
25 nécessairement...

- 1 R. Bien non, je ne la vois pas.
- 2 Q. ... informé de cela?
- 3 R. Puis l'édifice fait à peu près la longueur d'un
- 4 terrain de football, pas tout à fait, mais proche.
- 5 Q. Est-ce qu'à votre connaissance monsieur Rondeau ou
- 6 les autres personnes qui pouvaient traiter avec
- 7 madame Landry à l'époque deux mille trois, deux
- 8 mille quatre (2003-2004) et même depuis, traitent
- 9 de la question de la nomination des juges?
- 10 R. Non.
- 11 Q. Dans l'année qui a suivi l'élection, à part les
- 12 rencontres avec madame Landry, est-ce que monsieur
- 13 Rondeau a eu d'autres accès à votre Cabinet ou à
- 14 votre bureau ou à vous?
- 15 R. Non. Outre ce qu'on disait, là, tantôt, c'est-à-
- 16 dire, là, les deux (2) rencontres par année, là.
- 17
- 18 Il y a eu des dîners à l'Édifice Price, suite à
- 19 l'événement du vingt-sept (27) novembre, je pense,
- 20 ça a été ça, à peu près ça.
- 21 Q. Peut-être, Monsieur le commissaire, il est quinze
- 22 heures vingt (15 h 20), on peut prendre une pause
- 23 à ce moment ici.
- 24 R. Merci.
- 25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -

15 h 20 - SUSPENSION DE L'AUDITION

15 h 40 - REPRISE DE L'AUDITION

- - - - -

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Merci, vous pouvez vous asseoir.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Alors, monsieur Charest...

R. Oui.

Q. ... je veux vous poser maintenant des questions concernant les nominations du ministre Bellemare.

R. Oui.

Q. Vous avez pris connaissance du témoignage de monsieur Bellemare, de maître Bellemare?

R. Oui.

Q. Alors, je vais vous résumer la chose suivante. Maître Marc Bellemare dit avoir subi des pressions pour la nomination de deux (2) juges à la Cour du Québec et la promotion d'un juge au poste de juge en chef adjoint. Il s'agit de la nomination de Marc Bisson à la Chambre criminelle et pénale de Longueuil, le vingt-six (26) novembre deux mille trois (2003), et la promotion du juge Michel

1 Simard au poste de juge en chef adjoint à la
2 Chambre civile de la Cour du Québec, décret du
3 vingt-neuf (29) octobre et une entrée en poste le
4 cinq (5) novembre deux mille trois (2003), et de
5 la nomination de la juge Line Gosselin-Després à
6 la Chambre de la jeunesse à Québec.

7 Dans son témoignage, maître Bellemare a parlé de
8 pressions croissantes par Franco Fava pour les
9 nominations... pour les deux (2) nominations et,
10 dans une moindre mesure, de pressions de Charles
11 Rondeau relativement à la promotion du juge
12 Simard. Par ailleurs, maître Bellemare dit en
13 avoir parlé à son premier ministre, vous, le deux
14 (2) septembre deux mille trois (2003), au Cabinet
15 à Québec, à l'occasion d'une rencontre.

16 Ma question : avez-vous eu, monsieur Charest, des
17 discussions avec Marc Bellemare au sujet des
18 pressions exercées à son endroit pour la
19 nomination de Marc Bisson et la promotion du juge
20 Michel Simard?

21 R. Non.

22 Q. Concernant les démarches effectuées afin de fixer
23 la rencontre du deux (2) septembre deux mille
24 trois (2003), maître Bellemare a dit qu'il y a eu
25 une rencontre avec vous le deux (2) septembre,

1 maître Bellemare affirme qu'il vous a appelé à
2 votre résidence le dimanche, vingt-quatre (24)
3 août deux mille trois (2003) pour fixer une
4 rencontre afin de parler notamment des pressions
5 de Franco Fava et de Charles Rondeau. Avez-vous
6 souvenir d'un tel appel téléphonique?

7 R. Non.

8 Q. Si un tel appel avait été fait, aurait-il été
9 consigné quelque part? Est-ce que vous aviez,
10 vous, un registre? Est-ce que vous gardiez, vous,
11 des notes d'appels qui vous étaient faits?

12 R. Non.

13 Q. Maître Bellemare affirme que quelques jours après
14 l'appel téléphonique du vingt-quatre (24) août
15 deux mille trois (2003), soit le vingt-sept (27)
16 août, au Conseil des ministres, vous lui auriez
17 dit : «Alors, tu as des problèmes avec Franco»,
18 que pouvez-vous nous dire à ce sujet?

19 R. Je n'ai pas fait ce commentaire-là à monsieur
20 Bellemare.

21 Q. Est-ce que vous niez l'avoir dit ou est-ce que
22 vous n'en avez pas souvenir?

23 R. Moi, je ne vois pas comment j'aurais pu faire un
24 commentaire comme ça à monsieur Bellemare.
25 D'abord, si monsieur Bellemare m'avait... le

1 commentaire présume que monsieur Bellemare
2 m'aurait informé de pressions qui auraient été
3 faites par monsieur Fava, ce qui n'est pas le cas,
4 monsieur Bellemare ne m'a pas fait de commentaire
5 à ce sujet-là.

6 Ça, c'est la fameuse conversation à la date du
7 buffet, là?

8 Q. C'est le vingt-sept (27) août au Conseil des
9 ministres.

10 R. Oui. Dans ses premières déclarations publiques,
11 il prétendait qu'il y avait une conversation dans
12 une salle attenante de buffet, mais il n'y a pas
13 de salle attenante au Conseil des ministres où il
14 se sert de buffet pendant le Conseil des
15 ministres. Il y a à l'intérieur de la salle du
16 Conseil des ministres un endroit où il y a un
17 buffet qui est servi si on siège pendant une...
18 l'heure du repas. Et, si je me déplace pour aller
19 me servir, comme je préside le Conseil des
20 ministres, j'y vais à un moment que je choisis et
21 j'y vais rapidement et je retourne à mon fauteuil.
22 Alors, ce n'est pas un endroit pour des
23 conversations, d'autant plus que si la
24 conversation avait été dans le sens de quelqu'un
25 qui me raconte qu'il a des pressions de quelqu'un

1 pour nommer un juge, je m'en serais rappelé.
2 Q. Concernant la rencontre du deux (2) septembre à
3 laquelle réfère maître Bellemare, il s'agirait
4 selon lui d'une rencontre décontractée d'une heure
5 et demie (1½) tenue entre dix-neuf heures
6 (19 h 00) et vingt et une heures (21 h 00) au
7 cours de laquelle vous étiez seul tous les deux.
8 Quatre (4) sujets étaient à l'ordre du jour de
9 cette rencontre : les pressions de monsieur Fava
10 et monsieur Rondeau, le sujet de monsieur Denis
11 Roy, Jacques Chagnon et les relations avec le
12 ministère de la Sécurité publique, et les projets
13 de loi et les réformes du ministre Bellemare.
14 Selon maître Bellemare la discussion aurait débuté
15 par le sujet des pressions de Franco Fava et
16 Charles Rondeau concernant Marc Bisson et Michel
17 Simard.
18 Pourriez-vous nous indiquer en vous référant à
19 votre agenda, et là je vous réfère à l'onglet 11,
20 et nous sommes aux pages 49, 50 et 51. Alors,
21 c'est l'agenda du premier ministre. Alors, page
22 49, agenda du premier ministre, mardi le deux (2)
23 septembre deux mille trois (2003), alors nous
24 voyons qu'il y a beaucoup d'informations
25 caviardées, mais on vous suggérait une tenue

1 vestimentaire habit cravate?

2 R. Oui.

3 Q. Et on voit ici, page 50 :

4 **«Seize heures cinquante-cinq**
5 **(16 h 55), arrivée à l'Aéroport**
6 **Jean-Lesage, départ vers le Cabinet**
7 **de Québec, arrivée au Cabinet de**
8 **Québec dix-sept heures trente**
9 **(17 h 30), rencontre avec André**
10 **Dicaire et Stéphane Bertrand.»**

11 C'est exact?

12 R. Exact.

13 Q. Cette rencontre a eu lieu?

14 R. Oui.

15 Q. Et on voit que la rencontre est terminée à dix-
16 sept heures trente (17 h 30), c'est exact?

17 **Me SUZANNE CÔTÉ**

18 pour le Gouvernement du Québec :

19 Dix-neuf heures (19 h 00).

20 R. Dix-neuf heures trente (19 h 30).

21 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

22 procureur en chef :

23 Dix-neuf heures trente (19 h 30), excusez-moi.

24 J'ai dit dix-sept heures (17 h 00)?

25

1 **Me SUZANNE CÔTÉ**

2 pour le Gouvernement du Québec :

3 Oui.

4 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

5 procureur en chef :

6 Je m'excuse.

7 Q. Elle a commencé à dix-sept heures trente
8 (17 h 30)?

9 R. C'est exact. Elle a peut-être... les rencontres
10 étaient assez longues, là, c'est la date qu'on...
11 «la date», l'heure à laquelle on prévoit finir la
12 rencontre habituellement. Ça peut être plus long
13 que ça. C'est rare... je peux vous dire que c'est
14 rarement en deçà de ce temps-là, là, pour dire à
15 peu près jamais.

16 Q. Est-il exact de dire, de ce qu'on voit à la page
17 51, donc pages 50 et 51, qu'il s'agit du dernier
18 engagement de la journée pour vous?

19 R. C'est exact.

20 Q. Après ce moment-là, vous n'aviez pas d'engagement
21 prévu à votre horaire?

22 R. Je n'ai pas d'engagement, puis il n'y a pas de
23 rencontre à mon agenda avec Marc Bellemare.

24 Est-ce que je pourrais expliquer un peu comment on
25 monte l'horaire pour...?

1 Q. Allez-y.

2 R. Il y a une équipe qui s'occupe de gérer l'horaire,
3 alors qui reçoivent les demandes de rendez-vous,
4 qu'ils reçoivent les lettres pour les invitations,
5 pour les événements, et qui viennent de
6 différentes sources, et ces personnes-là ou les...
7 une personne en particulier, la personne
8 responsable de l'agenda, donc, reçoit les demandes
9 et fixe les rendez-vous. Ça se fait assez
10 longtemps à l'avance, dans quelques cas ça peut
11 être des mois à l'avance, compte tenu de mon
12 horaire et mon emploi du temps, mais ça commande
13 beaucoup de discipline dans la gestion de mon
14 temps parce qu'il faut choisir quel événement on
15 fait, on ne fait pas et... alors il y a beaucoup
16 beaucoup de discipline là-dedans.

17 Quand j'ai des rencontres, généralement, ça ne
18 peut pas dire... je ne peux pas dire que c'est
19 toujours comme ça, mais généralement, si un
20 ministre appelle puis il veut une rencontre, ou
21 quiconque, on veut savoir pourquoi vous voulez
22 rencontrer le premier ministre, bon, quel est le
23 sujet? Deuxièmement, est-ce qu'il y a des
24 documents à envoyer au premier ministre avant la
25 rencontre pour qu'il puisse en prendre

1 connaissance? Troisièmement, est-ce que, nous,
2 dans le bureau, il faut préparer la rencontre?
3 Est-ce que c'est sur un sujet en particulier?
4 Bien là, moi j'ai, dans mon équipe à moi, sur le
5 plan politique, puis c'est dans le Conseil
6 exécutif, le miroir de ce que sont les
7 responsabilités ministérielles, j'ai des adjoints
8 qui sont des conseillers politiques qui vont
9 s'occuper des dossiers de transport, un autre
10 d'emplois, ou... puis eux, bien, ils vont être
11 consultés sur la rencontre. Le ministre de la
12 Justice veut voir le premier ministre, est-ce
13 qu'il y a une note à préparer pour moi avant la
14 rencontre pour que je puisse être préparé pour la
15 rencontre.
16 Ce n'est pas un caprice, là, ce que je vous
17 décris, parce qu'il faut utiliser le temps le plus
18 efficacement possible. On ne fait pas juste des
19 rencontres pour jaser, là, parce qu'on veut
20 employer notre temps le plus efficacement
21 possible.
22 Alors, ça se prépare à l'avance, et les rencontres
23 sont généralement, je dirais, là, presque tout le
24 temps courtes, parce que des rencontres d'une
25 heure et demie (1 1/2), là, je vais vous dire que

1 je n'en ai pas beaucoup à mon horaire. J'ai... ma
2 rencontre statutaire avec le secrétaire du Conseil
3 exécutif puis mon chef de cabinet pour préparer le
4 Conseil des ministres le lendemain, c'est ma
5 grande rencontre de la semaine, ça, puis ça
6 commence le mardi midi, les préparatifs, jusqu'au
7 début du Conseil des ministres du lendemain.
8 Alors, mon temps, là, dès qu'on entre dans cette
9 zone-là, l'emploi de mon temps est là-dessus.
10 Alors, il peut avoir... alors dans... tout ça pour
11 vous dire que si ce n'est pas à l'agenda...
12 d'autant plus que monsieur Bellemare a témoigné
13 pour dire qu'il avait appelé pour demander un
14 rendez-vous avant, la rencontre n'est pas à
15 l'agenda.

16 Q. Avez-vous un souvenir de ce que vous avez fait
17 après votre rencontre de préparation pour le
18 Conseil des ministres?

19 R. Je n'ai pas de souvenir précis de ce que j'ai
20 fait, je peux vous dire que généralement, ce que
21 je fais, c'est de la lecture ou des livres de
22 signatures, que j'ai sur mon bureau, ça aussi, ça
23 fait partie de notre vie. À tous les jours, j'ai
24 des piles de livres de signatures et de... et de
25 livres de documents que je lis. Alors, on...

1 notre vie est consommée par une bonne partie de
2 ça.

3 Alors, les livres de signatures et les livres de
4 documents, ça, c'est des lettres, ça peut être des
5 notes de «brefage» sur certains enjeux, des
6 choses que j'ai demandées, puis là, bien, je... je
7 lis ces documents-là.

8 Q. Est-ce que c'est... est-ce que cette activité-là
9 serait notée à votre agenda ou c'est une activité
10 que vous faites en dehors de ce qui est noté à
11 votre agenda?

12 R. C'est fait dans le cours normal de ma journée.
13 Alors là... et là, le lendemain, je me prépare,
14 moi, pour le Conseil des ministres du lendemain.
15 Remarquez, monsieur... si vous me permettez,
16 monsieur Bellemare, dans son témoignage là-dessus,
17 a même affirmé que mon cabinet était désert.
18 Encore là, c'est impossible que mon cabinet ait
19 été désert. Systématiquement, si je suis dans mon
20 bureau, mon adjointe est dans le bureau à côté et
21 il y a des portes communicantes qui sont ouvertes,
22 où elle voit à l'intérieur de mon bureau. Ça a
23 toujours été comme ça.
24 D'ailleurs, les gens qui entrent dans mon bureau,
25 dans quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des cas,

1 entrent par la porte de l'adjointe, qui, elle,
2 s'assure que ce n'est pas n'importe qui qui entre
3 à tout moment dans le bureau alors que je
4 travaille, ou je fais autre chose. C'est comme ça
5 que ça fonctionne.

6 Dans le bureau, il y a toujours les deux (2)
7 gardes du corps. Ce n'est pas vrai que le bureau
8 est désert, il y a toujours, physiquement, je peux
9 vous confirmer, là, ils sont là vingt-quatre (24)
10 heures par jour, puis ils me suivent. Et la
11 veille d'un Conseil des ministres, il y a du
12 personnel également qui est là.

13 Monsieur Bellemare a dit aussi à quelques reprises
14 que le chef de cabinet avait son bureau en face du
15 mien. Le chef de cabinet, à l'époque, avait son
16 bureau à l'autre bout de l'édifice. Le chef de
17 cabinet n'a jamais eu son bureau dans la première
18 année en face du mien. Aujourd'hui, oui, ça a été
19 changé, ça, en deux mille sept (2007).

20 Q. Est-ce qu'on peut dire, par contre, monsieur
21 Charest, qu'après votre rencontre de préparation
22 pour la réunion du Conseil des ministres, les
23 personnes avec qui vous avez préparé la rencontre
24 sont parties?

25 R. Oui.

- 1 Q. Le personnel qui, peut-être, avait des tâches et
2 des responsabilités pour le lendemain était parti?
- 3 R. Non, pas nécessairement, parce qu'eux autres, ils
4 restent dans le bureau, puis ils peuvent rester
5 pour travailler.
- 6 Q. Si vous êtes seul à votre bureau, si vous êtes
7 seul, si vous êtes le dernier, il reste, j'ai
8 compris, votre adjointe...
- 9 R. Oui.
- 10 Q. ... qui a son bureau... qui est...
- 11 R. À côté du mien.
- 12 Q. ... physiquement à la porte... à la porte d'entrée
13 de votre bureau?
- 14 R. Oui.
- 15 Q. Et il y a les gardes du corps?
- 16 R. Les gardes du corps puis il y a la téléphoniste
17 qui reste jusqu'à ce que je quitte et...
- 18 Q. Mais ces personnes-là ne sont pas physiquement
19 dans votre bureau?
- 20 R. Elles ne sont pas assises... non, elles ne sont
21 pas assises dans mon bureau.
- 22 L'autre chose que monsieur Bellemare a dite qui...
23 qui m'a beaucoup étonné, c'est qu'il décrit la
24 rencontre en disant : «On s'est assis à une table
25 où il y avait un divan dans un coin du bureau.»

1 Or, on prend des habitudes dans la vie, hein?
2 Lorsque je rencontre quelqu'un dans mon bureau de
3 Québec, un ministre ou un député, ou quelqu'un,
4 là, où on est en rencontre en bilatéral, je peux
5 vous dire, après huit (8) ans dans mon bureau, je
6 rencontre la personne en avant de mon bureau de
7 travail, parce que le bureau de travail est très
8 gros, et c'est ce que je fais systématiquement à
9 chaque fois. Il y a deux (2) fauteuils, je les
10 mets face à face, moi, je suis plus à l'aise comme
11 ça et je parle à la personne.
12 Ce n'est pas vrai qu'on est en retrait, on va en
13 retrait... dans mon bureau à moi, il y a un coin
14 en retrait avec une table, table à café, il y a un
15 divan, des fauteuils, je reçois à cet endroit-là
16 les consuls, les ambassadeurs pour des rencontres
17 officielles. Et avec le protocole, c'est toujours
18 la même démarche, la personne arrive dans le
19 corridor, je l'accueille dans le corridor, on
20 entre dans le bureau, on prend la photo en avant
21 des drapeau, puis ensuite, on se déplace vers ce
22 coin-là et la rencontre a lieu.
23 Et quand je rencontre quelqu'un, un ministre, un
24 député, je ne le rencontre jamais à cet endroit-
25 là, je le rencontre toujours devant mon bureau.

- 1 Il n'y a pas de raison, je ne serais pas à l'aise
2 d'aller rencontrer la personne dans l'autre coin.
- 3 Q. Vous avez une habitude et vous êtes plus à l'aise
4 d'une certaine façon, mais ce n'est pas
5 impossible... ce n'est pas interdit que quelqu'un
6 puisse s'asseoir à cette table?
- 7 R. Oui, mais il n'y a pas de raison. Pourquoi...
8 pourquoi je... pourquoi j'irais m'asseoir là? Il
9 n'y a pas de raison. Ce n'est pas à mon horaire.
10 Je ne sais pas... pourtant, il prétend qu'il a
11 fixé ça avec mon bureau? Une rencontre d'une
12 heure et demie (1 1/2) en plus?
- 13 Des rencontres d'une heure et demie (1 1/2), là,
14 je vais vous dire, à une heure... une rencontre
15 d'une heure et demie (1 1/2)... puis il y a eu une
16 demande au mois de janvier, à un moment donné il
17 fait une demande, il veut une heure, une heure et
18 demie (1 1/2). Une heure, une heure et demie
19 (1 1/2), là, il faut avoir du... des choses à
20 dire. Puis une rencontre, en plus, où il m'aurait
21 informé des pressions qu'il avait de Franco Fava,
22 je m'en serais rappelé. Je peux vous dire une
23 chose, je m'en serais rappelé, je serais... je
24 n'aurais pas oublié ça.
- 25 Q. Alors, monsieur Charest, est-ce que vous niez

- 1 formellement que cette rencontre a eu lieu?
- 2 R. Cette rencontre-là n'a pas eu lieu.
- 3 Q. D'accord. Est-ce que, par ailleurs, vous pouvez
- 4 convenir que le fait qu'une rencontre ne soit pas
- 5 inscrite à votre agenda n'indique pas
- 6 nécessairement que vous n'avez pas eu de
- 7 rencontre?
- 8 R. Il peut y avoir... ça peut arriver.
- 9 Q. Il arrive que vous avez des rencontres qui ne sont
- 10 pas prévues à votre agenda?
- 11 R. Ah, bien, dans la journée, il peut avoir des
- 12 imprévus.
- 13 Q. Il arrive que des rencontres prévues à l'agenda
- 14 n'aient pas lieu aussi?
- 15 R. Ça peut arriver. Mais s'il y a une rencontre qui
- 16 a eu lieu... puis je vais vous revenir là-dessus,
- 17 là, si monsieur Bellemare prétend qu'il y a une
- 18 rencontre qui a eu lieu le deux (2) septembre où
- 19 il est venu me dire ce qu'il dit qu'il m'a dit, je
- 20 peux vous dire que cette rencontre-là n'a pas eu
- 21 lieu. Ça, je peux vous dire ça.
- 22 Q. Je vais vous soumettre deux (2) éléments.
- 23 Ce que nous avons ici avec vos agendas, la seule
- 24 certitude documentaire que nous avons, c'est que
- 25 votre agenda n'indique pas une rencontre qui

- 1 aurait normalement dû s'y trouver, c'est exact?
- 2 R. «Normalement», laquelle vous parlez?
- 3 Q. Si une rencontre avait eu lieu...
- 4 R. Oui.
- 5 Q. ... ce que vous nous dites, si une rencontre avait
- 6 eu lieu, où on avait prévu d'avance...
- 7 R. Oui.
- 8 Q. ... la rencontre, cette rencontre-là devait...
- 9 R. Oui.
- 10 Q. ... se trouver à votre agenda?
- 11 R. Oui. Il n'y a aucune raison qui expliquerait
- 12 pourquoi elle ne serait pas inscrite, pourquoi...
- 13 d'autant plus que monsieur Bellemare dit lui-même
- 14 qu'il aurait demandé une rencontre, pourquoi...
- 15 pourquoi ce n'est pas inscrit?
- 16 Q. Maintenant, monsieur Charest, je dois vous poser
- 17 la question. Si, comme le soutient maître
- 18 Bellemare, il s'agissait de discuter de choses
- 19 dites irrégulières ou délicates, telles que des
- 20 pressions de sollicitateurs de fonds dans la
- 21 nomination des juges, on peut penser que cette
- 22 rencontre n'aurait pas été inscrite à l'agenda?
- 23 R. Pourtant, il dit le contraire.
- 24 Q. C'est quoi votre commentaire là-dessus?
- 25 R. Bien, monsieur Bellemare dit qu'il a lui-même

1 demandé d'inscrire la rencontre à l'agenda.

2 Q. D'accord. Mais quand je vous sou mets... je vous
3 le sou mets respectueusement, que si,
4 effectivement, c'était un sujet délicat, cela
5 n'aurait pas... n'aurait pas été inscrit à
6 l'agenda?

7 R. Non. Non.

8 Q. Qu'est-ce que vous répondez à ça?

9 R. Il n'y a pas de... il n'y a pas de raison.
10 D'abord, dans le cas qui nous concerne, là,
11 matériellement, c'est lui qui dit qu'il a appelé
12 pour demander une rencontre, alors elle aurait dû
13 être à l'agenda.

14 L'autre... il n'y a pas de raison pour laquelle
15 elle ne soit pas à l'agenda à ces conditions-là.

16 Q. Donc...

17 R. Puis s'il y avait... je reviens là-dessus parce
18 que ce n'est peut-être pas banal, là, si
19 quelqu'un... si j'ai mon ministre de la Justice
20 assis en avant de moi qui me raconte qu'il a des
21 pressions pour nommer un juge, je m'en serais
22 rappelé, puis on aurait pris les moyens pour
23 corriger cette situation-là. Tu sais, on ne peut
24 pas se rappeler de tout, mais il me semble qu'il
25 y a des choses dans la vie dont on se rappelle.

1 Q. Maître Bellemare affirme également qu'il vous a
2 dit qu'il ne voulait pas procéder à la nomination
3 de Marc Bisson et qu'il voulait attendre l'arrivée
4 du nouveau juge en chef de la Cour du Québec, est-
5 ce qu'une telle discussion a eu lieu...

6 R. Non.

7 Q. ... le deux (2) septembre?

8 R. Non. Puis je ne vois pas le lien, franchement,
9 entre les deux (2).

10 Q. Donc, vous niez catégoriquement cette...

11 R. Je nie.

12 Q. Toujours...

13 **Me MICHEL BASTARACHE**

14 commissaire :

15 Excusez. Juste sur l'agenda, j'avais une
16 question.

17 Q. Quand une réunion est mise à votre agenda, est-ce
18 que, typiquement, on met les sujets qui vont être
19 abordés?

20 R. Des fois oui, des fois non. Des fois, ça dépend
21 de... ça dépend des cas, si les sujets sont...
22 sont inscrits ou non, ça dépend.

23 Je peux vous donner un... il y a une rencontre que
24 j'ai eue avec lui, c'est laquelle? C'est celle
25 du... sur la base de la lettre pour le Conseil de

1 la fédération, là...

2 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

3 procureur en chef :

4 Q. C'est le trois (3) juillet.

5 R. Oui. C'est le trois (3) juillet. Mais il apporte
6 la lettre avec lui à ce moment-là aussi. Alors,
7 à un moment donné, on... il apporte le document,
8 alors que, habituellement, on aime mieux le
9 recevoir avant.

10 Alors, tu sais, on n'est pas dans les absolus,
11 Monsieur le commissaire, là, il y a des fois, si
12 on a l'information, on le met, puis des fois, si
13 c'est nécessaire ou si on pense que c'est
14 nécessaire que j'aie une note de «breffage» avant,
15 on le demande, mais chaque cas est jugé au cas
16 d'espèce. Des fois, je suis... si on... si les
17 gens jugent que je suis suffisamment informé du
18 sujet, bien une note de «breffage» n'est pas
19 nécessaire. D'autres fois, si on pense qu'il
20 faudrait que le premier ministre puisse lire là-
21 dessus avant, pour que la rencontre se fasse dans
22 les temps. Parce qu'une rencontre... encore une
23 fois, là, mon temps à moi, il faut le gérer de
24 manière très disciplinée, pour que je puisse faire
25 mon travail, d'organiser correctement, puis c'est

1 des choses que j'aime beaucoup, j'aime... moi, je
2 ne veux pas de rencontres, là, où il y a des
3 surprises, là, je veux qu'on puisse aborder les
4 sujets, puis aller au plus... au plus pressant,
5 puis régler des affaires.

6 Q. Si je résume ce que vous dites, les sujets n'ont
7 pas été abordés, la rencontre n'a pas eu lieu?

8 R. La rencontre n'a pas eu lieu, puis les sujets
9 n'ont pas été abordés.

10 Q. Connaissiez-vous Marc Bisson avant qu'il soit
11 nommé juge?

12 R. Non.

13 Q. Connaissez-vous son père, Guy Bisson?

14 R. Oui.

15 Q. Comment l'avez-vous connu?

16 R. Je l'ai connu quand je suis arrivé au Parti
17 libéral du Québec, monsieur Bisson était un
18 militant assidu aux événements du parti, je pense
19 entre autres aux conseils généraux, et c'est un
20 militant de l'Outaouais. Il siégeait au Conseil
21 national du parti aussi... l'Exécutif national,
22 pardon.

23 Q. Est-ce qu'il vous a, lui, fait des approches...

24 R. Non.

25 Q. ... concernant la nomination de son fils?

1 R. Jamais.

2 Q. Vous étiez à la séance du Conseil des ministres
3 lors de l'annonce de la nomination du juge Bisson
4 le vingt-six (26) novembre deux mille trois
5 (2003)?

6 R. Oui.

7 Q. Est-ce qu'il y a eu quelque remarque ou un geste
8 ou autre part... de la part de maître Bellemare
9 concernant cette nomination? Est-ce qu'il y a eu
10 une quelconque discussion à ce moment-là?

11 R. Je n'ai pas de souvenir d'une quelconque
12 discussion. Le ministre présente les candidatures,
13 mais je n'ai pas de souvenir de remarque
14 particulière sur la nomination de monsieur Bisson.

15 Q. D'accord. Toujours au sujet du deux (2)
16 septembre, et cette fois concernant le poste de
17 juge en chef adjoint à la Chambre civile, maître
18 Bellemare soutient que vous... vous avoir
19 manifesté sa préférence pour le juge Chicoine.
20 Dans son témoignage maître Bellemare dit avoir
21 expliqué que le juge Chicoine était plus jeune que
22 le juge Simard et, qu'au plus, il avait un plan
23 d'action pour lutter contre la problématique de
24 délai à la Chambre civile de la région de
25 Montréal.

1 Qu'est-ce que vous avez à dire à ce sujet?

2 R. Cette conversation-là n'a pas eu lieu.

3 Il y a eu une conversation sur la nomination des

4 juges, des candidats potentiels au poste de juge

5 en chef, qui est un poste important. Peut-être

6 prendre une seconde juste pour vous situer

7 l'importance de la nomination, c'est la personne

8 qui va transiger avec le gouvernement du Québec.

9 Alors, les juges, évidemment, notre système est

10 fait de manière à ce que les tribunaux soient

11 indépendants, mais on est responsable, nous, le

12 gouvernement du Québec, de l'administration de la

13 justice.

14 Donc, il y a quelqu'un avec qui on est en lien

15 pour, justement, l'organisation des tribunaux et

16 il y a un juge en chef qui se charge d'organiser

17 les tribunaux, donc c'est quelqu'un de très

18 important.

19 Et la juge St-Louis quittait ses fonctions, elle,

20 je l'ai rencontrée je pen... au mois de juillet,

21 et là il y a une recherche qui se fait pour un

22 candidat, pour remplacer la juge St-Louis et il y

23 a... monsieur Bellemare prend la peine de m'écrire

24 une lettre...

25 D'abord, il y a une première lettre qu'il m'écrit

1 nominations, j'ai dû démissionner
2 du cabinet fédéral dans les années
3 quatre-vingt-dix (90), j'avais
4 appelé un juge en exercice pour
5 faire de la pression pour un
6 athlète" il me parle de ça de façon
7 conviviale, il riait quasiment au
8 moment où il me contait ça. "Quand
9 c'est le temps de nommer quelqu'un,
10 il dit, là, il dit, il n'y a pas de
11 problème à ce que d'autres
12 personnes que toi puissent dire :
13 moi, je veux nommer tel, je veux
14 nommer tel."»

15 Il ajoute également plus loin :

16 «"Franco, c'est un ami personnel,
17 c'est un collecteur influent du
18 parti, on a besoin de ces gars-là,
19 il faut les écouter, c'est un
20 professionnel du financement, s'il
21 t'a dit de nommer Bisson et Simard,
22 nomme-les."»

23 Encore une fois, avez-vous dit ceci à maître
24 Bellemare le deux (2) septembre ou à tout autre
25 moment?

- 1 R. Non.
- 2 Q. Est-ce que...
- 3 R. Je peux vous dire catégoriquement que les paroles
4 qu'il me met dans la bouche n'ont jamais été
5 prononcées par moi, et pour vous en faire un peu
6 la démonstration, là, d'abord pour revenir à
7 l'épisode que j'ai vécu sur ma démission du
8 cabinet fédéral, là, où j'en ai tiré des
9 enseignements et des leçons, je peux vous dire que
10 dans la relation entre le gouvernement et les
11 tribunaux, que je n'ai pas appelé, ça vaut la
12 peine de rappeler, pour faire des pressions sur un
13 juge, ce n'était pas du tout ça le scénario.
14 C'est un épisode dans ma vie dont je me
15 rappellerai toujours, où je défendais, justement,
16 le fait qu'un athlète québécois aurait dû être
17 inclus dans l'équipe canadienne aux Jeux du
18 Commonwealth, et ma compréhension c'est qu'il y
19 avait une affaire devant les tribunaux et que le
20 juge voulait avoir une information, mais jamais,
21 jamais, je n'aurais dit que j'appelais pour faire
22 des pressions sur un juge. Jamais. Ça, je vous le
23 garantis, depuis le temps que cette affaire-là
24 s'est passée.
- 25 Deuxièmement, dire, parler de collecteurs de

1 fonds, puis obliger quelqu'un à suivre les
2 instructeurs d'un collecteur de fonds, moi, ça
3 m'aurait offusqué qu'il me dise une chose comme
4 ça. S'il me l'avait dit, je peux vous dire qu'on
5 aurait pris les moyens pour le protéger comme on
6 l'a fait dans le passé.

7 Et je peux vous donner un exemple, un exemple qui
8 est plus récent, là, de ce que je fais dans ces
9 situations-là.

10 J'ai eu -- et c'est de notoriété publique -- un
11 monsieur Labonté qui est venu dans mon bureau me
12 dire, moi... pendant une rencontre -- il venait me
13 rencontrer parce qu'il était candidat à la mairie
14 de Montréal, puis il voulait parler au premier
15 ministre avant de faire sa campagne, puis me dire
16 les enjeux -- il me dit pendant la rencontre qu'il
17 a une information à l'effet qu'il y a trois (3) de
18 mes ministres, moi, qui seraient allés sur un
19 bateau qui appartient à monsieur Accurso.

20 Il me dit ça, je lui dis à monsieur Labonté :
21 «Oui? Qui?» Il dit : «Je ne les... je ne peux pas,
22 je n'ai pas les noms. Je n'ai pas les noms, mais
23 je n'ai pas...» «Bien, j'ai dit, si t'as pas les
24 noms je veux savoir qui, moi.» «Mais, il dit, je
25 peux le savoir.» «Bien, j'ai dit, je veux le

1 savoir. Allez, allez chercher l'information, puis
2 vous me le direz c'est qui.»
3 Il m'a rappelé, il m'a donné trois (3) noms. J'ai
4 appelé mon chef de cabinet, j'ai dit à mon chef de
5 cabinet : «Va vérifier ça tout de suite», ce qu'il
6 a fait. Il est revenu dans les vingt-quatre (24)
7 heures pour m'informer que l'information était
8 fausse, et j'ai dit à mon chef de cabinet : «Là,
9 je veux que t'appelles tout de suite monsieur
10 Labonté pour lui dire qu'on a vérifié
11 l'information et qu'elle est fausse, que c'est la
12 réputation de ces gens-là avec laquelle on joue.»
13 C'est comme ça que j'aurais traité.
14 Alors, si le scénario se présentait, puis j'ai mon
15 ministre de la Justice, à qui j'ai confié la
16 responsabilité de faire la nomination des juges,
17 me dit une affaire comme ça, ça aurait été
18 inacceptable, puis on aurait pris les moyens pour
19 contrer une situation comme celle-là, on n'aurait
20 pas toléré ça, il n'y a pas de raison pour tolérer
21 une situation comme celle-là. C'est lui qui a la
22 responsabilité de les nommer et le gouvernement...
23 de proposer et le gouvernement de nommer, puis
24 dans le processus, c'est comme ça que ça
25 fonctionne. C'est lui, là, qui a la responsabilité

1 de proposer au Conseil des ministres.

2 Q. Au sujet du deux (2) septembre, maître Bellemare
3 affirme qu'il s'agissait de la première rencontre
4 significative qu'il avait eue avec vous comme
5 ministre afin de discuter notamment des
6 orientations et dossiers de son ministère parce
7 que, comme je vous ai indiqué, il avait noté
8 également qu'il y avait d'autres sujets à l'ordre
9 du jour.

10 J'aimerais, si vous voulez bien, qu'on prenne la
11 liste des rencontres qui a été préparée à l'onglet
12 9, c'est la page 36.

13 R. Oui.

14 Q. Alors, nous n'allons pas aborder ce sujet qui a
15 été traité lors du témoignage de maître Bellemare,
16 il en a parlé lui-même, il a été questionné là-
17 dessus, ce n'est pas nécessaire, à mon avis, d'y
18 revenir. Mais vous avez eu une rencontre avec lui
19 le deux (2) mai que nous n'avons pas incluse à
20 l'agenda ici?

21 R. Oui.

22 Q. C'est exact?

23 R. Puis je ne veux pas revenir non plus, c'est une
24 affaire qui est difficile, là, qui est... mais il
25 y a quand même un élément là-dedans, puis on

1 s'entend sur le fait qu'on ne veut pas revenir sur
2 les noms puis les personnes, mais il y a quand
3 même une affaire là-dedans qui est importante,
4 parce que j'ai entendu le témoignage de monsieur
5 Bellemare.

6 D'abord, la rencontre a duré une heure, elle n'a
7 pas duré une demi-heure, monsieur Bellemare venait
8 m'offrir sa démission.

9 Q. Monsieur Charest, sans rentrer dans les détails,
10 la rencontre a eu lieu... a duré une heure et non
11 pas une demi-heure, c'est important d'apporter la
12 précision.

13 Est-ce qu'il y a eu des suites à cette
14 rencontre...

15 R. Oui.

16 Q. ... qui a impliqué votre intervention?

17 R. Bien, c'est une affaire personnelle à monsieur
18 Bellemare évidemment, il venait m'offrir sa
19 démission. Ce qu'il y avait derrière ça, c'est
20 que quand... au moment où j'ai rencontré monsieur
21 Bellemare pour le nommer ministre, et je lui ai
22 posé la question dont on parlait plus tôt, il ne
23 m'a pas donné une réponse franche. Ça a été ça le
24 problème, le noeud du problème était là. S'il
25 m'avait répondu honnêtement, on n'aurait pas eu ce

- 1 problème-là le deux (2) mai.
- 2 Alors, là, on est quelques jours après
- 3 l'assermentation du gouvernement. Monsieur
- 4 Bellemare a dit que ça s'était réglé comme ça; ça
- 5 a pris des jours régler ça. C'est un problème
- 6 très sérieux, puis on a fait ça pour le protéger
- 7 à cause du problème personnel qu'il avait.
- 8 Alors, ça, ça... disons que je ne l'ai pas
- 9 oubliée, ça c'est le genre de rencontre, je peux
- 10 vous dire, qu'on n'oublie pas. Hein, c'est comme
- 11 un flash, là, on n'oublie pas une affaire comme ça
- 12 quand ça nous arrive dans votre vie, puis c'était
- 13 la première rencontre que j'avais avec lui,
- 14 deux... quelques jours après l'assermentation de
- 15 monsieur Bellemare.
- 16 Q. Vous avez une rencontre le treize (13) juin à
- 17 douze heures cinq (12 h 05), cabinet de Québec?
- 18 R. Oui.
- 19 Q. On n'y voit pas de participant et on n'y voit pas
- 20 de sujet, qu'est-ce que vous pouvez nous dire au
- 21 sujet de cette rencontre?
- 22 R. Je suis allé revoir l'agenda, puis ce qu'il y
- 23 avait autour puis dans l'actualité, moi, je
- 24 pense... d'abord, le treize (13) juin, là, on est
- 25 en session intensive à Québec, donc le vendredi on

1 siège, et c'est une rencontre qui était assez
2 courte, je pense assez typique, de douze heures
3 cinq (12 h 05) probablement une vingtaine de
4 minutes, et au meilleur de ma connaissance, maître
5 Battista, là, on est autour d'un enjeu sur les
6 mariages de couples de même sexe. Il y a des
7 jugements qui tombent de la Cour d'appel de
8 l'Ontario, de la Cour d'appel du Québec, puis ça
9 s'en va à la Cour suprême, il faut que le
10 gouvernement et le ministère de la Justice,
11 évidemment, préparent des scénarios et je pense,
12 moi, que c'était autour de ça la rencontre du
13 treize (13) juin.

14 Q. D'accord.

15 Le trois (3) juillet, nous avons... nous avons
16 fait référence, vous y avez fait référence, une
17 lettre qu'on voit à l'onglet 6...

18 R. Oui.

19 Q. ... page 12. Alors, le trois (3) juillet, nous
20 avons quand même cette fois des indications du
21 contenu de la rencontre, c'est bien ça?

22 R. Oui.

23 Q. Alors, on voit que les sujets qui se trouvent à la
24 page 36, là, les rencontres avec maître Bellemare,
25 sont les mêmes qu'on voit dans les sous-titres des

1 documents qui ont été déposés et qui sont
2 caviardés?

3 R. Oui.

4 Q. Alors, dans ce cas-ci, on a inscrit à votre agenda
5 les raisons de la rencontre. Est-ce qu'il y a une
6 raison particulière pourquoi dans un cas on le
7 fait et dans l'autre cas on ne le fait pas?

8 R. Parce que monsieur Bellemare, évidemment, a dû les
9 donner, parce que la personne à ce moment-là,
10 compte tenu du type de rencontre qu'on avait,
11 c'était avant la rencontre des premiers ministres,
12 la rencontre annuelle des premiers ministres qui
13 a lieu à l'Île-du-Prince-Édouard et, donc, il y a
14 des enjeux qui seront peut-être abordés et lui
15 vient me rencontrer, puis ils les énumèrent les
16 listes, puis ils veulent préparer la rencontre.
17 Maintenant...

18 Q. Est-ce que... allez-y.

19 R. ... la lettre est datée du trois (3) juillet...

20 Q. Oui.

21 R. ... la rencontre a lieu le trois (3) juillet,
22 alors...

23 Q. Est-ce que cela est habituel de recevoir la lettre
24 en même temps que la rencontre?

25 R. Je ne dirais pas que c'est habituel, j'aime mieux

1 la recevoir avant, mais des fois ils ont des
2 raisons, des fois ils disent, bien... quand je dis
3 «ils», les ministres ou autrement, bien, ils
4 veulent vérifier une information avant, puis ils
5 veulent avoir l'information la plus actuelle au
6 moment de la rencontre. Il peut y avoir plusieurs
7 raisons. Mais il apporte une lettre où il me
8 décrit les enjeux et les recommandations qu'il
9 fait sur ces enjeux-là.

10 Q. Est-ce qu'il y a...

11 R. Et il y a une remarque au sujet de la nomination
12 à venir d'un nouveau juge en chef de la Cour du
13 Québec.

14 Q. D'accord.

15 Donc, à ce moment-là, vous en avez discuté à cette
16 rencontre?

17 R. Oui, je pense que oui. D'ailleurs, on le
18 préparait, c'est... pour revenir là-dessus, c'est
19 un événement assez important. Peut-être une autre
20 parenthèse, monsieur Bellemare, dans son
21 témoignage, dit qu'il me l'apprend le matin même
22 du Conseil des ministres, comme si moi je tombais
23 des nues, là, puis : «Ah! aujourd'hui on nomme un
24 juge en chef de la Cour du Québec, c'est qui
25 donc?» Je peux-tu vous dire une chose? Ça ne se

1 passe pas comme ça. Si le gouvernement du Québec
2 et le Conseil des ministres nomment un nouveau
3 juge en chef de la Cour du Québec, le premier
4 ministre en est informé bien avant que ça arrive
5 au Conseil des ministres. Bien avant, je vous le
6 garantis. Et on a eu des discussions sur les
7 candidatures, de monsieur Gagnon comme d'autres.
8 Alors, voilà, il y a une référence de faite à ça,
9 puis la rencontre a dû durer une vingtaine de
10 minutes aussi, puis c'est quarante (40)... une
11 vingtaine de... vingt (20) à quarante (40)
12 minutes, ça ressemble à ça. Puis n'oubliez pas
13 que quand j'ai une rencontre, moi, ce n'est pas
14 insignifiant, j'ai une autre rencontre qui
15 commence, là. Généralement, là, j'en ai une, mais
16 c'est suivi puis il y a autre chose, là, l'agenda
17 n'est pas ouvert, là, comme ça, là. Il y a des
18 gens qui m'attendent, puis d'autres rencontres,
19 puis d'autres événements, alors il faut que les
20 choses se fassent dans l'ordre.

21 Q. Je vais attirer votre attention à la page 16, vous
22 avez la lettre du douze (12) août?

23 R. Oui.

24 Q. On y voit une inscription côté droit vers le haut,
25 qu'est-ce que c'est?

- 1 R. | Quelle page?
- 2 Q. | Page 16, la lettre du douze (12) août?
- 3 R. | Ça c'est mon... c'est initialé. Si j'ai initialé
- 4 | la lettre, ça signifie que j'ai lu la lettre.
- 5 Q. | D'accord.
- 6 | Donc, vous l'avez reçue et vous l'avez lue?
- 7 R. | Oui.
- 8 Q. | Bon. Et on ne voit pas cette inscription-là pour
- 9 | le trois (3) juillet?
- 10 R. | Oui, c'est exact.
- 11 Q. | Est-ce que ça veut dire que vous ne l'avez pas
- 12 | lue?
- 13 R. | Non, ça veut dire que... normalement, là, elle
- 14 | aurait dû être initialée. Il y a des chances que
- 15 | la lettre ait été déposée directement à mon
- 16 | adjointe, c'est la seule explication que je peux
- 17 | donner. Sinon quand je reçois, quand je lis un
- 18 | document ou lorsque je lis une correspondance, pas
- 19 | toujours quand je les signe, là, mais un document,
- 20 | j'initiale le document, ce qui signifie pour les
- 21 | gens avec qui je travaille que le document a été
- 22 | lu. S'il n'est pas initialé, à ce moment-là...
- 23 | Mais cette lettre-là elle a été lue, ça, je n'ai
- 24 | aucun doute là-dessus, c'est juste que s'il l'a
- 25 | apportée le jour même, quelqu'un est peut-être

1 reparti avec avant que je l'initiale.

2 **Me ANDRÉ RYAN**

3 pour l'Honorable Jean Charest :

4 Maître Battista...

5 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

6 procureur en chef :

7 Oui?

8 **Me ANDRÉ RYAN**

9 pour l'Honorable Jean Charest :

10 ... pour votre information -- je m'excuse,
11 Monsieur le commissaire.

12 **Me MICHEL BASTARACHE**

13 commissaire :

14 Oui.

15 **Me ANDRÉ RYAN**

16 pour l'Honorable Jean Charest :

17 J'ai eu l'occasion de consulter l'original hier
18 soir et je pense que la photocopie ne reproduit
19 pas l'initiale parce que c'est fait à la mine,
20 alors je pourrai vous l'apporter et l'exhiber.

21 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

22 procureur en chef :

23 La lettre du?

24 **Me RÉNALD BEAUDRY**

25 pour Me Marc Bellemare :

1 Du trois (3).

2 **Me ANDRÉ RYAN**

3 pour l'Honorable Jean Charest :

4 La lettre du trois (3) juillet, il y aurait donc
5 une initiale et, ce qui expliquerait l'absence sur
6 la photocopie, ce serait le fait que c'est à la
7 mine.

8 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

9 procureur en chef :

10 Très bien.

11 Q. Donc, même si vous la lisez en présence de la
12 personne qui vous l'amène, vous l'initialiez, c'est
13 ce qu'on doit comprendre?

14 R. Mais si... à moins qu'un adjoint a la lettre puis
15 il parte avec, là, parce que généralement elles
16 sont initialées...

17 Q. D'accord.

18 R. ... si je l'ai lue.

19 Q. Maintenant dans la lettre que vous avez du douze
20 (12) août, on voit :

21 **«Tel que discuté, je suis**
22 **présentement à analyser les**
23 **candidatures afin de procéder.»**

24 Alors, c'est le douze (12) août, tel que discuté.

25 Nous voyons que la seule rencontre que vous avez

- 1 avant le douze (12) août, c'est le trois (3)
2 juillet, est-ce que ça veut dire que ça réfère à
3 ça ou est-ce qu'il y a eu une autre rencontre...
4 R. Ça peut être...
5 Q. ... qui n'est pas à votre agenda...
6 R. Bien moi...
7 Q. ... entre le trois (3) juillet et le douze (12)
8 août?
9 R. Bien moi, je pense que c'est la rencontre du... du
10 trois (3) juillet. Trois (3) juillet. Puis qu'il
11 y aurait eu une rencontre le dix-huit (18) août...
12 parce qu'il y a une autre rencontre le dix-huit
13 (18) août, là, c'était... c'était là-dessus.
14 Et le «tel que discuté», bien, ça reflète le fait
15 qu'on en a parlé, ce qui est logique, évidemment.
16 Q. Alors, à ce moment-là il y avait deux (2) postes
17 de juges administrateurs à combler, celui du juge
18 en chef et celui du juge en chef adjoint à la
19 Cour... à la Chambre civile?
20 R. Exact.
21 Q. Et vous nous avez dit que vous avez été impliqué
22 dans la nomination du juge Gagnon comme juge en
23 chef à la Cour du Québec. C'est bien ça?
24 R. C'est exact.
25 Q. Et vous avez dit que vous avez reçu... alors, nous

1 avons la lettre du douze (12), où il y a une série
2 de candidatures, et nous avons la lettre du trois
3 (3), où le ministre vous avait attiré votre
4 attention sur une candidature en particulier?

5 R. C'est exact.

6 Q. Après le trois (3), je comprends que vous avez eu
7 une rencontre avec la juge Huguette St-Louis?

8 R. Oui.

9 Q. Nous l'avons à l'agenda le quinze (15) juillet?

10 R. Oui.

11 Q. Madame St-Louis a témoigné à cet effet et nous
12 avons l'extrait de votre agenda qui indique que
13 vous avez eu une rencontre le quinze (15) juillet?

14 R. Oui.

15 Q. Et entre le trois (3)... le trois (3) juillet, le
16 quinze (15) juillet et le dix-huit (18) août,
17 avez-vous souvenir d'avoir eu une quelconque
18 rencontre avec maître Bellemare au sujet de la
19 nomination du juge en chef ou juge en chef
20 adjoint?

21 R. Ça se peut très bien qu'on en ait parlé. Moi, je
22 me rappelle de conversations au sujet de monsieur
23 Gagnon comme juge en chef parce qu'il est
24 originaire de l'Abitibi-Témiscamingue et ce qui...
25 et ce dont j'ai un bon souvenir, c'est que sa

- 1 candidature nous intéressait, entre autres, parce
2 qu'à nos yeux à nous, c'était très important
3 d'avoir des gens qui étaient branchés sur les
4 régions. On arrivait à un moment où c'était un
5 enjeu sur le plan politique d'être au service des
6 régions et à nos yeux à nous, il était plus facile
7 pour une personne qui était originaire d'une
8 région de pouvoir comprendre la réalité urbaine de
9 Montréal et de Québec que l'inverse.
- 10 Et moi, j'ai aussi un souvenir d'avoir dit à
11 monsieur Bellemare de parler à Pierre Corbeil, qui
12 était le ministre régional, pour avoir un son de
13 cloche sur monsieur Gagnon. C'est le genre de
14 chose, là : «Parlez à monsieur Corbeil, puis
15 demandez-lui... demande-lui si lui a des échos de
16 monsieur Gagnon, si... ce qu'il en pense.»
- 17 Q. Nous avons reçu de votre bureau, là, c'est les
18 deux (2) documents, là, la lettre du douze (12)
19 août...
- 20 R. Oui.
- 21 Q. ... évidemment la lettre du trois (3) également,
22 et le c.v. du juge Gagnon.
- 23 R. Oui.
- 24 Q. Est-ce que vous savez si vous avez reçu le c.v. du
25 juge Gagnon avant, en même temps ou après avoir

- 1 reçu la lettre du douze (12) août?
- 2 R. Les deux (2) documents étaient ensemble, alors
- 3 moi, je présume qu'ils étaient ensemble au moment
- 4 où on a traité la lettre.
- 5 Q. Et qui vous les aurait transmis, à part la lettre,
- 6 qui, elle, est signée du ministre Bellemare...
- 7 R. Je n'ai pas de...
- 8 Q. ... le c.v., il serait venu de où?
- 9 R. Je n'ai pas de souvenir de qui nous l'a transmis.
- 10 Q. D'accord.
- 11 R. Puis remarquez, c'est une démarche, là,
- 12 monsieur... monsieur Bellemare écrit, là, puis il
- 13 dit : «Voilà les candidats, là, dont, entre
- 14 autres, Michel Simard comme juge en chef.» Bon.
- 15 C'est des personnes... mais c'est une démarche qui
- 16 est en continue, là, et c'est une démarche qui
- 17 n'est pas arrêtée dans le temps, puis il y a des
- 18 suggestions qui sont faites de candidatures
- 19 potentielles pour la Cour du Québec pour le poste
- 20 de juge en chef.
- 21 Alors, ce n'est pas étonnant qu'en cours de route,
- 22 il y ait une autre candidature qui soit proposée,
- 23 puis qu'on la... elle soit examinée. Les gens, à
- 24 la justice, ils ont la tâche, eux, de... puis le
- 25 ministre a la tâche de faire ce travail-là, qui

1 est quand même informel.

2 Q. Donc, je vais présumer de votre réponse, compte
3 tenu de ce que vous nous avez dit au sujet de
4 comment les nominations sont inscrites à l'ordre
5 du jour du Conseil des ministres et des... ce que
6 vous nous dites concernant les discussions, je
7 dois comprendre de votre témoignage que vous avez
8 participé à la... au choix de la...

9 R. Bien oui.

10 Q. ... nomination du juge Gagnon?

11 R. Garanti que j'ai participé aux discussions sur la
12 nomination du juge en chef de la Cour du Québec,
13 ça, comme premier ministre du Québec.

14 Q. Alors, je vais vous poser maintenant des questions
15 sur une conversation téléphonique du deux (2)
16 octobre deux mille trois (2003).

17 Dans son témoignage, maître Bellemare a relaté
18 avoir eu une conversation téléphonique avec vous
19 le deux (2) octobre après qu'il ait appris...
20 après qu'il ait appris que maître Louis Dionne
21 serait le nouveau sous-ministre au ministère de la
22 Justice. Est-ce que vous vous souvenez de cette
23 conversation?

24 R. Oui, je m'en souviens... je m'en souviens, oui.
25 Il me semble que j'étais à New York quand il m'a

1 appelé.

2 Q. D'accord.

3 R. Il faisait une crise à ce moment-là.

4 Q. C'est-à-dire quel était l'objet de cet appel?

5 R. Bien, l'objet de la crise était la suivante, qu'on
6 allait nommer Louis Dionne comme sous-ministre au
7 ministère de la Justice pour remplacer le sous-
8 ministre Michel Bouchard qui, lui, avait décidé de
9 quitter pour accepter une offre d'emploi à Ottawa.
10 Et je me rappelle très bien parce qu'on avait
11 plusieurs conversations au sujet de la gestion du
12 ministère de la Justice au moment où monsieur
13 Bellemare est là, parce qu'il y a des problèmes,
14 les tensions sont très fortes, monsieur Bellemare
15 ne réussit pas à travailler avec son ministère.
16 Monsieur Bouchard en a beaucoup souffert
17 malheureusement, il a perdu du poids, puis... à un
18 point tel, quand Michel Bouchard a quitté, je l'ai
19 appelé au moment où il a quitté, pour dire à
20 Michel Bouchard que je savais dans quelles
21 circonstances il quittait, que je le regrettais,
22 qu'il s'en allait à Ottawa, puis que je
23 connaissais Ottawa assez pour savoir qu'il allait
24 vouloir revenir et que, tant que je serais premier
25 ministre du Québec, qu'il y aurait une place pour

1 lui. Pour vous dire l'estime que j'ai pour Michel
2 Bouchard, qui est un des grands serviteurs de
3 l'État, qui a servi sous plusieurs gouvernements.
4 Alors, j'étais beaucoup peiné de ce qui arrivait
5 à Michel Bouchard, il ne méritait pas ça. Il ne
6 méritait pas ce qui lui arrivait.
7 Et puis je peux... je vais reculer dans le temps
8 pour vous situer sur une affaire qui explique tout
9 ça, la relation de la nomination des sous-
10 ministres.
11 Quand j'assermente mon gouvernement, il y a une...
12 je les rencontre pour la première fois, mes
13 ministres, moi, je leur... je leur fais un certain
14 nombre de commentaires. Dans mes commentaires, et
15 je l'ai répété quand j'ai assermenté ou fait des
16 changements à mon Conseil des ministres, une des
17 choses que je leur dis systématiquement de mon
18 expérience à moi, c'est qu'un ministre qui réussit
19 bien, c'est un ministre qui travaille bien avec
20 son sous-ministre, en particulier, et son
21 ministère. Que c'est extrêmement important pour
22 le bon fonctionnement du ministère que le sous-
23 ministre et le ministre travaillent étroitement
24 ensemble, qu'ils s'entendent clairement sur les
25 responsabilités de un et de l'autre.

1 Et je dis systématiquement à mes ministres qu'ils
2 ne doivent pas essayer d'être sous-ministres, pas
3 plus que le sous-ministre doit essayer d'être
4 ministre et que leur succès à eux, typiquement,
5 dans n'importe quel gouvernement de toute
6 allégeance politique, les ministres qui
7 réussissent bien, ce sont ceux qui réussissent à
8 établir une bonne relation avec leurs sous-
9 ministres.

10 C'est une règle d'art, je peux vous dire de tous
11 les temps, là, de ce que j'ai vu.

12 Maintenant, l'appel de monsieur Bellemare est
13 désolant pour la raison suivante. C'est le
14 premier ministre du Québec qui nomme les sous-
15 ministres et les sous-ministres adjoints. Là, on
16 est dans le A-B-C du fonctionnement de
17 l'administration publique, et il y a une raison
18 fort simple pour ça : toute la cohésion du
19 gouvernement en dépend. La cohésion du
20 gouvernement dépend de notre capacité de, au
21 niveau politique, de se faire un plan, de se
22 faire, nous, une vision de ce qu'on veut faire,
23 qui est une vision d'équipe, qui fait appel à la
24 solidarité ministérielle parce que c'est un régime
25 de gouvernement où on prend les décisions

1 collectivement.

2 Là, on est vraiment dans le A-B-C de la politique,
3 et c'est le premier ministre qui nomme les sous-
4 ministres. Je répète ça, tous les... tous mes
5 ministres vous le diront. Et ce n'est pas un
6 caprice, là, la cohésion du gouvernement en
7 dépend.

8 Évidemment, je travaille sur la recommandation du
9 secrétaire du Conseil exécutif qui, lui, travaille
10 avec eux à chaque semaine.

11 Maintenant dans le cas de monsieur Bellemare, le
12 ministère était dans un état terrible. D'abord, il
13 y a eu l'épisode de monsieur Legendre, qui était
14 une surprise, parce qu'il décide, lui, comme ça,
15 de congédier Richard Legendre sans... sans pour
16 autant en parler. Alors là... là on se retrouve
17 avec des tensions qui sont totalement inutiles.

18 Q. Je pense que quelqu'un a dit : c'est Pierre et non
19 pas Richard.

20 R. Bien, excusez-moi. Je ne sais pas qui a dit ça?
21 Merci beaucoup, monsieur.

22 Alors, monsieur Legendre est congédié comme ça.
23 Moi, je l'apprends parce que... encore je suis à
24 l'extérieur, puis un journaliste m'accroche là-
25 dessus.

1 Alors, voyez-vous, ce qu'il y a d'étonnant dans la
2 déclaration de monsieur Bellemare, franchement,
3 c'est que sept (7) ans après il ne comprend
4 toujours pas, sept (7) ans après, que ce n'est pas
5 le ministre qui nomme les sous-ministres, que ça
6 ne doit jamais être comme ça, c'est le premier
7 ministre. Il faut que ce soit comme ça, la
8 cohésion du gouvernement en dépend.

9 Maintenant, on a nommé Louis Dionne parce qu'on
10 voulait quelqu'un de costaud, compte tenu des
11 circonstances, là, avec le départ de monsieur
12 Bouchard, on voulait quelqu'un qui allait... André
13 Dicaire et moi on s'était beaucoup consulté là-
14 dessus, c'est André et moi.. ce n'est pas moi
15 qui me recommande Louis Dionne, c'est André
16 Dicaire qui me dit, après avoir fait son travail,
17 il me dit : «La personne qu'on devrait envoyer,
18 c'est Louis Dionne qui...»

19 Puis je pense qu'André Dicaire a dû travailler
20 pour le convaincre. Mon souvenir c'est que ce
21 n'est pas vrai que Louis Dionne a dit oui sur le
22 coup, là.

23 Q. J'aurais deux (2) points précis sur cette
24 question-là. Vous avez dit que le succès d'un
25 ministre dépend de son lien et de sa relation avec

1 le sous-ministre, n'est-il pas logique dans ce
2 cas-là et raisonnable de penser que le ministre
3 devrait être consulté avant de faire une telle
4 nomination s'il doit travailler avec cette
5 personne-là?

6 R. D'abord, ce que je vous décris, là, c'est dans la
7 loi.

8 Q. Hum hum.

9 R. C'est dans la loi que le premier ministre nomme,
10 premièrement. Deuxièmement, ce que je viens de
11 vous décrire, c'est vrai pour tous les
12 gouvernements qui sont du même type que le nôtre.

13 Q. D'accord.

14 R. Alors, ce n'est pas... on n'invente pas, là, tu
15 sais, je veux juste vous rassurer, là, ce n'est
16 pas un caprice, là, de mon gouvernement ou de...
17 et puis c'est vrai pour les gouvernements
18 précédents, en passant, pour les premiers
19 ministres qui m'ont précédé.

20 Cela étant dit, dans le cas de monsieur Bellemare,
21 on faisait face à une situation particulière où il
22 y avait une situation telle dans le ministère
23 qu'il fallait trouver quelqu'un pour agir comme
24 sous-ministre, qui allait avoir de la poigne, puis
25 qui allait pouvoir ramener dans le ministère un

1 peu d'ordre, compte tenu du fait que le ministre
2 avait... avait des problèmes.

3 Q. Vous n'avez pas de notes sur cet appel
4 téléphonique...

5 R. Non.

6 Q. ... que vous avez eu?

7 R. Non, non, non, ce n'était pas un appel très
8 agréable, là.

9 Q. Et vous avez...

10 R. Il m'appelle...

11 Q. ... un souvenir clair de cet appel?

12 R. Oui, il m'appelle parce qu'il veut savoir ce qui
13 se passe, il veut savoir comment se fait-il que le
14 premier ministre nomme le sous-ministre au
15 ministère de la Justice? Surprise! Mettez-
16 vous...

17 Q. Est-ce que...

18 R. Mettez-vous à ma place, il me reproche de faire ce
19 que la loi me commande de faire. Il n'y a pas un
20 ministre dans le gouvernement, je vous le répète,
21 qui nomme son sous-ministre.

22 Q. Je vais vous remettre dans le contexte, monsieur
23 Charest. Là nous sommes le deux (2) octobre,
24 maître Bellemare nous a dit qu'il a subi des
25 influences et des pressions en juillet, août,

1 septembre, il dit qu'il a subi des pressions pour
2 nommer des juges, et il apprend maintenant que son
3 sous-ministre a été nommé, je présume sans qu'il
4 soit consulté ou qu'il donne son approbation.

5 Il dit qu'il vous a dit, lors de cet appel-là :
6 «Je ne nomme pas mes juges, je ne nomme pas mes
7 sous-ministres, qu'est-ce que je fais ici?»

8 Qu'est-ce que vous avez à dire à ce sujet?

9 R. D'abord, la partie des juges, là, ce n'est pas
10 vrai. Je me rappelle qu'il m'ait appelé sur le
11 sous-ministre. Puis juste pour être bien clair,
12 c'est le Conseil des ministres qui nomme, ce n'est
13 pas ni lui personnellement ni moi, lui il fait la
14 recommandation. Dans le processus, là, c'est ça sa
15 tâche et...

16 Q. Je vais aller maintenant au cas de madame
17 Gosselin-Després.

18 R. Oui.

19 Q. Avez-vous souvenir d'avoir reçu des appels de
20 maître Bellemare à la fin décembre ou au début
21 décembre, excusez-moi?

22 R. Non.

23 Q. Je vais vous... attirer votre attention au
24 registre d'appels. Vous l'avez devant vous, le
25 registre d'appels, je crois? C'est à la pièce 53,

- 1 c'est une...
- 2 R. Oui. Êtes-vous à la page...
- 3 Q. À la page 1 du document.
- 4 R. Oui. O.K.
- 5 Q. Alors, on voit qu'au début décembre, maître
6 Bellemare fait plusieurs tentatives de vous
7 joindre, je ne sais pas si, quand on indique qu'on
8 a laissé un message à votre attention, si l'appel
9 est retourné; on garde toujours le document, mais
10 on voit bien que le deux (2) décembre il y a un
11 message... un appel qui est fait?
- 12 R. Oui.
- 13 Q. Le trois (3) décembre, il y a un appel qui est
14 fait...
- 15 R. Oui.
- 16 Q. ... on ne voit pas le motif.
- 17 R. Non.
- 18 Q. Et le quatre (4) décembre, on voit qu'il y a un
19 appel...
- 20 R. Hum.
- 21 Q. ... à votre attention, on laisse le numéro de
22 téléphone de maître Bellemare et on dit : «Message
23 CSN»?
- 24 R. Oui.
- 25 Q. Est-ce que cette mention-là vous aide à vous

1 situer et à comprendre pourquoi vous avez eu ces
2 appels-là à ce moment-là?

3 R. Le seul lien, CSN, ce serait donc avec la loi 35
4 que monsieur Bellemare défend sur la réforme des
5 tribunaux administratifs, qui peut inclure la CLP.
6 Il y a... je ne vois pas d'autre chose que ça.
7 Dans des autres cas, non, je ne connais pas les
8 raisons des appels.

9 Q. Si on continue, vous avez eu une rencontre avec le
10 ministre Bellemare le huit (8) janvier?

11 R. Oui.

12 Q. Avez-vous le souvenir d'avoir rencontré maître
13 Bellemare le dix (10) décembre à l'occasion d'un
14 party de Noël et que c'est à ce moment-là que la
15 réunion de janvier aurait été fixée?

16 R. Non.

17 Q. Avez-vous un tel souvenir?

18 R. Non.

19 Q. Je vous réfère encore au relevé des registres
20 d'appels, on voit un appel le cinq (5) janvier
21 deux mille quatre (2004)?

22 R. Oui.

23 Q. **«Me Bellemare, demande de**
24 **rencontre, une heure à une heure**
25 **trente, Québec ou Montréal».**

- 1 R. Oui.
- 2 Q. Qu'est-ce que vous pouvez nous dire à ce sujet?
- 3 R. Bien là, ça ressemble à ce qui se fait
4 typiquement, c'est-à-dire qu'il appelle, il
5 demande une rencontre et on est en début d'année,
6 tout est au ralenti à ce moment-là, alors je ne
7 suis pas étonné qu'on ait fixé la rencontre
8 rapidement, le huit (8) janvier.
9 Alors... mais c'est... je peux vous dire compte
10 tenu de la façon dont on fonctionne, puis les
11 choses fonctionnent, que ce scénario-là est celui
12 qui a dû se passer, là, c'est-à-dire qu'il
13 appelle, puis il dit : Moi, je veux une rencontre.
14 Ça ne veut pas dire que la rencontre d'une heure,
15 une heure et demie va avoir lieu, en passant, il
16 demande une rencontre d'une heure, une heure et
17 demie.
- 18 Q. Dans ce cas ici nous avons l'agenda et il confirme
19 qu'il y a effectivement eu une rencontre qui a été
20 fixée le huit (8) janvier.
- 21 R. Oui. Alors, il appelle... ce que ça confirme,
22 c'est que ce n'est pas au mois de décembre que ça
23 s'est décidé, c'est le cinq (5) janvier que ça
24 s'est décidé que la rencontre du huit (8) janvier
25 aurait lieu. Que tout le reste, là, du mois de

1 décembre, bien que c'est faux.

2 Q. Et est-ce qu'il est possible qu'il vous ait dit en
3 décembre : Je veux vous rencontrer, et que vous
4 lui avez dit : Bien, appelez-moi en janvier, puis
5 on fixera un rendez-vous?

6 R. Il peut toujours me dire : Je veux vous
7 rencontrer, là, c'est possible, mais la rencontre,
8 là, elle n'était pas fixée avant le cinq (5)
9 janvier pour le huit (8) janvier, alors que dans
10 son témoignage il dit que la rencontre est fixée.

11 Q. Avez-vous souvenir, lors de cette rencontre, que
12 maître Bellemare vous a parlé de pressions de
13 Franco Fava pour faire nommer Line Gosselin-
14 Després à la Chambre de la jeunesse?

15 R. Non.

16 Q. Qu'elle était la belle-soeur ou cousine du
17 ministre du Travail de l'époque, monsieur Després?

18 R. Non.

19 Q. Maître Bellemare soutient que vous lui avez dit :
20 «On a réglé ça la dernière fois quand on s'est
21 parlé, si Franco t'a dit de les nommer, nomme-la.»
22 Que pouvez-vous nous dire à ce sujet?

23 R. C'est complètement faux. D'ailleurs puis je peux
24 juste vous réitérer la même réponse. Peut-être
25 que j'ajouterais ceci, juste par curiosité

1 j'aurais... j'aurais probablement demandé à
2 monsieur Bellemare d'essayer de m'expliquer
3 pourquoi j'ai un militant à Québec qui insiste
4 tant pour nommer...

5 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

6 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

7 Monsieur le commissaire, on est rendu à de la
8 spéculation pourquoi il aurait fait ci. La
9 question était claire, c'est oui ou c'est non, il
10 dit que c'est non. Bon. Parce que, écoutez,
11 j'aurais pu me lever souvent, Monsieur le...

12 **Me MICHEL BASTARACHE**

13 commissaire :

14 Je pense que Monsieur le premier ministre a le
15 droit d'expliquer les raisons pour lesquelles il
16 pense que l'affirmation de monsieur Bellemare est
17 fausse.

18 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

19 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

20 Il y va avec des hypothèses, Monsieur le
21 commissaire, alors...

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :

24 Oui.

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND

avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

... la vraie vie ce n'est pas des hypothèses, si ça s'est passé...

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Comme vous, vous l'avez fait et monsieur Bellemare aussi.

Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND

avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

Oui. Alors, je comprends que vous allez me...

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Alors...

Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND

avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

... laisser faire aussi quand je vais contre-interroger?

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

On réglera les choses cas par cas.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

C'est-à-dire, Monsieur le commissaire...

1 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

2 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

3 J'ai hâte de...

4 **Me MICHEL BASTARACHE**

5 commissaire :

6 Monsieur le premier ministre...

7 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

8 procureur en chef :

9 ... Monsieur le commissaire et Monsieur le premier
10 ministre, peut-être pour bien préciser les choses.

11 Q. Compte tenu du commentaire qui est fait par maître
12 Bertrand, je ne vous demande pas de spéculer. Ce
13 que vous dites, c'est que si telle chose vous
14 avait été dite, vous auriez agi d'une certaine
15 façon?

16 R. Oui.

17 Q. Est-ce que c'est bien ça que j'ai compris?

18 R. Oui, puis ce que j'allais dire, parce que je me
19 connais un peu, là, il y a une chose qui m'aurait
20 intrigué, franchement, là, ça serait de demander
21 à monsieur Bellemare qu'est-ce que Franco Fava,
22 militant de Québec, a à voir avec la nomination
23 d'un gars dans l'Outaouais à Longueuil, ça sort
24 d'où ça, puis qu'il l'appelle quoi, une quinzaine
25 de fois, où l'appel va... la même chose pour

1 madame Gosselin-Després, là, tu sais, moi ça
2 m'aurait intrigué de savoir qu'est-ce qu'il a à
3 voir là-dedans.

4 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

5 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

6 C'est de la plaidoirie, ce n'est pas... là, là, on
7 est rendu qu'on argumente, Monsieur le
8 commissaire, là, on est rendu qu'on argumente,
9 qu'on vous suggère quoi penser.

10 **Me ANDRÉ RYAN**

11 pour l'Honorable Jean Charest :

12 Monsieur le commissaire...

13 R. D'abord, je...

14 **Me MICHEL BASTARACHE**

15 commissaire :

16 Maître Ryan, oui, maître Ryan?

17 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

18 procureur en chef :

19 J'allais passer à une autre question.

20 **Me ANDRÉ RYAN**

21 pour l'Honorable Jean Charest :

22 Écoutez, alors je voudrais juste que...

23 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

24 procureur en chef :

25 Oui.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me ANDRÉ RYAN

pour l'Honorable Jean Charest :
... je comprends que c'est dur à... pour mon
confrère d'entendre les réponses de mon client,
mais je pense qu'il serait loisible... il serait
préférable qu'on le laisse témoigner.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :
On vous a donné vraiment beaucoup de latitude,
monsieur Bertrand.

Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND

avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :
Disons que...

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :
Et je crois qu'on va donner la même latitude au
premier ministre.

Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND

avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :
Oui, mais moi la différence je suis un avocat,
puis lui c'est un témoin.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :
Oui, puis moi je suis le commissaire puis je
décide de la question.

1 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

2 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

3 Oui.

4 **Me MICHEL BASTARACHE**

5 commissaire :

6 Alors, merci.

7 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

8 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

9 C'est correct.

10 R. Je suis avocat moi aussi.

11 Q. Mais je suis en désaccord avec le dernier
12 commentaire de mon confrère.

13 **Me MICHEL BASTARACHE**

14 commissaire :

15 Oui, je sais que vous êtes en désaccord avec pas
16 mal de choses.

17 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

18 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

19 Merci.

20 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

21 procureur en chef :

22 Q. Alors, ce que vous dites, c'est que vous auriez...
23 vous vous seriez posé des questions...

24 R. Oui.

25 Q. ... au sujet de toutes ces influences-là et de

1 toutes ces démarches-là qui seraient faites. Par
2 contre, monsieur Charest, je dois vous poser la
3 question. Ce que maître Bellemare a dit, c'est que
4 lui il avait compris que c'était des gens
5 importants et qu'il devait s'y soumettre, donc
6 même si c'est un candidat de Hull ou de
7 l'Outaouais, pour la région de Longueuil, ce qu'il
8 dirait, à ce que vous dites, c'est que, bien, la
9 raison pourquoi je l'ai fait, c'est parce que j'ai
10 eu des pressions?

11 R. Bien, en tout cas, il ne m'en a pas parlé. Ça va
12 se résumer à peu de choses, là, rendu où on est,
13 là, il ne m'en a pas parlé.

14 Q. Dans votre...

15 R. Et s'il m'en avait parlé... excusez-moi de le
16 répéter à nouveau...

17 Q. Oui?

18 R. ... parce que c'est tellement... j'aurais pris les
19 moyens pour corriger la situation et, entre
20 autres, pour le protéger. Si j'ai un ministre de
21 la Justice qui s'assoit en avant du premier
22 ministre puis qui dit : «Moi, j'ai des pressions
23 pour nommer des juges», je regrette, là, ça c'est
24 inacceptable, là. On n'acceptera pas puis on ne
25 tolérera pas ça, on va prendre les moyens pour

1 corriger puis changer la situation.

2 Q. Le huit (8) janvier, nous n'avons pas
3 d'inscription à votre agenda qui expliquerait le
4 but de la rencontre.

5 R. Non.

6 Q. Vous avez dit que, parfois c'est indiqué, parfois
7 ça ne l'est pas, et nous avons la démonstration
8 ici. Selon votre souvenir, de quoi a-t-il été
9 question lors de cette rencontre?

10 R. Bien, c'est le début de la Commission
11 parlementaire sur le projet de loi sur la réforme
12 des tribunaux administratifs, c'est le début
13 d'année -- j'essaie de... je pense que c'est de ça
14 dont on a parlé -- c'est le début d'année aussi.
15 Dans cette même journée-là, j'ai eu des rencontres
16 avec d'autres collègues pour préparer le début
17 d'année, entre autres on est dans les négos de
18 la... avec la Fonction publique, puis on est au
19 ralenti, alors c'est une bonne période pour
20 commencer à réfléchir sur un certain nombre de
21 choses, on a de grands dossiers qui s'en viennent.

22
23 Alors, je ne vois pas autre chose que ça, la
24 Commission parlementaire commençait ses travaux
25 dans les jours qui suivaient.

- 1 Q. D'accord. Rien de particulier autre que cela?
- 2 R. Non, non.
- 3 Q. Et madame Gosselin-Després, son nom n'a pas été
- 4 mentionné du tout?
- 5 R. Non, non.
- 6 Q. Je vais maintenant aller avec certaines dates très
- 7 précises avec vous. On voit sur le registre
- 8 d'appels que maître Bellemare a communiqué avec
- 9 vous le vingt-trois (23) février deux mille quatre
- 10 (2004) et on indique : «Demande de rencontre
- 11 maître Bellemare trente (30) minutes, question»,
- 12 donc j'imagine qu'il se demande s'il peut vous
- 13 rencontrer pour trente (30) minutes?
- 14 R. Oui.
- 15 Q. Et on dit «Dossier hot, Justice».
- 16 R. Oui.
- 17 Q. Question double. Vous souvenez-vous de cet appel,
- 18 est-ce qu'il y a eu un retour et est-ce qu'il y a
- 19 un lien avec les travaux de la Commission?
- 20 Si la réponse, il n'y a pas de lien, nous n'avons
- 21 pas besoin d'y aller, s'il y a un lien je veux
- 22 entendre ce que vous avez à dire.
- 23 R. Je n'ai pas de souvenir de cet appel-là. Ce n'est
- 24 pas à moi qu'il l'a fait, c'est quelqu'un dans mon
- 25 bureau qui a noté sur le message, et moi je pense

1 que ça n'a pas de lien avec les travaux de la
2 Commission.

3 Q. D'accord. Toujours dans le registre d'appels...

4 R. Oui.

5 Q. ... nous avons un appel le onze (11) mars de
6 maître Bellemare, il appelle de l'étranger parce
7 qu'il laisse un numéro de téléphone à l'étranger.

8 R. Oui.

9 Q. Avez-vous un souvenir de cet appel et est-ce qu'il
10 a un lien quelconque avec les travaux de la
11 Commission?

12 R. Non, je pense que ça n'a pas de lien avec les
13 travaux de la Commission, il est à Paris. Le
14 souvenir que j'en ai, c'est qu'il est à Paris
15 puis, là, à Paris, il n'est pas de bonne humeur,
16 il est dans une période sombre, là, noire, parce
17 que ses réformes n'avancent pas comme il veut.

18 Q. D'accord. Mais ça n'a pas de lien avec les travaux
19 de la Commission?

20 R. Non.

21 Q. Dix-huit (18) mars. Selon le témoignage de maître
22 Bellemare, il s'agirait de la veille d'une annonce
23 au sujet des mariages gays et, à ce moment-là, il
24 aurait eu une conversation téléphonique avec vous.
25 Avez-vous un souvenir de cette conversation? Elle

1 n'apparaît pas évidemment au registre, j'imagine
2 que quand c'est au registre c'est parce qu'un
3 message vous est laissé...

4 R. Oui.

5 Q. ... mais si quelqu'un vous parle directement, on
6 n'aura pas d'inscription ou d'indication.

7 Avez-vous un souvenir de cette conversation
8 téléphonique?

9 **Me ANDRÉ RYAN**

10 pour l'Honorable Jean Charest :

11 Je m'excuse, maître Battista, le témoignage de
12 maître Bellemare à cet effet-là fait état d'une
13 rencontre et non pas d'un téléphone.

14 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

15 procureur en chef :

16 Très bien. Alors, merci de la précision.

17 Q. Alors, avez-vous souvenir d'une rencontre...

18 R. Non.

19 Q. ... ou d'une discussion avec maître Bellemare?

20 R. Il n'y a pas eu de rencontre, je suis allé
21 vérifier l'horaire du dix-huit (18) qui était
22 très chargé, c'était une journée olympique, trop
23 chargée. Alors, j'avais un discours à l'heure du
24 midi, je voyais monsieur Abdou Diouf le matin,
25 puis en voyant l'horaire du dix-huit (18), tu

- 1 sais, des fois, là, je me rappelle très bien parce
2 que la veille, le dix-sept (17), j'étais à
3 l'Université de Montréal pour un événement pour la
4 Journée internationale de la francophonie qui
5 tombe en même temps que la fête des irlandais puis
6 il y avait eu une manifestation, à l'événement où
7 nous étions, je me rappelle de ça très très bien.
8 Alors, je me suis rappelé de... alors, la journée
9 du dix-huit (18) est chargée, là, mur à mur.
- 10 Q. Alors, simplement et c'est... évidemment, tout est
11 caviardé, mais les pages 59, 60 et 61, on voit
12 qu'il y a des blocs avec beaucoup de noir, donc...
- 13 R. Oui.
- 14 Q. ... on peut présumer qu'il y a des espaces qui
15 étaient remplis d'inscriptions et qui ont été
16 caviardés?
- 17 R. Oui.
- 18 Q. Alors, vous n'avez aucun souvenir d'une
19 rencontre...
- 20 R. Non.
- 21 Q. ... avec maître Bellemare...
- 22 R. Puis la journée...
- 23 Q. ... à ce moment-là?
- 24 R. ... était mur à mur, la journée du dix-huit (18),
25 planifiée longtemps à l'avance parce que c'est une

1 grosse journée.

2 Q. D'accord. Sauf que... simplement pour préciser,
3 monsieur Charest, ce n'est pas parce qu'une
4 rencontre est inscrite à l'horaire...

5 R. Oui.

6 Q. ... que nécessairement elle a eu lieu, nous sommes
7 d'accord?

8 R. Oui, je sais, mais, maître Battista, pour une
9 journée comme ça, là, on est mur à mur, planifié
10 longtemps à l'avance. Ça, c'est le genre de
11 journée qui s'est planifiée des mois à l'avance
12 parce qu'il y a des discours, puis, tu sais, quand
13 je fais un discours à une Chambre de commerce, là,
14 eux, il faut qu'ils planifient, puis... ça ne se
15 fait pas, là... là, là, c'est... ce n'est pas le
16 genre de journée, je peux vous dire, qui se prête
17 très bien à : «On prend une demi-heure (1/2), puis
18 on va... on va jaser.»

19 Pour ce qui est du jugement de la Cour sur les
20 mariages de personnes de même sexe, je pense que
21 le jugement tombait le dix-neuf (19)...

22 Q. C'est possible.

23 R. ... il faudrait vérifier.

24 Alors, remarquez, le ministère prépare...
25 normalement, devrait préparer des scénarios pour

1 le jugement, mais nous, on a une connaissance du
2 jugement peut-être quelques heures avant qu'il
3 soit rendu public, si la Cour, par courtoisie,
4 décide de le rendre disponible aux parties
5 quelques heures avant, mais jamais la veille.

6 Q. D'accord.

7 Le vingt-neuf (29) mars, rencontre sur le projet
8 de loi avec monsieur Taillon, Henri Massé et le
9 ministre Bellemare. Vous avez un souvenir de cette
10 rencontre-là?

11 R. Oui.

12 Q. C'est une rencontre qui a duré un certain temps?

13 R. Oui.

14 Q. Et c'est la rencontre qui a eu peut-être comme
15 résultat de... du constat de l'impasse des projets
16 de loi?

17 R. Là, ça a été une rencontre pénible, pénible, parce
18 que là, on... on essaie de mettre autour de la
19 même table les principaux intéressés à son projet
20 de loi sur la réforme des tribunaux
21 administratifs. Il y a donc monsieur Massé, qui
22 est à la FTQ puis qui est du côté des
23 travailleurs, puis il y a Gilles Taillon qui est
24 au Conseil du patronat du Québec, qui est du côté
25 des employeurs. Moi, mon souvenir, c'est que

- 1 Michel Després était là, puis il n'était pas... je
2 pense qu'il n'est pas dans les agendas, mais
3 Michel Després est le ministre du Travail.
4 Et l'idée, c'est d'essayer de dégager une zone de
5 compromis, puis d'engager un dialogue entre les
6 gens, incluant monsieur Bellemare, parce que son
7 affaire est bloquée, puis c'est nous qui... quand
8 je dis «nous», le bureau du premier ministre puis
9 moi qui organisent la rencontre parce qu'on veut
10 l'aider, puis on veut l'aider, il est frustré du
11 fait que sa loi n'avance pas, puis il n'y a pas
12 d'appui de ses collègues, puis...
13 Mais la réunion s'est très mal passée, très mal
14 passée. C'était dans ma salle de conférence,
15 monsieur Bellemare boudait, ce n'était pas très
16 édifiant, là, il regardait le plancher pendant la
17 réunion, il refusait d'engager la conversation
18 avec monsieur Taillon puis monsieur Massé.
19 Je n'oublierai jamais ça, c'était embarrassant.
- 20 Q. Ce qu'on peut dire, monsieur Charest, c'est que
21 c'était quand même une rencontre où il devenait
22 évident que les projets de loi n'iraient pas de
23 l'avant?
- 24 R. Attention. Attention. C'est... il y a plus que
25 ça à dire là-dessus, là.

1 Ces projets-là étaient déposés, puis monsieur
2 Bellemare travaillait pour les faire avancer, là,
3 c'est à lui de continuer à travailler pour les
4 faire avancer, là. Puis au contraire, je vous
5 dirais, dans le sens où moi, je prends la peine de
6 réunir les gens pour avoir un déblocage, c'est
7 parce qu'il y avait une volonté chez nous de
8 trouver une solution, là.

9 Quand vous me posez la question... je me permets
10 de vous le dire parce que quand vous me posez la
11 question comme ça, c'est comme si vous disiez,
12 c'est comme si vous affirmiez que lui, en venait
13 à la conclusion qu'il y avait une impasse,
14 l'affaire était finie, là, ce n'est pas vrai, ça.

15

16 Q. Très bien.

17 Le vingt-six (26) avril, registre des appels, vous
18 avez un appel de maître Bellemare.

19 R. Oui.

20 Q. Avez-vous retourné l'appel à cette date-là?

21 R. Non.

22 Q. On a également au registre des appels, le vingt-
23 six (26) ou vingt-sept (27) avril, alors j'imagine
24 qu'on n'a été incapable d'identifier la date
25 précise?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. On indique :
- 3 **«Incapable de rejoindre Bellemare.»**
- 4 Donc...
- 5 R. Oui.
- 6 Q. ... est-ce que ça veut dire que vous ou votre
7 bureau a tenté de communiquer avec lui, sans
8 succès?
- 9 R. Oui. Probablement, oui. C'est ce que ça semble
10 indiquer, puis là, bon, on est à la veille de sa
11 démission.
- 12 Q. Le vingt-sept (27), c'est sa démission?
- 13 R. Oui.
- 14 Q. Vous vous souvenez de la journée du vingt-sept
15 (27)?
- 16 R. Oui.
- 17 Q. Nous avons la lettre à l'onglet 8, la lettre de
18 démission. Alors, c'est le dernier sujet que
19 j'aborde avec vous, monsieur Charest.
- 20 Pouvez-vous nous passer en revue les événements de
21 cette journée-là? Vous avez reçu la lettre de
22 démission, vous souvenez-vous à quel moment, dans
23 quel contexte et dans quelles...
- 24 R. Je ne me souviens pas...
- 25 Q. ... circonstances?

- 1 R. ... le moment exact où la lettre m'arrive, mais je
2 vois monsieur Bellemare après la période de
3 questions, puis monsieur Bellemare insiste
4 beaucoup pour que ça ait lieu à ce moment-là. Tu
5 sais, c'est bien bien bien important pour lui, là,
6 qu'il démissionne cette journée-là, là, il n'est
7 pas question de prolonger, pour que ça aille
8 mieux, là, cette journée-là.
9 Évidemment, on est à un an moins un jour des
10 conséquences sur lui parce que s'il était dans son
11 poste un jour de plus, la Loi sur le lobbying
12 s'applique, puis ça vient... ça a un impact sur sa
13 vie. C'est ce que...
- 14 Q. Monsieur Charest, là-dessus, je vais simplement
15 apporter une précision. Vous nous dites ça, est-
16 ce que maître Bellemare vous a dit ça?
- 17 R. Non, il ne m'a pas dit ça.
- 18 Q. C'est... il n'a pas été question de ça dans vos
19 échanges?
- 20 R. Je le constate.
21 Maintenant, on a une conversation, qui n'est pas
22 une conversation qui est très joyeuse, parce que
23 monsieur Bellemare vient me voir, puis il
24 m'exprime à ce moment-là sa déception, puis il
25 décide de quitter la vie politique. Et on a une

- 1 conversation qui n'est pas... ce n'est pas une
2 conversation qui est hostile, une conversation qui
3 est amicale, j'ai beaucoup d'empathie pour lui.
4 Sur le plan personnel, ça a été une expérience
5 douloureuse, la politique, et lui-même en tire la
6 conclusion que la politique ne lui convient pas,
7 que ce n'est pas fait pour lui.
8 Il est frustré, lui, du fait que ses réformes
9 n'ont pas avancé, mais, évidemment, ma réponse,
10 c'est qu'il faut persévérer. Moi, de mon
11 plaidoyer, c'est qu'il faut persévérer. Quand on
12 a des réformes comme ça qui sont importantes, ce
13 n'est pas vrai qu'on règle ça facilement.
- 14 Q. Avez...
- 15 R. Alors, c'est le sens de notre conversation.
- 16 Q. Avez-vous eu un entretien seul à seul avec lui?
- 17 R. Oui, ça a été seul à seul.
- 18 Q. Dans votre bureau...
- 19 R. Oui.
- 20 Q. ... ou ailleurs?
- 21 R. En avant du bureau.
- 22 Q. En avant du bureau?
- 23 R. Oui. On n'était pas dans le coin, on était en
24 avant du bureau, comme je le fais à chaque fois.
- 25 Q. D'accord.

1 Et nous voyons sa lettre et, dans sa lettre, il ne
2 parle pas de nominations de juges, mais avec vous,
3 en privé, est-ce qu'il a été question de pressions
4 qu'il a vécues...

5 R. Non.

6 Q. ... dans le cadre des nominations des juges?

7 R. Non.

8 Q. Maître Bellemare soutient que lors de cette
9 rencontre, lorsque vous étiez seul à seul avec
10 lui, vous lui auriez -- et je vais citer -- il
11 vous dit... vous lui dites :

12 **«Tu sais que tu as un serment...»**

13 Il dit que vous étiez très nerveux et que vous lui
14 dites :

15 **«Tu sais que tu as un serment**
16 **ministériel, Fava, Rondeau, les**
17 **juges, l'argent, ça n'existe pas,**
18 **tu n'as pas le droit de parler de**
19 **ça, tu as un serment.»**

20 Que pouvez-vous nous dire?

21 R. C'est faux. Complètement faux. Juste au niveau du
22 langage, là, de la façon dont il présente ça, là,
23 c'est complètement faux.

24 Il a dit aussi, puis je regrette qu'il l'ait mis
25 comme ça, il prétend que je lui aurais dit d'aller

1 plaider que c'était sa famille. Je ne vous dirai
2 pas que ce n'est pas important pour moi, pour moi
3 personnellement, la famille, puis pour mes
4 collègues, puis mes ministres, je leur dis
5 toujours à quel point c'est extrêmement important,
6 mais dans... c'est lui qui a soulevé la question
7 de la famille, ce n'est pas moi qui l'a soulevée,
8 et le reste, ça m'a fait de la peine qu'il dise ça
9 parce que franchement, là!

10 Et je... Michèle et moi, bien on avait beaucoup
11 d'empathie pour lui, je parle de ça parce qu'après
12 ça il y a la question du dîner, je suppose, on va
13 en parler, on avait beaucoup d'empathie pour ce
14 qu'il avait vécu et, parce que j'ai assez
15 d'expérience pour savoir en politique à quel point
16 c'est important toute cette question-là de la
17 famille. Mais est-ce que je lui aurais suggéré
18 d'aller dire ça? Non, jamais. Pas plus que je lui
19 aurais dit ou prétendu dire, là : Parle pas de ces
20 choses-là ou ces choses-là. Non.

21 Q. On voit ici à votre... le résumé des rencontres
22 que vous avez eues, le vingt-trois (23) juin,
23 Édifice Price?

24 R. Oui.

25 Q. Ils sont invités à prendre le repas chez vous...

- 1 R. Oui.
- 2 Q. ... avec une liste d'invités. Qui étaient les
3 personnes invitées?
- 4 R. Les personnes que monsieur Bellemare avait lui-
5 même choisies et approuvées, parce que c'est un
6 dîner de départ que mon épouse et moi voulons lui
7 offrir à lui puis son épouse, parce que, encore
8 une fois, on a beaucoup d'empathie pour ce qu'il
9 a vécu, puis on veut que malgré l'expérience qu'il
10 a vécue, on veut qu'il sache qu'on a apprécié le
11 travail qu'il a fait, puis on l'aimait bien.
12 Alors là, c'est le genre de dîner qui s'organise
13 où la personne qui... qu'on invite, là, l'invité
14 d'honneur, est consulté sur la liste, il a été
15 consulté pour chaque personne qui est là au dîner,
16 et je regrette beaucoup qu'il ait présenté ça
17 devant la Commission comme étant une espèce de
18 piège ou de...
19 Franchement, là, c'est... je ne m'explique pas
20 comment il peut prendre un événement comme ça, là,
21 puis présenter ça comme un piège qui était une
22 préparation pour une élection partielle, alors que
23 c'était exactement le... c'était exactement...
24 c'était très sincère, c'était très simple, c'était
25 un dîner de départ, on lui dit : Qui tu veux

1 inviter pour le dîner? Puis c'est lui qui choisit,
2 puis les gens qui sont autour de la table, c'est
3 lui-même qui choisit qui s'assoit autour de la
4 table.

5 Q. Vos liens avec lui, ils étaient comment à son
6 départ?

7 R. C'était cordial, on avait vécu intensément l'année
8 qu'on venait de vivre. Puis moi, mon travail comme
9 premier ministre, c'est de coordonner mon équipe,
10 la faire fonctionner, de s'assurer qu'il y a de la
11 cohésion, puis j'ai ici, moi, un de mes ministres
12 pour qui ça a été un échec, ça n'a pas marché.
13 Alors, dans la vie, ça arrive. Toute son affaire
14 avait été un échec pendant l'année, il n'a pas
15 réussi à travailler avec ses collègues, son
16 ministère ça ne marchait pas, il y avait les
17 interventions publiques qu'il faisait, enfin il y
18 avait toute une série, c'était des chicanes avec
19 ses collègues publiquement, c'était... ça
20 n'arrêtait pas.

21 Alors, vous savez, rendu à la fin, là, je suis le
22 premier à reconnaître que la politique ce n'est
23 pas fait pour tout le monde, qu'il avait son
24 effort, mais que ça n'a pas marché. Bon.

25 Au moment où il quitte, je ne quitte pas en

1 mauvais termes, là, je n'ai pas de... je l'aime
2 bien, puis j'ai appris à le connaître un peu, puis
3 il a vécu des choses difficiles, puis on lui fait
4 un dîner de départ parce qu'on veut se laisser en
5 bons termes.

6 De l'entendre prendre ça ensuite, sept (7) ans
7 plus tard, puis revirer ça de bord comme si
8 c'était une espèce de piège manigancé par ma femme
9 puis moi pour une élection partielle, franchement,
10 pour bien des gens ça peut paraître un détail,
11 mais ça... je n'en revenais pas d'entendre ça.

12 Q. À quel moment avez-vous été informé pour la
13 première fois des allégations de pressions de la
14 part de sollicitateurs de fonds quant à la
15 nomination des juges?

16 R. Quand monsieur Bellemare en a parlé publiquement
17 sept (7) ans après son départ.

18 Q. Avant ça, il n'a jamais été question?

19 R. Non, bien non, bien non.

20 Q. Il n'y a jamais eu allusion à ce fait-là?

21 R. Non. Puis sept (7) ans après, là, soudainement il
22 sort ça.

23 Q. Alors, je vais juste faire une vérification,
24 Monsieur le commissaire.

25 Alors, Monsieur le commissaire, ce sont mes

1 questions.

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 Excusez-moi, j'aurais une...

5 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

6 procureur en chef :

7 Oui, s'il vous plaît, oui.

8 **Me MICHEL BASTARACHE**

9 commissaire :

10 ... question additionnelle, si vous voulez bien.

11 Q. Si je me souviens bien, dans son témoignage
12 monsieur Bellemare a dit qu'à l'occasion d'un
13 débat à l'Assemblée nationale où on avait discuté
14 de la possibilité d'une commission parlementaire
15 ou une discussion concernant différentes
16 allégations de malversations dans les dépenses
17 publiques, que vous ou monsieur Dupuis ou les deux
18 lui auriez dit : «Si tu as quelque chose à dire,
19 dis-le», et que vous l'aviez essentiellement
20 invité à faire ces déclarations.

21 Je voudrais savoir qu'est-ce qu'est le contexte de
22 ces... le contexte vraiment dans lequel vous
23 auriez dit quoi que ce soit sur ce sujet?

24 R. Moi, mon souvenir, là, et je suis pas mal sûr de
25 ne pas me tromper, Monsieur le commissaire, c'est

1 que c'était une référence d'aller voir le
2 Directeur général des élections sur les
3 allégations qu'il avait faites. C'est-à-dire
4 qu'il faisait des allégations justement sur la
5 question du financement, il se trouve qu'au Québec
6 il y a une personne qui est responsable sur ces
7 questions-là, qui s'appelle le Directeur général
8 des élections, et monsieur Dupuis et moi, quitte
9 à... il faudrait peut-être retourner voir les
10 débats à l'Assemblée nationale, là, je pense que
11 si on retourne les voir, la référence que nous
12 faisons, c'est : Allez... c'est de dire à monsieur
13 Bellemare : «Allez voir le Directeur général des
14 élections qui, lui, est directement responsable de
15 ça et qui a la responsabilité de faire enquête sur
16 ces questions-là».

17 Q. Mais ça n'avait rien à voir avec la nomination des
18 juges?

19 R. Non, ce n'était pas ça le contexte, pas du tout.
20 Enfin, c'est vérifiable, là, parce que c'est dans
21 les débats à l'Assemblée nationale du Québec.
22 Puis vous vous rappellerez que monsieur Bellemare
23 a dit... a refusé d'aller voir le Directeur
24 général des élections parce qu'il a dit qu'il
25 était sous mes ordres, puis qu'il agissait... le

1 Directeur général des élections, là -- c'est un
2 autre complot -- agissait sous les ordres du
3 premier ministre du Québec, alors que franchement
4 tout le monde sait très bien que le Directeur
5 général des élections, c'est une institution
6 indépendante qui fait son travail indépendamment
7 du gouvernement.

8 Ça, là-dessus, il n'y a personne à Québec qui
9 remettrait en question une affirmation comme
10 celle-là. C'était ça le... mais à nouveau, je
11 vous invite, j'invite la Commission à aller
12 révérifier les débats à l'Assemblée, ça va peut-
13 être vous situer de manière très précise.

14 Q. Merci.

15 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

16 procureur en chef :

17 Alors, c'est tout pour moi. À moins que quelqu'un
18 dise qu'ils en ont pour deux (2) minutes, on va se
19 revoir demain matin.

20 Est-ce que neuf heures (9 h 00) demain matin est
21 acceptable pour tout le monde?

22 R. Moi je suis à votre disposition, le temps que vous
23 voulez.

24 Q. Nous voulons essayer peut-être de compléter la
25 semaine avec ce témoin-là. Est-ce que neuf heures

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22

(9 h 00) convient à tout le monde?

Me SUZANNE CÔTÉ

pour le Gouvernement du Québec :

Neuf heures (9 h 00) sans problème.

Me RÉNALD BEAUDRY

pour Me Marc Bellemare :

Neuf heures (9 h 00).

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Neuf heures (9 h 00), très bien. Alors, neuf heures (9 h 00).

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Merci.

- - - - -

17 h 00 - L'AUDITION EST AJOURNÉE

AU 24 SEPTEMBRE 2010 À 9 h 00

- - - - -

23 septembre 2010

JEAN CHAREST

Volume 17

Int. (Me Battista)

- 345 -

1 Nous, soussignés, HUGUETTE PICHÉ et MICHEL
2 OLIVIER, sténographes officiels, certifions sous
3 notre serment d'office que les pages ci-dessus
4 sont et contiennent la transcription exacte et
5 fidèle de nos notes sténographiques, le tout
6 conformément à la loi.

7

8

9

10

HUGUETTE PICHÉ, s.o.

11

12

13

14

MICHEL OLIVIER, s.o.

15

HP/MO (100923)